

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

« ON S'ENTEND, CE N'EST PAS UN SUJET QUE TU VAS CRIER SUR TOUS LES TOITS ». LES EXPÉRIENCES DES PRATIQUANT·E·S BDSM AYANT SUBI DES BRIS DE CONSENTEMENT

MÉMOIRE

PRÉSENTÉ

COMME EXIGENCE PARTIELLE
DE LA MAÎTRISE EN SEXOLOGIE

PAR

JUSTINE BENOIT

MARS 2025

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL
Service des bibliothèques

Avertissement

La diffusion de ce mémoire se fait dans le respect des droits de son auteur, qui a signé le formulaire *Autorisation de reproduire et de diffuser un travail de recherche de cycles supérieurs* (SDU-522 – Rév.12-2023). Cette autorisation stipule que «conformément à l'article 11 du Règlement no 8 des études de cycles supérieurs, [l'auteur] concède à l'Université du Québec à Montréal une licence non exclusive d'utilisation et de publication de la totalité ou d'une partie importante de [son] travail de recherche pour des fins pédagogiques et non commerciales. Plus précisément, [l'auteur] autorise l'Université du Québec à Montréal à reproduire, diffuser, prêter, distribuer ou vendre des copies de [son] travail de recherche à des fins non commerciales sur quelque support que ce soit, y compris l'Internet. Cette licence et cette autorisation n'entraînent pas une renonciation de [la] part [de l'auteur] à [ses] droits moraux ni à [ses] droits de propriété intellectuelle. Sauf entente contraire, [l'auteur] conserve la liberté de diffuser et de commercialiser ou non ce travail dont [il] possède un exemplaire.»

REMERCIEMENTS

Je voudrais d'abord remercier mes précieuses direction et codirection, Joanne Otis et Jessica Caruso, qui m'ont accompagnée et guidée tout au long de la réalisation de ce mémoire. Joanne, un grand merci d'avoir accepté de superviser ce mémoire et d'avoir pris de ton temps pour nos multiples rencontres. Tu as été d'une aide plus que précieuse avec des conseils judicieux et ton savoir qui ont permis de nourrir mes réflexions et d'amener ce mémoire plus loin. À toi Jessica, je te remercie pour ta grande disponibilité, ta rigueur et ton écoute. Tes conseils ont aussi été d'une aide exceptionnelle et m'ont permis de grandement améliorer ma rédaction, mais aussi de pousser ma réflexion sur plusieurs aspects. Sans votre aide, ce mémoire n'aurait pas vu jour sous cette forme.

Aux personnes ayant accepté de participer aux entrevues, je vous remercie de vous être ouvertes sur votre expérience malgré la sensibilité du sujet. Merci de votre confiance et de votre générosité ! Sans vous, ce projet n'aurait pas été possible.

Je tiens à dire un merci très particulier aux trois personnes qui ont accepté de faire partie de comité consultatif. Vos conseils, votre aide et votre engagement ont été plus que précieux. Avec vous, j'ai beaucoup appris; vous avez su pousser ma réflexion et vous avez amené des pistes de réflexion très intéressantes. Sans votre précieux accompagnement, ce projet ne serait pas celui qu'il est aujourd'hui.

Je tiens à remercier particulièrement une amie pour son soutien exceptionnel. À toi Annie avec qui j'ai pu partager autant les hauts que les bas de cette aventure qu'est la maîtrise. Avec toi, j'ai pu me sentir écoutée, soutenue et comprise dans tout ce que nous avons vécu au cours des dernières années. Cette aventure n'aurait pas été la même sans toi, alors je te dois un énorme merci.

Aussi à Kenny mon partenaire de vie qui m'a appuyée de manière inconditionnelle tout au long de mon parcours. Tes encouragements, ton humour et ton écoute m'ont permis de persévérer au travers de ces dernières années. Merci d'avoir été là pour moi !

J'aimerais aussi remercier toutes les belles personnes que j'ai pu rencontrer au cours de mon parcours en sexologie. Vous avez tous et toutes positivement influencé mon parcours! Particulièrement à toi Elsa, avec qui les séances de rédaction étaient beaucoup plus plaisantes.

DÉDICACE

J'aimerais dédier ce mémoire aux membres de mon comité consultatif qui ont participé à sa réalisation. Je suis plus que reconnaissante de votre précieuse implication ainsi que votre générosité dans le partage de vos savoirs et expériences.

TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS	ii
DÉDICACE.....	iv
RÉSUMÉ.....	viii
ABSTRACT	ix
INTRODUCTION.....	1
CHAPITRE 1 PROBLÉMATIQUE.....	3
1.1 Contexte socio-historique des pratiques BDSM	3
1.2 Violences relationnelles et sexuelles dans la population générale.....	5
1.3 Bris de consentement chez les pratiquant·e·s BDSM	6
1.4 Objectifs de l'étude	7
1.5 Pertinence.....	8
CHAPITRE 2 ÉTAT DES CONNAISSANCES.....	11
2.1 Définitions.....	11
2.2 Principes et mesures de sécurité mis en place dans les communautés	13
2.2.1 Principes de sécurité	13
2.2.2 Mesures de sécurité.....	15
2.3 Bris de consentement dans les communautés BDSM	17
2.4 Gestion des bris de consentement par les communautés BDSM	23
CHAPITRE 3 CADRE CONCEPTUEL.....	25
3.1 Interactionnisme symbolique	25
3.2 Théorie des sous-cultures.....	27
3.2.1 Réseau social relativement diffus	28
3.2.2 Identité et significations partagées.....	28
3.2.3 Sentiment de marginalisation et de résistance	29
3.2.4 Vocabulaire, code vestimentaire et soutien social	30
3.3 Théorie transactionnelle du stress et de l'adaptation	32
3.3.1 Évaluation cognitive de la menace	33
3.3.2 Adaptation.....	35
3.4 Pertinence de la combinaison des approches théoriques choisies.....	38
CHAPITRE 4 MÉTHODOLOGIE	40
4.1 Stratégies de recherche et justifications méthodologiques.....	40
4.1.1 Approche qualitative exploratoire et étude de cas	40

4.1.2	Stratégies d'échantillonnage	42
4.1.3	Outil de collecte de données : Entretien semi-dirigé	43
4.1.4	La méthode d'analyse	44
4.2	Comité consultatif	44
4.3	Planification opérationnelle de l'étude.....	45
4.3.1	Population à l'étude et critères d'inclusion.....	45
4.3.2	Recrutement	46
4.3.3	Collecte de données : procédures et canevas d'entretien	47
4.3.4	Description de l'échantillon	47
4.3.5	Analyses des données collectées.....	48
4.4	Considérations éthiques	50
CHAPITRE 5 RÉSULTATS.....		52
5.1	Portraits expérientiels : une brève description des expériences de bris de consentement vécues par les participants.....	52
5.1.1	Personne participante #1 (P1)	52
5.1.2	Personne participante #2 (P2)	53
5.1.3	Personne participante #3 (P3)	53
5.1.4	Personne participante #4 (P4)	54
5.1.5	Personne participante #5 (P5)	54
5.1.6	Personne participante #6 (P6)	55
5.2	Un développement insidieux : l'évolution progressive vers les bris de consentement en contexte BDSM.....	56
5.2.1	À la frontière du consentement : les signes qui précèdent un bris de consentement dans la conception du BDSM.....	57
5.2.1.1	Une conception problématique du consentement	57
5.2.1.2	Une conception problématique du BDSM.....	58
5.2.1.3	Une incompréhension des implications du BDSM et de l'importance de l'éducation	59
5.2.2	L'instauration d'une confiance : un facteur potentiel facilitant le dépassement des limites.....	60
5.2.3	La signification accordée à la relation : une influence sur l'interprétation du consentement en contexte BDSM.....	61
5.3	Le choc initial : la réaction immédiate face aux bris de consentement en contexte BDSM	62
5.4	Les répercussions : des effets à la suite des bris de consentement qui s'étendent au-delà du contexte BDSM.....	64
5.4.1	Les répercussions sur l'état psychologique.....	65
5.4.2	Les répercussions sur les relations interpersonnelles.....	67
5.4.3	Les répercussions sur l'état physique.....	68
5.4.4	Les répercussions sur la sexualité	68
5.4.5	Les répercussions sur l'intérêt pour les pratiques BDSM.....	68
5.5	Les stratégies d'adaptation : les mécanismes déployés en réponse à l'expérience de bris de consentement.....	69
5.5.1	Les stratégies d'évitement.....	69
5.5.2	Les stratégies de vigilance	71
5.5.3	Les stratégies axées sur la résolution de problèmes.....	75
CHAPITRE 6 DISCUSSION.....		83

6.1	Constats et interprétation des résultats	83
6.1.1	Les différentes formes/contextes des bris de consentement en contexte de pratiques BDSM.....	83
6.1.1.1	La diversité des manifestations et contextes	84
6.1.1.2	Les expériences plus souvent en position de soumission	85
6.1.1.3	Les expériences plus souvent en situation de restriction physique	86
6.1.2	Les significations accordées aux bris de consentement en contexte de pratiques BDSM	87
6.1.2.1	Le rôle crucial de la confiance dans la construction de l'expérience.....	88
6.1.2.2	Le façonnement des perceptions et interprétation de l'expérience par la signification accordée à la relation.....	90
6.1.2.3	L'interprétation des événements relativement indépendante de la gravité des gestes	91
6.1.3	Les sentiments et les émotions vécues pendant et après avoir vécu les bris de consentement en contexte de pratiques BDSM.....	92
6.1.3.1	Les événements causent un choc pour les personnes participantes	93
6.1.3.2	La diversité du vécu émotif selon les significations et interprétations de l'évènement	93
6.1.4	Les stratégies d'adaptation déployées à la suite du bris de consentement	95
6.1.4.1	La diversité des stratégies utilisées pour faire face au bris de consentement	95
6.1.4.2	La nécessité de mettre en place des stratégies pour se sentir en sécurité dans leurs pratiques à la suite des événements	98
6.2	Limites de l'étude.....	101
6.3	Critères de scientificité.....	103
6.4	Pistes de réflexion pour la pratique	104
6.5	Pistes de réflexion pour de futures recherches	105
	CONCLUSION	108
	ANNEXE A CANEVAS D'ENTRETIEN.....	111
	ANNEXE B CERTIFICATION ÉTHIQUE	115
	ANNEXE C CERTIFICAT EPTC-2.....	117
	ANNEXE D FORMULAIRE DE CONSENTEMENT	118
	ANNEXE E LISTE DE RESSOURCES.....	120
	ANNEXE F AFFICHE DE RECRUTEMENT.....	127
	ANNEXE G MATRICE DE CONDIFICATION #2	128
	RÉFÉRENCES	133

RÉSUMÉ

Depuis quelques années, il y a un intérêt médiatique et scientifique grandissant en ce qui a trait aux pratiques BDSM. Les recherches scientifiques, récentes et encore peu nombreuses, ont mis en lumière les différences entre les pratiques BDSM consensuelles et celles où il y a eu un bris de consentement sans toutefois qualifier la construction de l'expérience des pratiquant·e·s du BDSM. Ce mémoire a ainsi pour objectif de mieux comprendre l'expérience des pratiquant·e·s du BDSM ayant vécu des bris de consentement dans le contexte de leurs pratiques. En se basant sur une approche qualitative exploratoire et d'étude de cas, six entrevues semi-dirigées ont permis de mieux comprendre leur expérience. Les résultats de cette recherche mettent en lumière quatre dimensions clés de l'expérience des bris de consentement en contexte BDSM. D'abord, un développement insidieux précède souvent ces bris, où un climat de confiance s'installe progressivement, rendant difficile la détection des signes qui peuvent précéder un bris de consentement. Ensuite, le choc initial provoqué par le bris de consentement se manifeste par des réactions psychologiques immédiates telles que le figement, la panique et une profonde détresse, exacerbées par la surprise et la vulnérabilité du contexte. Par ailleurs, les répercussions qui en découlent touchent divers aspects de la vie des personnes concernées, affectant leur bien-être psychologique, leurs relations interpersonnelles, leur rapport à la sexualité ainsi que leur intérêt pour les pratiques BDSM. Enfin, pour faire face à ces conséquences, les participantes ont déployé des stratégies d'adaptation qui s'inscrivent dans trois grandes catégories : l'évitement, visant à minimiser l'impact émotionnel à court terme ; la vigilance accrue, traduisant une plus grande méfiance et des mesures de protection renforcées dans les pratiques futures ; et la résolution de problèmes, comprenant des démarches actives de réappropriation de la sexualité, de renforcement des mécanismes de consentement ou encore de dénonciation dans les communautés BDSM et auprès des autorités. Ces résultats soulignent la complexité du vécu des personnes ayant subi des bris de consentement et l'importance de développer des outils de prévention et de soutien adaptés à ces réalités.

Mots clés : BDSM, bris de consentement, répercussions, stratégies d'adaptation, étude de cas

ABSTRACT

In recent years, there has been growing media and scientific interest regarding BDSM practices. Recent and still limited scientific research has highlighted the differences between consensual BDSM practices and those where consent violations have occurred, without fully characterizing the experiences of BDSM practitioners. This thesis therefore aims to better understand the experience of BDSM practitioners who have experienced consent violations in the context of their practices. Based on an exploratory qualitative and case study approach, six semi-structured interviews provided better insight into their experiences. The research results highlight four key dimensions of the experience of consent violations in BDSM contexts. First, an insidious development often precedes these violations, where a climate of trust gradually establishes itself, making it difficult to detect signs that may precede a consent violation. Second, the initial shock caused by the consent violation manifests through immediate psychological reactions such as freezing, panic, and profound distress, exacerbated by surprise and contextual vulnerability. Furthermore, the resulting repercussions affect various aspects of the individuals' lives, impacting their psychological well-being, interpersonal relationships, relationship with sexuality, and interest in BDSM practices. Finally, to cope with these consequences, participants deployed adaptation strategies that fall into three main categories: avoidance, aimed at minimizing short-term emotional impact; increased vigilance, reflecting greater mistrust and enhanced protective measures in future practices; and problem-solving, including active approaches to reclaiming sexuality, strengthening consent mechanisms, or reporting incidents within BDSM communities and to authorities. These results underscore the complexity of the experiences of individuals who have suffered consent violations and the importance of developing prevention and support tools adapted to these realities.

Keywords : BDSM, experience, consent violations, trust, coping strategies, case study

INTRODUCTION

Dans les dernières années, l'intérêt pour les pratiques BDSM¹ est en forte augmentation, le BDSM étant plus fréquemment représenté dans les films et à la télévision (Freeburg et McNaughton, 2017; Hillier, 2018; Yost, 2019). L'acronyme BDSM est un terme générique qui englobe un large éventail de préférences sexuelles, de pratiques, de rôles et de types de relations, aussi appelés « *kinks* » (Carlström, 2017; Rye et Traversa, 2019). Cependant, cette popularité accrue n'a pas nécessairement entraîné une réduction de la stigmatisation envers le BDSM et les personnes qui le pratiquent (Bezreh *et al.*, 2012; Yost, 2019). Un des aspects centraux des pratiques BDSM est le consentement, mais ces préférences et pratiques impliquent aussi, entre autres, le plaisir, l'érotisme, la spiritualité et le développement de compétences liées aux diverses pratiques. Dans le BDSM, chaque interaction requiert, entre autres, une négociation explicite préalable des limites, des activités et des conditions entre les partenaires impliqué·e·s. Cette négociation s'accompagne généralement, mais pas essentiellement, de l'établissement de protocoles de sécurité spécifiques permettant à chaque participant·e de maintenir ou de retirer son consentement à tout moment durant les activités (Caruso *et al.*, 2015). Bien que le consentement soit un aspect central des pratiques BDSM, cela n'empêche pas que des événements où celui-ci n'est pas respecté se produisent. Dans le cadre de ce mémoire, nous référerons à de tels événements par le terme « bris de consentement ». Les bris de consentement peuvent être invisibilisés, voire non signalés, en raison de la crainte d'augmenter la stigmatisation déjà présente à l'égard des pratiques BDSM. En effet, les représentations médiatiques du BDSM, entre autres, peuvent associer explicitement les pratiques BDSM à des crimes violents, favorisant la perception sociale que les pratiquant·e·s sont des gens violents, des gens avec des problèmes psychologiques ou des gens ayant des intérêts sexuels déviants (Yost, 2010). Ainsi, plusieurs études ont tenté de démystifier les pratiques BDSM et de distinguer les pratiques BDSM consensuelles des actes de violence. Les connaissances sur l'expérience des pratiquant·e·s ayant vécu des bris de consentement sont toutefois encore très limitées. Cette perspective unique mettant de l'avant l'expérience permet de comprendre la réalité vécue sur le terrain, les dynamiques spécifiques à la communauté BDSM et les défis particuliers auxquels font face les personnes concernées. De plus, leur point de vue offre un éclairage unique

¹ Acronyme se référant aux pratiques de Bondage et Discipline, de Domination et Soumission, ainsi que de Sadomasochisme

et privilégié sur la manière dont ces bris de consentement sont perçus, gérés et potentiellement prévenus au sein de leur communauté.

C'est dans ce contexte que ce mémoire tente de mieux comprendre les expériences des pratiquant·e·s BDSM ayant vécu des bris de consentement dans le contexte de leur pratique.

Ce mémoire se divise en six chapitres. Dans le premier chapitre, la problématique de recherche est présentée en définissant d'abord les concepts et en faisant ensuite un portrait actuel des bris de consentement en contexte de pratiques BDSM. La pertinence d'étudier ce sujet y est aussi abordée. Dans le deuxième chapitre, l'état des connaissances actuelles sur le sujet est étayé. Dans le troisième chapitre, les cadres conceptuels sur lesquels s'appuie ce mémoire — l'interactionnisme symbolique, la théorie des sous-cultures et la théorie transactionnelle du stress — seront expliqués. Dans le quatrième chapitre, les fondements qui ont orienté les choix méthodologiques sont décrits et la planification opérationnelle de notre étude est détaillée. Dans le cinquième chapitre, les résultats obtenus à l'aide des six entrevues semi-dirigées sont rapportés. Pour finir, dans le sixième et dernier chapitre, nous discutons des divers constats se dégageant des résultats tout en proposant des pistes pour la pratique sexologique et pour la recherche future sur ce sujet.

CHAPITRE 1

PROBLÉMATIQUE

Dans un premier temps, le contexte socio-historique des pratiques BDSM, le portrait des violences relationnelles et sexuelles et les enjeux des bris de consentement à l'intérieur des communautés BDSM seront abordés pour permettre au lectorat de mieux mettre en perspectives la réalité des pratiquant·e·s. En second lieu, à la lumière des limites des études antérieures, les objectifs et la pertinence de cette étude seront présentés.

1.1 Contexte socio-historique des pratiques BDSM

Dans la société actuelle, une ambivalence croissante des discours sociaux face aux intérêts et pratiques BDSM est observée et les études commencent tout juste à la documenter (Carlström, 2017; Erickson *et al.*, 2022; Faccio *et al.*, 2020; Sihvonen et Tuomas Harviainen, 2020; Vander Molen *et al.*, 2021). D'un côté, ces pratiques sont de plus en plus représentées dans les médias traditionnels comme le cinéma, les livres et les arts, comme en témoigne le succès de la série « Fifty Shades » (Holvoet *et al.*, 2017), et l'intérêt pour les pratiques BDSM augmente rapidement dans la population générale (Freeburg et McNaughton, 2017; Hillier, 2018; Yost, 2019). D'un autre côté, malgré cet accroissement de la visibilité et de la popularité du BDSM, les écrits scientifiques n'ont pas relevé de réduction de la stigmatisation envers les pratiques (Bezreh *et al.*, 2012; Yost, 2019); celles-ci demeurent socialement stigmatisées et discriminées, ce qui peut amener les pratiquant·e·s à subir de la stigmatisation, à anticiper vivre de la dévalorisation (Bezreh *et al.*, 2012; Yost, 2019) ou à dissimuler leurs intérêts (Haviv, 2016; Stiles et Clark, 2011).

Dans l'ensemble, malgré l'intérêt croissant pour le BDSM, ce que les gens à l'extérieur des communautés BDSM pensent de ces pratiques est relativement méconnu (Damm *et al.*, 2017; Yost, 2019). Seulement quelques études ont tenté de capter les attitudes envers les pratiques ou modes de vie BDSM. Dans leur étude, Hughes et Hammack (2019) montrent que les pratiquant·e·s du BDSM sont encore soumis·e·s à des croyances stigmatisantes quant à leurs pratiques, où des non-pratiquant·e·s croient que le BDSM est une sexualité malsaine révélatrice d'un traumatisme passé. Une étude récente menée en Belgique par Schuerwegen *et al.* (2020) met en lumière des taux élevés de stigmatisation à l'encontre des pratiquant·es du BDSM. Cette stigmatisation, largement

répandue dans la population générale, se manifeste sous trois formes principales : préjugés, discrimination et incompréhension. Environ 86 % des répondant·es adhèrent à au moins une attitude stigmatisante, avec une prévalence marquée de la discrimination (77 %) (exemple d'énoncé : « Je ne voudrais pas que quelqu'un qui pratique le BDSM surveille mes enfants »), suivie des préjugés (69 %) (exemple d'énoncé : « Tu n'es pas une bonne personne si tu infliges de la douleur à quelqu'un ») et de l'incompréhension (44 %) (exemple d'énoncé : « Le BDSM est une forme de sexualité malsaine »). Ces pratiques étaient souvent perçues des pratiques malsaines ou liées à des troubles psychologiques. Malgré l'évolution des mentalités sur la sexualité et les politiques inclusives, les résultats de cette étude montrent que cette ouverture ne s'étend pas aussi favorablement aux personnes pratiquant le BDSM. Ainsi, cela peut amener à comprendre que les membres des communautés BDSM ont tendance à craindre d'être démasqué·e·s ou exposé·e·s à leur famille, à leurs amis ou dans leur milieu de travail parce qu'ils et elles ne disposent d'aucun type de protection contre la discrimination. Des études antérieures ont mis en lumière que certain·e·s se sont vus licencié·e·s de leur travail simplement pour avoir participé à des activités BDSM (Keenan, 2014).

Depuis les quinze dernières années, les recherches montrent que la majorité des pratiquant·e·s BDSM ressentent un certain malaise quant au fait que leur implication dans les activités BDSM soient découvertes par d'autres et peuvent dissimuler leur implication dans de telles activités comme mesure d'autoprotection (Bezreh *et al.*, 2012; Holt, 2016; Hughes et Hammack, 2019; Kolmes *et al.*, 2006; Schuerwegen *et al.*, 2020; Stiles et Clark, 2011; Waldura *et al.*, 2016; Wright, 2006). Toutefois, il est important de mentionner l'existence historique (Sisson, 2007) et contemporaine (Ortmann et Sprott, 2013) des communautés BDSM. Les communautés BDSM rassemblent des personnes partageant un intérêt commun. Néanmoins, le rôle des communautés BDSM semble complexe et varié. Comme en témoignent Graham *et al.* (2016) dans leur étude, les communautés permettent d'avoir accès à des ressources fonctionnelles, telles que du matériel et des espaces physiques adaptés à leurs pratiques, de se développer personnellement et de profiter de bénéfices liés aux interactions interpersonnelles avec des personnes ayant des intérêts similaires. Effectivement, les communautés ont entre autres pour fonction la gestion des stigmas et l'acceptation, mais aussi l'éducation et la sécurité des pratiquant·e·s surtout en ce qui a trait au consentement, en plus d'offrir du soutien à plusieurs niveaux. Ainsi, les communautés BDSM

remplissent une fonction essentielle dans la gestion de la stigmatisation en offrant un espace de soutien, de reconnaissance et de normalisation des pratiques. Toutefois, l'affiliation explicite à ces communautés peut également susciter une stigmatisation accrue de la part de la société en général. L'appartenance à un groupe marginalisé constitue donc à la fois un facteur de protection et un vecteur potentiel de discrimination à l'extérieur. Cette dualité souligne la complexité des dynamiques entre identité, acceptation et perception sociale (Graham *et al.*, 2016). Dans une perspective socio-historique, les pratiques BDSM ont souvent été marginalisées et soumises à diverses formes de stigmatisation. Toutefois, afin de mieux comprendre les enjeux liés au consentement et aux dynamiques de pouvoir qui les traversent, il est pertinent de les situer dans un cadre plus large, en les mettant en regard des violences relationnelles et sexuelles au sein de la population hors BDSM.

1.2 Violences relationnelles et sexuelles dans la population générale

Dans la population générale, il est souvent question dans un contexte relationnel engagé de parler de violence entre partenaires intimes (VPI). Il est toutefois difficile de donner une définition simple, car la VPI englobe un large éventail de comportements, qui vont de la violence psychologique et de l'exploitation financière aux agressions sexuelles et physiques. De manière générale, celle-ci est définie comme tout acte ou comportement violent commis par un partenaire intime actuel ou ancien, sans égard au fait que les partenaires vivent ensemble ou non (Cotter, 2018). Le rapport écrit par Adam Cotter sur la violence entre partenaires intimes (VPI) au Canada en 2018 a été élaboré par Statistique Canada via son Centre canadien de la statistique juridique. Cette étude s'appuie sur trois sources principales de données : l'Enquête sociale générale sur la victimisation, le Programme de déclaration uniforme de la criminalité et l'Enquête sur les homicides. Dans son rapport, Cotter (2018) conclue que 44 % des femmes qui avaient déjà été dans une relation avec un partenaire intime ont déclaré avoir subi une forme quelconque de violence psychologique, physique ou sexuelle dans le cadre d'une relation intime depuis l'âge de 15 ans. Parmi les hommes, cette proportion est de 36 %; Toutefois, outre le genre, d'autres caractéristiques individuelles et socioéconomiques jouent sur la probabilité d'être victime de violence de la part d'un.e partenaire intime (Cotter, 2018). Par exemple, la prévalence de la VPI serait nettement plus élevée chez les femmes autochtones, les femmes 2SLGBTQIA+, les hommes 2SLGBTQIA+, les femmes ayant une incapacité fonctionnelle et les jeunes femmes.

Quand il est question des violences relationnelles et sexuelles dans les relations intimes, le contrôle coercitif semble être un élément central. Selon Stark (2023), ce contrôle réfère à tous les actes visant à maîtriser les attitudes et comportements de l'autre personne dans la relation. Au lieu de percevoir les violences comme des actes isolés, il s'agit de les considérer comme faisant partie d'une matrice relationnelle plus vaste où ces violences sont utilisées comme moyens de domination et de subordination. Ce contrôle coercitif peut être exercé à travers divers moyens, y compris la manipulation psychologique, la menace ou d'autres comportements visant à maintenir une emprise sur le partenaire. Les victimes souffrent davantage des effets de ce contrôle que des blessures physiques ou psychiques spécifiques résultant de chaque acte violent.

Parallèlement, l'émergence de mouvements sociaux tels que #MoiAussi (#MeToo) a mis en lumière l'ampleur et le caractère systématique des violences sexuelles et relationnelles, en révélant des schémas de domination et de silence imposé aux victimes. Ces mouvements ont non seulement permis de briser l'omerta entourant ces violences, mais ont aussi renforcé l'importance du consentement comme élément fondamental des relations interpersonnelles (Lamy, 2022). Dès lors, il est pertinent d'examiner si et comment ces dynamiques se manifestent dans des contextes plus spécifiques, tels que les pratiques BDSM, où le consentement joue un rôle central et où les interactions sont souvent régies, entre autres, par des codes précis.

1.3 Bris de consentement chez les pratiquant·e·s BDSM

Dans ce mémoire, le concept de bris de consentement sera utilisé. Il s'agit ici d'un choix qui permet aux participant·e·s de l'étude d'utiliser les mots qui correspondent à leur expérience. Cette décision a été prise avec les membres du comité consultatif, qui ont exprimé la volonté des membres des communautés BDSM de se distancer du terme « violence ». Ce dernier aurait été trop souvent utilisé pour qualifier les pratiques BDSM consensuelles. En effet, parler de bris de consentement plutôt que de violence dans le contexte des pratiques BDSM permet de mieux saisir la spécificité des dynamiques en jeu. Les pratiques BDSM reposent sur un cadre où le consentement est central, explicite et généralement négocié en amont. Ces limites convenues peuvent être transgressées, que cette transgression soit psychologique, émotionnelle, physique ou sexuelle. L'usage du terme « bris de consentement » permet donc de capter les violations de ces accords, tout en reconnaissant les impacts que de telles transgressions peuvent avoir sur les personnes concernées. Au sein des

communautés BDSM, une distinction claire est faite entre les pratiques respectant des protocoles de sécurité et la violence (Caruso, 2012). Bien que les personnes extérieures au BDSM peuvent percevoir les jeux BDSM comme étant violents, dangereux et malsains, les membres des communautés établissent une frontière mince, mais claire entre ces deux aspects.

Un sondage effectué par The National Coalition for Sexual Freedom [NCSF] (2015) rapporte qu'un total de 1 307 (29 % des 4 503 répondant·e·s) mentionne avoir vécu au moins un bris de consentement en contexte de pratiques BDSM. Or, la prévalence des comportements de violence dans la population hors BDSM étant de 44 % chez les femmes et 36 % chez les hommes (Cotter, 2018), on ne peut pas conclure qu'il y a plus de bris de consentement dans le contexte de pratiques BDSM que dans la population hors BDSM. Toutefois, ces évènements restent présents.

Si les études relatives aux comportements de violence hors des contextes BDSM sont nombreuses, aucune à notre connaissance, ont fait le portrait de ces expériences allant des manifestations, aux significations accordées, aux émotions et aux stratégies d'adaptation déployées. Certaines études se sont penchées sur le sujet, mais souvent sous l'angle : 1) du consentement, soit ce qui distingue une pratique non consentie d'une relation consensuelle (Dunkley et Brotto, 2019; Pitagora, 2013), 2) de la gestion des bris de consentement à l'intérieur des communautés (Holt, 2016), ou 3) de sa prise en charge externe par l'appareil judiciaire (Haviv, 2016; Holt, 2016). Cependant, vu le contexte socio-historique des pratiques BDSM — la présence médiatique des pratiques BDSM, la stigmatisation et la présence des communautés BDSM — et le contexte actuel de dénonciation qui amplifie la voix des victimes, il devient pertinent de produire des données qui permettraient de mieux comprendre les expériences des pratiquant·e·s BDSM à l'égard des bris de consentement. Cela permettrait aussi d'orienter les stratégies d'intervention visant la sécurité et le bien-être des pratiquant·e·s du BDSM, notamment à travers des actions de sensibilisation, d'éducation et de prévention.

1.4 Objectifs de l'étude

Ainsi, l'objectif général de ce mémoire est d'explorer la façon dont se construit l'expérience — antérieure, au moment et subséquent aux évènements — des pratiquant·e·s ayant subi des bris de consentement en contexte BDSM.

Plus spécifiquement, ce mémoire vise à :

- (1.1) Identifier les différentes formes (manifestations) et contextes des bris de consentement en contexte de pratiques BDSM.
- (1.2) Explorer les significations des bris de consentement en contexte de pratiques BDSM.
- (1.3) Explorer les sentiments et les émotions vécues pendant et après avoir vécu les bris de consentement en contexte de pratiques BDSM.
- (1.4) Identifier les stratégies d'adaptation déployées à la suite du bris de consentement.

1.5 Pertinence

Étudier l'expérience vécue à l'égard des bris de consentement en contexte de pratiques BDSM permettra plusieurs avancées et aura plusieurs retombées au niveau scientifique, social et sexologique.

Tout d'abord, il est scientifiquement pertinent d'explorer l'angle de l'expérience vécue afin de contribuer à la production de connaissances sur un sujet encore largement sous-étudié dans les écrits scientifiques. L'intérêt pour les pratiques BDSM a certes augmenté ces dernières années, mais les recherches portant spécifiquement sur les bris de consentement et l'impact de ces événements sur les pratiquant·e·s restent rares. Approfondir cette question permettra non seulement d'éclairer la complexité des dynamiques de consentement dans les pratiques BDSM, mais aussi d'apporter des perspectives nouvelles sur les répercussions émotionnelles et psychologiques que vivent les individus. Ce mémoire vise à combler cette lacune en documentant non seulement la nature des bris de consentement, mais aussi la manière dont ces événements sont perçus, vécus, et gérés par les personnes concernées. En mettant en lumière les perceptions, les ressentis et les dynamiques subjectives des individus concernés, cette approche contribuera à combler un manque de connaissances et à nuancer les représentations. En examinant les stratégies d'adaptation mises en place, cette étude contribuera également à une meilleure compréhension des mécanismes adaptatifs et sociaux que les pratiquant·e·s utilisent pour faire face à ces expériences. Par conséquent, cette recherche enrichira le corpus existant et pourra informer les pratiques communautaires et les interventions visant à promouvoir des environnements plus sûrs et respectueux.

Cette étude pourra avoir des retombées sexologiques, car l'amélioration des connaissances quant à l'expérience vécue permettra de dégager des recommandations ciblées en fonction des expériences rapportées pour ceux et celles ayant subi de tels événements en contexte BDSM, pratiques à ce jour encore stigmatisées. Comme Cotter (2018) l'indique dans son rapport sur les violences entre partenaires intimes : « Il existe différentes formes de victimisation par un partenaire intime — et différents profils parmi diverses populations — et il est important de les reconnaître, car ils exigeront différents types d'interventions, de programmes et de soutien pour les victimes. » p.3. De plus, les connaissances générées par cette étude seront partagées avec les communautés sous la forme désirée par le comité consultatif afin que ces données puissent leur servir. Le partage pourra aussi se faire à l'extérieur des communautés, soit auprès de sexologues ou tou·te·s autres intervenant·e·s qui désirent apprendre sur l'expérience vécue des bris de consentement dans le contexte de pratiques BDSM ou accompagner des personnes dans une exploration sécuritaire des pratiques BDSM.

Socialement, une telle étude revêt une grande pertinence. En premier lieu, elle contribuera à valider le vécu des personnes ayant subi de telles expériences, en offrant un regard scientifique qui reconnaît la réalité de ces bris de consentement. Cette reconnaissance permettra de sortir ces expériences de la marginalité et du silence, en les inscrivant dans un paradigme de recherche sérieux et respectueux. Une telle recherche pourra favoriser une compréhension plus nuancée et moins stigmatisante des communautés BDSM, en démontrant que le consentement est au cœur de leurs préoccupations éthiques. Elle mettra en lumière le fait que les bris de consentement ne sont pas inhérents aux pratiques BDSM, mais représentent des dysfonctionnements que les communautés elles-mêmes cherchent activement à prévenir et à combattre. Enfin, cette recherche pourra avoir un effet d'empowerment pour les personnes ayant vécu des bris de consentement, en leur offrant un espace de reconnaissance et en légitimant leurs expériences. Elle contribuera à briser l'isolement et la honte souvent associés à ces expériences, tout en fournissant des ressources et des perspectives de reconstruction.

En s'intéressant aux conséquences des bris de consentement, ce projet mettra également en lumière les impacts potentiels de ces événements sur les relations, les pensées et émotions et la sexualité, des aspects cruciaux du bien-être des individus. Ces répercussions, souvent ignorées ou mal

comprises, peuvent en effet être des enjeux majeurs dans la vie sociale et intime des personnes concernées, ce qui rend l'étude de ce phénomène d'autant plus importante. De plus, ce projet aura pour effet de valider le vécu des personnes ayant subi des bris de consentement dans un contexte BDSM, en leur offrant un espace pour s'exprimer et en reconnaissant la gravité de leur expérience. En donnant une voix à ces individus, l'étude contribuera à la reconnaissance et à la visibilité des réalités vécues en ce qui a trait aux bris de consentement, souvent minimisées ou méconnues. Dans le même sens, elle pourra jouer un rôle central dans la démystification des bris de consentement dans les milieux BDSM, en alimentant les discussions déjà existantes autour des questions de consentement et de non-consentement. Cette recherche aidera ainsi à clarifier ces enjeux, tout en favorisant des conversations plus éclairées et nuancées au sein des communautés BDSM et au-delà, en encourageant une approche plus ouverte et respectueuse des expériences de chacun·e.

CHAPITRE 2

ÉTAT DES CONNAISSANCES

Sachant qu'il existe, à notre connaissance, peu d'études concernant les bris de consentement dans les milieux BDSM, les principaux éléments étudiés à ce jour seront décrits. Un survol de la définition des pratiques BDSM et de celle du consentement sexuel débute ce chapitre suivi par les notions de sécurité dans les communautés BDSM. Par la suite, sont résumés les écrits scientifiques présents sur les bris de consentement et la gestion de ces bris à l'intérieur et à l'extérieur des communautés BDSM. Les lacunes observées dans la recension des écrits termineront ce chapitre.

2.1 Définitions

Depuis plusieurs années, différent • e • s auteur • e • s se sont intéressé • e • s à la définition du BDSM. Pour la plupart, le BDSM est un terme parapluie, englobant un éventail de pratiques sexuelles ou non, faisant référence au Bondage (B) et à la Discipline (D) – impliquant l'utilisation de contraintes psychologiques ou physiques, à la domination et la soumission (D/S) – impliquant l'échange de pouvoir et de contrôle, ainsi qu'au sadomasochisme (SM) — impliquant de prendre plaisir de sa propre douleur ou de celle d'un·e autre (Hébert et Weaver, 2015; Simula, 2019). Cet acronyme est aussi utilisé en référence aux communautés qui se sont formées autour de ces pratiques. Les communautés BDSM sont constituées de nombreux sous-groupes et sous-communautés (Brown, 2010) qui font partie dans leur ensemble d'une sous-culture encore stigmatisée (Newmahr, 2008). Cependant, elles permettent aux individus de satisfaire leurs désirs dans des endroits, lieux et contextes sécuritaires (Brown, 2010). L'étude de Taylor et Ussher (2001) visant à définir le BDSM propose quatre principaux concepts reflétant comment les pratiquant·e·s BDSM définissent le BDSM, soit une consensualité, un équilibre inégal des pouvoirs, une excitation sexuelle et des définitions compatibles sur les événements d'une scène. Dans les communautés BDSM, le terme « scène » est utilisé pour référer aux interactions BDSM qui se font au cours d'une période de temps spécifique (Caruso, 2012; Simula, 2019). Pour Taylor et Ussher (2001), la consensualité fait référence au fait qu'il y a une distinction claire entre les activités souhaitées et désirées et les activités qui sont faites contre le gré d'une personne. La consensualité implique aussi la négociation des limites et les répercussions si les limites d'un·e des partenaires sont dépassées (Taylor et Ussher, 2001). L'équilibre inégal des pouvoirs quant à lui fait référence

aux dynamiques des relations BDSM qui posent un·e des partenaires comme détenant le pouvoir sur l'autre de manière consentie par des procédés physiques ou psychologiques (Taylor et Ussher, 2001). L'excitation sexuelle réfère au fait que pour qu'il s'agisse de « BDSM », tout comportement doit se produire dans un contexte sexuel ou de manière à être sexuellement excitant (Taylor et Ussher, 2001). Leur dernier point, soit les définitions compatibles, fait référence à l'importance de la validation des interprétations des comportements qui se produiront, car l'interprétation des comportements peut différer d'une personne à l'autre (Taylor et Ussher, 2001). Moser et Kleinplatz (2007) ajoutent que les interactions et relations BDSM commencent toutes par la négociation et la discussion préalable des limites personnelles. Dans les écrits scientifiques, le BDSM est maintenant appréhendé comme un « loisir » (traduction libre) (Stebbins, 2014) en opposition à la construction des pratiques BDSM comme « déviance » (Turley et Butt, 2015; Williams, D., 2009). Voir le BDSM comme un « loisir » implique l'effort constant d'acquérir des connaissances, d'apprendre des techniques et de développer des compétences spécifiques permettant un engagement sécuritaire dans les pratiques (Turley et Butt, 2015).

Malgré la diversité de pratiques BDSM, le consentement explicite et éclairé de tou·te·s représente une caractéristique commune à toutes les pratiques (Connolly, 2006; Dunkley et Brotto, 2019; Pitagora, 2013; Taylor et Ussher, 2001; Yost, 2019). Cette exigence de consentement dans le BDSM s'inscrit dans une définition plus large du consentement sexuel, qui constitue un principe fondamental dans toute interaction sexuelle. Le consentement sexuel est généralement défini comme un accord mutuel à participer à une activité sexuelle, impliquant l'absence de coercition, de menace ou d'incapacité à consentir (Breiding *et al.*, 2015). Toutefois, cette définition, lorsqu'isolée de tout cadre socioculturel ou juridique ne rend pas compte de la complexité du concept. Muehlenhard (2024) a mis en lumière trois dimensions essentielles qui servent à rendre le consentement sexuel plus significatif. D'abord, elle insiste sur le caractère volontaire du consentement, impliquant qu'une personne puisse librement refuser toute activité sexuelle sans subir de pression, manipulation ou contrainte. Cette notion de volonté se complexifie toutefois dans la pratique, car la frontière entre ce qui constitue une pression indue et une interaction normale reste souvent difficile à définir. De multiples facteurs tels que la pression verbale, les dynamiques relationnelles et les normes culturelles et de genre, peuvent influencer la perception de cette liberté fondamentale. La deuxième dimension concerne la nature éclairée du consentement. Selon cette

même auteure, pour qu'une personne puisse véritablement consentir, elle doit disposer d'informations suffisantes lui permettant de prendre une décision réfléchie. Cette condition nécessite non seulement une éducation sexuelle, mais également l'accès à des informations pertinentes concernant le ou la partenaire potentiel·le et l'acte sexuel envisagé. Cette exigence soulève néanmoins, pour l'auteure, des questions importantes quant à la nature et l'étendue des informations devant être divulguées avant un rapport sexuel, ainsi que sur l'influence des normes implicites dans la perception de ce qui constitue une information essentielle. Enfin, la troisième dimension réside dans la liberté de rechercher et de consentir à des relations sexuelles désirées. Si l'accent est traditionnellement mis sur la capacité à refuser des activités non désirées, il est tout aussi crucial que les individus puissent consentir à des relations sexuelles qu'ils considèrent comme plaisantes et épanouissantes. Cette liberté peut cependant se heurter à divers obstacles sociaux ou législatifs, notamment la stigmatisation de certaines orientations sexuelles, l'existence de lois discriminatoires, ou encore la pression sociale poussant à se conformer à des normes sexuelles établies. La définition du consentement proposée par Muehlenhard (2024), avec ses trois dimensions — volonté, information et liberté —, permettra une analyse approfondie des données en facilitant l'identification des facteurs compromettant le consentement éclairé. Tout en mettant en lumière l'influence des normes sociales et des dynamiques de pouvoir sur les expériences rapportées par les participant·e·s.

2.2 Principes et mesures de sécurité mis en place dans les communautés

2.2.1 Principes de sécurité

Plusieurs mesures sont mises en place dans les communautés BDSM pour assurer qu'aucune limite ne soit transgressée. Les communautés BDSM ont couramment utilisé des modèles apparus pour réfuter la pathologisation des pratiques BDSM, comme le « Safe, Sane et Consensual² » (SSC), ou le « Risk Aware Consensual Kink »³ (RACK) pour aider à structurer la négociation des pratiques BDSM. Ces devises adoptées par les communautés BDSM illustrent l'importance octroyée au consentement (Williams, D. J. *et al.*, 2014). Elles servent de cadre à la participation au BDSM et sont utiles pour éduquer les nouveaux pratiquant·e·s sur ce qui constitue un comportement

² Sûr, sain et consensuel

³ Kink consensuel conscient des risques

consensuel (Williams, D. J. *et al.*, 2014). Williams, D. J. *et al.* (2014) ont introduit un cadre alternatif pour la négociation et l'éducation BDSM qui aborde certaines des limites pratiques et conceptuelles du SSC et du RACK. Il s'agit du 4C : « Caring, Communication, Consent, and Caution ». Cette devise conserve les concepts généraux du SSC et RACK, tout en intégrant les dimensions interdépendantes de la bienveillance et de la communication. Ces auteurs suggèrent en outre que le consentement soit décomposé en trois niveaux distincts : (a) le consentement superficiel, qui est décrit comme un « oui » ou un « non » ; (b) le consentement de la scène, qui implique que le·la dominant·e et le·la soumis·e négocient les paramètres de la scène ; et (c) un consentement profond, qui implique d'être conscient·e de la capacité physique ou mentale des personnes impliquées à utiliser un mot de sécurité pendant une scène.

Dans le cadre des pratiques BDSM, les pratiquant·e·s interagissent volontairement par un consentement préétabli basé sur une compréhension mutuelle des activités ayant lieu pendant la scène (Jozifkova, 2013; Pitagora, 2013). Le consentement représente une interaction continue et un processus dynamique impliquant des mesures de précaution, comme la négociation du jeu, la communication ouverte des désirs et limites, une définition mutuelle des activités, la notion de responsabilité et transparence, et la protection contre les préjudices en s'assurant de la compétence et des habiletés du partenaire (Holt, 2016). Des entretiens qualitatifs avec des pratiquant·e·s du BDSM (n = 15) sur le sujet du consentement ont révélé qu'ils et elles définissent le consentement comme un « accord éclairé entre des personnes pour agir dans une activité qui est mutuellement bénéfique pour toutes les personnes impliquées » (Fulkerson, 2010, p. 32). D'autres éléments s'ajoutent aussi à la notion de consentement, notamment la nécessité que l'accord soit conclu volontairement sans coercition, ni pression de la part d'autrui et sans l'influence de substances psychotropes, et que tou·te·s les partenaires de la relation ou de la scène donnent leur consentement (Fulkerson, 2010). En outre, le consentement inclut une compréhension par tou·te·s les participant·e·s des activités autorisées et non autorisées pendant la scène. Les pratiquant·e·s du BDSM dans une autre étude qualitative ont exprimé des perceptions similaires et ont unanimement souligné l'importance du consentement libre en l'absence de coercition (Holt, 2016). Dans les deux études, les participant·e·s ont discuté de la compréhension selon laquelle toute partie impliquée peut annuler son consentement à tout moment et que le retrait du consentement nécessite l'arrêt immédiat du jeu.

2.2.2 Mesures de sécurité

Dans les communautés BDSM, deux principales mesures de sécurité sont utilisées dans le but de protéger les pratiquant·e·s, soit la négociation et les codes/mots de sécurité (Caruso, 2012; Dunkley et Brotto, 2019).

La négociation est un processus qui permet d'établir le consentement et de communiquer les désirs et limites (Moser et Kleinplatz, 2007). La négociation sur les activités comprises dans une scène BDSM est essentielle pour s'assurer que l'expérience soit agréable et sans danger pour tou·te·s (Moser et Kleinplatz, 2006; Pitagora, 2013). Il s'agit d'une étape cruciale pour toute scène BDSM ou relation d'échange de pouvoir (Caruso, 2012; Moser et Kleinplatz, 2007). Au cours de la négociation, les pratiquant·e·s sont capables de communiquer ce qui les intéresse, d'exprimer tout problème de santé ou toute activité interdite et de parvenir à un accord sur les paramètres des activités qu'impliquera une scène (Holt, 2016). La négociation implique généralement un échange sur la définition des « limites strictes (*hard limits*) » — des activités dans lesquelles ils et elles ne souhaitent pas s'engager et auxquelles ils et elles ne consentiront en aucun cas, et des « limites douces (*soft limits*) » — des activités actuellement interdites, mais qui pourraient un jour être renégociées (Caruso, 2012; Holt, 2016; Moser et Kleinplatz, 2007), ainsi que le partage de tous déclencheurs émotionnels. Les déclencheurs émotionnels dans le BDSM désignent des stimuli ou des situations pouvant provoquer des réactions émotionnelles intenses, positives ou négatives, chez les pratiquant·e·s. Ils varient en fonction des expériences passées, des attentes individuelles et du cadre de la scène BDSM. La négociation avant une scène peut aussi impliquer une discussion sur ce qui doit se passer après la scène, qui fait référence aux procédures nécessaires pour ramener un individu à un état cognitif et émotionnel d'avant jeu, appelé en anglais « *after care* » (Holt, 2016; Pitagora, 2013). L'« *after care* » est généralement considéré comme un aspect important du jeu, tant par les dominant·e·s que les soumis·e·s, et offre l'occasion de discuter de tout malentendu ou problème ayant pu survenir au cours de la scène (Holt, 2016). Bien qu'une négociation plus formelle ait habituellement lieu avant une scène, une communication continue est importante pendant et après une scène (Holt, 2016; Williams, D. J. *et al.*, 2014). Il convient de noter qu'en dépit d'un processus de négociation, des malentendus peuvent survenir. Il est important que chaque participant·e soit non seulement sur la même longueur d'onde quant aux activités autorisées, mais également qu'il et elle partage des définitions mutuelles de ces activités. Le consentement devrait

être explicite, plutôt que tacite, et basé sur une définition et compréhension mutuelle des activités autorisées (Caruso, 2012; Pitagora, 2013).

Le processus de négociation peut varier considérablement en termes de complexité, allant d'une simple discussion avant une scène sur les activités qui auront lieu à une longue correspondance en personne ou virtuelle qui s'étend sur plusieurs semaines et implique des listes de contrôle détaillées de limites personnelles (Caruso, 2012; Fulkerson, 2010). La complexité de la négociation varie souvent selon le niveau de familiarité relationnelle entre les partenaires et la nature des activités en termes de risque. Une base solide de proximité émotionnelle et de confiance, construite sur un historique d'expériences BDSM positives avec le ou la partenaire en question, réduit souvent le besoin de négociations approfondies (Dunkley et Brotto, 2019). De même, les jeux impliquant un risque minimal ont tendance à justifier une négociation moins exhaustive que les jeux plus à risque — pouvant causer des blessures graves (Holt, 2016). L'étendue de la négociation fluctue également en fonction du contexte et peut être influencée par l'humeur, le tempérament et la réputation des personnes impliquées (Pitagora, 2013).

Les codes/mots de sécurité sont des codes verbaux et non verbaux permettant de mettre fin ou de modifier les activités pendant une scène BDSM et représentent généralement un outil important pour garantir un consentement continu dans les scènes (Caruso, 2012; Pitagora, 2013). L'utilisation d'un code/mot de sécurité met fin à toute dynamique de pouvoir et signale le retrait de consentement (Fulkerson, 2010). Ils sont préétablis, de sorte que tou·te·s sont conscient·e·s des implications de leur utilisation pendant une scène BDSM, quelle que soit son intensité ou sa durée (Beres, 2007; Dunkley et Brotto, 2019; Pitagora, 2013).

Les codes de sécurité sont généralement constitués de trois niveaux : 1) « tout va bien »; 2) « on s'approche de ma limite, ralentissons »; et 3) « la limite est dépassée », donc le consentement n'est plus valide. Le mot de sécurité est quant à lui utilisé pour signifier « on arrête tout ». La plupart du temps, les codes de couleur tels que le vert-jaune-rouge sont utilisés comme code de sécurité alors qu'un mot n'ayant aucun lien avec le BDSM ou la sexualité sera utilisé comme mot de sécurité (Caruso, 2012). Les pratiquant·e·s évitent d'utiliser les termes « non » ou « arrête » comme codes, ces derniers pouvant être plutôt érotisés lors de certaines scènes. Dans les scènes où l'utilisation d'un code/mot de sécurité verbal n'est pas possible, des gestes spécifiques préalablement convenus

peuvent être utilisés pour communiquer la nécessité d'arrêter l'activité. Les « codes/mots de sécurité silencieux », comme applaudir ou claquer des doigts, fonctionnent comme un moyen de résoudre les problèmes de communication lorsqu'un-e des participant-e-s est bâillonné-e, par exemple. La capacité d'utiliser un code/mot de sécurité et le fait de respecter l'utilisation d'un code/mot de sécurité vont de pair avec le consentement (Jozifkova, 2013). Les codes/mots de sécurité peuvent être utilisés pour signaler un inconfort physique ou émotionnel. L'utilisation de codes/mots de sécurité est encouragée pour les soumis-e-s, mais aussi pour les dominant-e-s (Jozifkova, 2013).

Les communautés peuvent aussi se servir de mesures de sécurité. Dans son étude, Holt (2016) montre comment c'est par le biais d'actions et de processus aux niveaux micro et macro que les communautés agissent de manière protectrice. Au niveau micro, les individus adoptent librement des comportements satisfaisants, jouent dans des limites négociées, communiquent ouvertement, assument la responsabilité d'eux-mêmes et de leurs partenaires et prennent des précautions de sécurité. Au niveau macro, les communautés dans leur ensemble sont chargées de protéger leurs membres par l'éducation et le maintien de l'ordre des individus et des événements. L'étude de Caruso (2012) met en évidence comment la réputation dans les communautés BDSM peut être un mécanisme de contrôle social pour protéger les membres. Par exemple, les membres des communautés s'assurent que les pratiquant-e-s les moins sécuritaires et respectueux des codes de la communauté aient de la difficulté à se trouver des partenaires de jeu, entre autres. Aussi, le fait de participer à la communauté et d'assister à des événements publics était une façon explicitée dans l'étude de Holt (2016) par laquelle les pratiquant-e-s maintenaient leurs limites et se protégeaient eux-mêmes et les uns des autres. De nombreux participant-e-s ont estimé que jouer en public offrait des garanties qui ne sont pas disponibles en jeu privé surtout en raison de la présence d'un « Dungeon Master », personne qui est désignée et connue des milieux BDSM pour surveiller et assurer les jeux consentants et sécuritaires.

2.3 Bris de consentement dans les communautés BDSM

Malgré les mesures de sécurité mises en place dans les communautés BDSM, les bris de consentement relationnels et sexuels sont tout de même présents. Ils peuvent se produire à la fois à l'intérieur et à l'extérieur des communautés BDSM (Dunkley et Brotto, 2019). De tels bris de

consentement peuvent prendre la forme de bris conscients, accidentels ou encore de malentendus résultant du manque de définitions mutuelles des activités préalablement convenues. Il existe des cas dans lesquels un·e partenaire peut manquer ou ne pas tenir compte de l'utilisation d'un mot de sécurité. De même, il existe des cas dans lesquels un·e partenaire peut résister à utiliser un mot de sécurité ou se trouver dans un état qui peut entraver sa capacité à utiliser un mot de sécurité (par exemple, le *subspace*) (Dunkley et Brotto, 2019). Bien qu'il n'y ait pas une définition universelle dans les écrits scientifiques, le *subspace* peut être défini comme un état psychophysique caractérisé par l'activation du système nerveux sympathique, la libération d'épinéphrine et d'endorphines, et une période subséquente de relaxation profonde. Cet état de conscience altéré est généralement vécu comme positif et agréable dans le contexte d'une scène BDSM, et peut améliorer la connexion et l'intimité entre les partenaires (Pitagora, 2017). Toutefois, indépendamment du fait que les communautés BDSM tracent une ligne concrète entre les activités consensuelles et les bris de consentement, cette ligne peut, en réalité, être floue (Dunkley et Brotto, 2019).

Une étude quantitative a exploré la prévalence et la nature des bris de consentement relationnels et sexuels en contexte de pratiques BDSM. La National Coalition for Sexual Freedom [NCSF] (2015) a interrogé via des questionnaires en ligne 4 598 personnes impliquées dans le BDSM et a mis en évidence divers aspects des bris de consentement. Ce rapport fait la distinction entre les attouchements non consentis sexuels ou non pendant un évènement BDSM et les bris de consentement durant des pratiques BDSM sans toutefois donner une définition claire de leur conceptualisation.

En ce qui a trait aux attouchements non consentis lors d'évènements BDSM, l'étude révèle que près de 36 % des répondant·e·s ont rapporté en avoir vécu (1 603 répondant·e·s); 39 % des femmes, 42 % des personnes transgenres et 46 % des personnes *queer* de l'échantillon ont rapporté avoir vécu des attouchements non consentis, en comparaison à 28 % chez les hommes. Parmi les personnes qui ont affirmé en avoir vécu, 57 % ont rapporté que ces attouchements non consentis se produisent principalement dans les espaces dédiés aux interactions sociales (ce qui exclut les stations de jeux). Les attouchements ont été de nature sexuelle dans 38 % des cas et non sexuelle dans 32 % des cas.

Concernant les bris de consentement durant les pratiques BDSM, 29 % des répondant·e·s ont rapporté que leurs limites préétablies ont été dépassés ou brisés ou que leurs mots de sécurité n'ont pas été respectés. Le profil des victimes montre une vulnérabilité particulière de certains sous-groupes : 84 % des personnes s'identifiant comme « *bottom* » dans les relations BDSM, 36 % des personnes de genre *queer* et 34 % des personnes transgenres rapportent des cas de bris de consentement. Chez les hommes, cette proportion est de 13 % alors que chez les personnes hétérosexuelles, soit le segment le plus important de l'échantillon total (40 %), la proportion rapportant un bris de consentement est de 18 %.

Parmi les personnes ayant rapporté avoir subi un bris de consentement, 55,1 % ont indiqué que leurs limites préétablies ont été dépassées lors d'une séance ou d'une relation BDSM, 15,8 % ont rapporté que leur mot de sécurité ou leur signe de sécurité (*safesign*) préalablement convenus ont été ignorés et 29,2 % rapportent ces deux types d'expériences et un non-respect de leur mot/signe de sécurité. Les raisons de ces bris de consentement sont diverses : 33 % rapportent la manipulation ou la coercition, 26 % rapportent avoir été attaqué·e·s par un·e prédateur·trice, tandis que d'autres attribuent le bris de consentement à un accident (6 %), à un manque de compétences (11 %) ou à une mauvaise communication (15 %). Il est à noter que seulement 2 % des bris de consentement impliquaient l'alcool; les personnes n'étaient donc en grande majorité pas en état d'intoxication lors de ceux-ci. La majorité des répondant·e·s (60 %) ayant subi un bris de consentement ont rapporté avoir négocié les limites en face à face avec la personne ayant brisé leur consentement; 23 % ont aussi déclaré que la personne qui a brisé leur consentement a tenté de renégocier les limites ayant été établies.

Les auteur·e·s des bris de consentement rapporté·e·s par les répondant·e·s sont majoritairement masculins (78 %) et hétérosexuel·le·s (65 %). Un fait préoccupant est que 20 % des auteur·e·s des bris de consentement occupaient des positions de leadership dans la communauté BDSM au moment des faits. De plus, les bris de consentement semblaient s'être souvent produits dans un contexte relationnel établi : près de la moitié des cas (49 %) impliquaient un·e partenaire amoureux·euse, un·e partenaire de jeu ou un·e partenaire sexuel. Pour un tiers des cas, il s'agissait de la première interaction avec cette personne.

Au niveau de la fréquence des bris de consentement, 40 % des victimes rapportent un seul bris de consentement, mais 33 % en ont subi trois ou plus. Les nouveaux·elles membres de la communauté semblent particulièrement vulnérables, avec une majorité de premières violations survenant dans les trois premières années de participation.

Parmi les personnes ayant rapporté un bris de consentement lors d'activités BDSM, diverses formes ont été identifiées, illustrant la diversité de ces comportements. Ainsi, 29 % des répondants ont rapporté avoir subi une pénétration vaginale non consentie (par un pénis, un doigt ou un gode), tandis que 26 % ont indiqué avoir été touché·e·s de manière non désirée. De même, 21 % ont signalé une pénétration anale et 21 % ont rapporté avoir été frappé·e·s ou avoir reçu des coups. Par ailleurs, 20 % des personnes ont connu des attouchements non consentis sur les organes génitaux ou les seins et 20 % ont fait état d'actes humiliants. D'autres violations comprenaient des gifles (16 %) et la contrainte à donner ou recevoir une fellation (16 %). La contrainte par étranglement a été signalée par 15 % des répondant·e·s tandis que 11 % ont rapporté des pratiques de bondage et 11 % ont subi la fessée. Sept pour cent ont subi des fouettements, 5 % ont rapporté des incidents de jeu avec un objet contondant et 5 % ont été bâillonnés. Chez moins de 5 % des répondant·e·s, les bris de consentement étaient reliés à l'utilisation de l'eau, à l'utilisation d'un bandeau pour cacher les yeux, à l'inutilisation de moyen de protection pendant un rapport sexuel et aux morsures. Les blessures graves restent rares : 2 % des répondant·e·s ont nécessité des soins médicaux et 0,5 % ont subi des blessures mettant leur vie en danger. Malgré ces statistiques, 60 % des répondant·e·s ayant rapporté un bris de consentement considèrent que les groupes BDSM sont plus sûrs que la société traditionnelle.

Le taux de signalement reste faible. Parmi les personnes ayant vécu un bris de consentement lors d'activités BDSM, seulement 1 personne sur 4 a signalé le bris de consentement aux organisateur·trice·s. Parmi ces personnes, 34 % ont déclaré que les organisateur·trice·s n'avaient pas été utiles du tout. Seulement 2,7 % ont déposé une plainte à la police. Les raisons principales de non-signalement incluent la perception que le bris de consentement n'était pas assez grave ou la confusion quant à la nature du bris de consentement (NCSF, 2015).

Pour ce qui est des études qualitatives, à notre connaissance, seulement 2 études se sont penchées sur le sujet. D'abord, Pitagora (2016) fait le portrait de 4 personnes ayant vécu de la violence entre

partenaires intimes (VPI) dans une relation de nature sadomasochiste. Les quatre participant·e·s ont répondu à un message publié sur une plateforme dédiée aux personnes des communautés BDSM. Cet article traite des complexités et des défis liés à la gestion de la violence entre partenaires intimes dans le contexte des relations BDSM. La majorité des participant·e·s ont nommé s'être impliqué·e·s d'abord dans des relations BDSM consensuelles qui sont ensuite devenues des relations abusives, donc ne pouvant plus être considérées comme du BDSM. Les partenaires BDSM abusif·ve·s manipulaient le contexte BDSM pour établir un contrôle, isoler leur victime et exploiter leur vulnérabilité. L'une des tactiques les plus insidieuses rapportée par l'auteurice repose sur la confusion entre consentement et VPI. Dans ce contexte, les VPI sont déguisées en pratiques BDSM consensuelles, rendant difficile pour la victime de reconnaître qu'elle est manipulée. Contrairement aux interactions consensuelles, les VPI se caractérisent, selon cette auteurice, par une absence de plaisir et un climat de peur persistant. Un autre élément central du contrôle exercé par ces partenaires BDSM abusif·ve·s est l'isolement de la victime. Pitagora (2016) souligne que les partenaires BDSM abusif·ve·s limitent délibérément les interactions sociales de leur partenaire et les coupent de leur réseau de soutien, rendant ainsi plus difficile toute demande d'aide ou validation de leurs expériences. Cet isolement peut être renforcé par des comportements coercitifs d'ordre économique ou des abus physiques, instaurant ainsi une dépendance de la victime vis-à-vis de son partenaire BDSM abusif. L'auteurice rapporte également l'exploitation de la vulnérabilité comme une stratégie couramment utilisée, en particulier envers les personnes qui débutent dans la communauté BDSM. Pitagora (2016) note que ces individus, souvent en quête d'appartenance, sont particulièrement exposés à des formes de manipulation où le ou la partenaire BDSM abusif·ve adopte un rôle de mentor. Ce dernier introduit progressivement des notions de confiance et de soumission non consensuelle, qui peuvent être difficilement identifiables par les néophytes. Cette dynamique peut mener à la mise en place de scénarios de domination/soumission artificiels, où le ou la partenaire BDSM abusif·ve impose son contrôle de manière abusive sous couvert de consentement. Par ailleurs, le maintien du silence joue un rôle clé dans la perpétuation des VPI. Pitagora (2016) explique que le stigma entourant les pratiques BDSM dissuade souvent les victimes de s'exprimer, par peur d'être jugées ou de ne pas être prises au sérieux. Cette omerta profite aux partenaires BDSM abusif·ve·s, qui peuvent ainsi poursuivre leurs comportements abusifs avec une inquiétude moindre d'être dénoncés. Enfin, selon l'auteurice, la manipulation des perceptions constitue un outil puissant pour légitimer les actes de VPI et minimiser les ressentis

des victimes. Les partenaires BDSM abusif·ve·s insistent sur le fait que les expériences négatives de leurs victimes ne sont pas de réelles VPI, mais font simplement partie intégrante du BDSM. En exploitant les stéréotypes et les préjugés associés à ces pratiques, ils ou elles invalident les préoccupations des victimes et les empêchent de remettre en question leur propre expérience.

Dans leur étude plus récente, Ling *et al.* (2022) ont examiné les expériences autodéclarées d'individus qui s'identifient comme membres des communautés fétiches, BDSM, non monogamiques et polyamoureuses ayant vécu des bris de consentement. Cette étude inclut 67 participant·e·s recruté·e·s via la NCSF qui ont répondu à un questionnaire en ligne (ex : de quelle expérience souhaitez-vous nous parler ? [Coming-out, dénoncé par quelqu'un d'autre, discrimination, harcèlement, incident de consentement, autre] ; racontez-nous votre histoire... [Réponse ouverte]). Dans cette étude, les bris de consentement allaient de malentendus/accidents à des bris de consentement flagrants (ex : harcèlement, « outing » non consensuel, pression pour obtenir un accord, limites ou mots de sécurités ignorés). Un facteur commun qui était nommé par les participant·e·s était le manque de soutien et de compréhension concernant les questions de consentement. En effet, même si l'accent est mis sur le consentement dans l'éducation auprès des communautés BDSM, l'étude met en évidence que de naviguer le consentement nécessite des compétences en communication, une conscience de soi et de l'expérience. En ce qui a trait aux émotions vécues, les participant·e·s ont nommé souvent ressentir à la suite des bris de consentement des émotions négatives à l'égard du bris de consentement vécu, telles que la douleur et la peur. Cependant, au fil du processus, ils et elles nomment passer à des émotions telles que l'anxiété et le regret avant de finalement parvenir à une forme d'apaisement.

L'étude a mis en relief des opinions variées parmi les participant·e·s concernant le signalement des bris de consentement. Certain·e·s ont nommé avoir ressenti le besoin de dénoncer, tandis que d'autres ont rapporté des expériences de discrimination ou de stigmatisation après avoir signalé leur situation à l'extérieur des communautés. Les participant·e·s ont donc souligné l'importance de pouvoir compter sur des professionnel·le·s comme des avocat·e·s, des policier·e·s, des prestataires médicaux et des thérapeutes qui comprennent et soutiennent leur mode de vie et leurs pratiques. Les participant·e·s ont aussi nommé l'importance des communautés à l'égard des bris de consentement, car elles sont source de soutien.

2.4 Gestion des bris de consentement par les communautés BDSM

Il reste important d'aborder la façon dont ces bris de consentement sont gérés par les communautés et à l'extérieur de celles-ci, car cela peut influencer l'expérience vécue des pratiquant·e·s. Dans leur étude respective, Haviv (2016) et Holt (2016) montrent comment peuvent être gérés les bris de consentement relationnels et sexuels en contexte de pratiques BDSM.

En ce qui concerne la gestion des bris de consentement à l'extérieur des communautés, une des techniques serait le signalement aux autorités policières, mais celles-ci semblent être marquées par la discrimination dû à la perception des pratiques BDSM comme étant « déviantes » et de certaines problématiques juridiques pouvant survenir pour les pratiquant·e·s. Ainsi, une des préoccupations centrales des communautés est de se protéger du monde « extérieur » (Haviv, 2016; Holt, 2016). Haviv (2016) démontre que très peu de pratiquant·e·s font le choix de faire un signalement à la police, car les victimes craignent que la police (et d'autres) ne les blâme ; ils et elles désirent rester discret·e·s pour éviter les représailles ; ils et elles ont honte dû au fait que leurs pratiques sont considérées comme « perverses » par la société et pensent qu'il est trop difficile d'expliquer ce qui se passe dans les communautés BDSM et de prouver qu'un bris de consentement a réellement eu lieu. Puisque l'anonymat et la discrétion constituent des valeurs comprises par tous les pratiquant·e·s, les membres des communautés savent qu'il est interdit de dévoiler les pratiques/attirances BDSM de qui que ce soit et que si cette règle est enfreinte, cela peut entraîner un bannissement des communautés, d'où la difficulté à utiliser l'aide extérieure pour la gestion des transgressions (Holt, 2016).

Compte tenu de l'hésitation et de la difficulté à impliquer les corps policiers, les communautés BDSM utilisent, entre autres, deux moyens pour gérer les bris de consentement : l'utilisation d'un·e justicier·e (ex. : un·e surveillant·e de donjon, intervenir et arrêter des scènes lorsqu'il est évident que la personne ne s'amuse pas ou est blessée) et des mesures de sanctions (ex. : utilisation d'une *black list*, le bannissement, les rumeurs) (Haviv, 2016; Holt, 2016).

Ainsi, il faut admettre la possibilité qu'un bris de consentement relationnel ou sexuel se produise en contexte de pratiques BDSM, malgré les mesures mises en place pour les éviter. Alors que plusieurs études s'entendent sur ce qui distingue une pratique BDSM consensuelle d'un bris de

consentement, peu d'études, à notre connaissance, se sont penchées sur l'expérience subjective vécue par les pratiquant·e·s du BDSM ayant subi/vécu des bris de consentement dans leurs pratiques. En ce sens, il est essentiel d'examiner comment ces expériences se construisent, non seulement avant et pendant les évènements, mais aussi dans leurs répercussions ultérieures, ce que ce mémoire se donne comme objectif.

CHAPITRE 3

CADRE CONCEPTUEL

Cette étude vise à mieux comprendre l'expérience des pratiquant·e·s du BDSM ayant vécu des bris de consentement dans le contexte de leur pratique. Elle s'appuie sur trois approches théoriques, soit l'interactionnisme symbolique, la théorie des sous-cultures et la théorie transactionnelle du stress et de l'adaptation. Ces trois approches théoriques seront respectivement présentées dans ce chapitre et elles seront mises en relation avec les objectifs de l'étude afin d'en démontrer la pertinence. En terminant, un aperçu de la manière dont la combinaison de ces approches est complémentaire afin d'offrir un cadre théorique pertinent au mémoire sera présenté.

3.1 Interactionnisme symbolique

Sachant que cette étude vise à comprendre la construction de l'expérience des pratiquant·e·s BDSM ayant vécu des bris de consentement, l'interactionnisme symbolique apparaît comme une approche pertinente pour analyser ce phénomène. En effet, l'interactionnisme symbolique est un courant de pensée où l'individu est un acteur interagissant avec les éléments sociaux et non un agent passif subissant de plein fouet les structures sociales. Il construit son univers de sens non à partir d'attributs psychologiques ou d'une imposition extérieure, mais à travers une activité délibérée de donation de sens (Le Breton, 2012).

L'application de l'interactionnisme symbolique à cette étude est particulièrement pertinente, car elle permet d'explorer comment les pratiquant·e·s BDSM ayant vécu des bris de consentement construisent leur expérience au travers des interactions et des significations qu'ils et elles attribuent à ces évènements. Loin d'être des expériences figées, les bris de consentement prennent sens à travers les récits, les échanges avec les partenaires et la communauté BDSM, ainsi que les normes et valeurs sous-jacentes à ces interactions.

Pour Poupart (2011), qui s'inspire entre autres des écrits de Strauss, cette approche permet de « rendre compte » et de « tenir compte » de la perspective des acteur·ice·s sociaux dans l'appréhension d'une réalité. D'abord, il faut « rendre compte », et pour réellement rendre compte de l'expérience, il faut décrire, de façon nuancée et détaillée, les expériences et points de vue des

acteur·rice·s individuel·le·s. Toutefois, la description, bien qu'elle soit nuancée et détaillée, n'est pas suffisante pour rendre compte selon Poupart (2011). Il faut chercher à comprendre ce qui influence les expériences et points de vue en montrant en quoi ils sont socialement façonnés. Effectivement, les expériences des acteur·ice·s et leurs points de vue se construisent en étroite relation avec les groupes et les institutions auxquels ils et elles sont rattaché·e·s et auxquels ils et elles participent pleinement. Pour les interactionnistes, bien que les acteur·ice·s participent activement à la construction de leur propre univers, ils et elles n'en sont pas moins soumis·e·s, plus ou moins intensément selon les circonstances, aux multiples contraintes qui pèsent sur eux et elles. Poupart (2011) rapporte qu'il est aussi essentiel, dans l'interactionnisme symbolique, de tenir compte de ce qui influence les expériences et les perspectives des acteur·ice·s. Cela veut dire, premièrement, qu'il n'est pas possible de comprendre les conduites sociales en faisant abstraction du sens ou des significations que les acteur·ice·s donnent à leur réalité ; deuxièmement, les interactionnistes considèrent que, bien que le sens attribué par les acteur·ice·s à leur réalité soit essentiel, il ne suffit pas à lui seul pour comprendre les comportements sociaux. Il est tout aussi crucial de prendre en compte les conditions susceptibles d'influencer les expériences et les trajectoires individuelles. L'interactionnisme symbolique permet, dans l'étude de l'expérience vécue, de prendre en considération comment l'expérience se construit au travers des interactions sociales de l'individu avec son environnement. Cela inclut les significations qui y sont apposées et comment elles se construisent.

Ainsi, l'interactionnisme symbolique permet d'examiner comment les différentes formes et contextes des bris de consentement en BDSM (Objectif 1.1) se construisent à travers les interactions sociales. Ces bris ne se limitent pas à une simple transgression de règles établies, mais prennent sens au sein des échanges entre les acteur·ice·s impliqué·e·s et des normes et règles qui régissent leurs pratiques par le biais des communautés. En s'appuyant sur cette approche, cette recherche cherche à comprendre comment les pratiquant·e·s attribuent un sens aux bris de consentement (Objectif 1.2), en examinant les interprétations subjectives influencées par les expériences antérieures, les dynamiques relationnelles et les discours au sein de la sous-culture BDSM. De plus, cette perspective permet d'analyser les émotions et les réactions ressenties pendant et après ces évènements (Objectif 1.3), en tenant compte du rôle des interactions dans la modulation des sentiments de culpabilité, de trahison ou de résilience par exemple. Enfin, en

considérant que les individus ajustent leurs comportements et leurs perceptions en fonction des interactions sociales, l'interactionnisme symbolique éclaire la façon dont les pratiquant·e·s développent des stratégies d'adaptation (Objectif 1.4) après un bris de consentement, notamment par la reformulation de leurs limites, la communication avec leurs partenaires ou la recherche de soutien au sein des communautés BDSM. Ainsi, en intégrant l'interactionnisme symbolique, cette étude met en lumière la nature dynamique et construite de l'expérience des bris de consentement. Cette approche permet non seulement de décrire ces expériences, mais aussi de comprendre comment elles se transforment à travers les interactions et les significations qui leur sont attribuées, offrant ainsi une lecture plus fine et nuancée de ce phénomène complexe.

3.2 Théorie des sous-cultures

Puisque l'interactionnisme symbolique s'appuie sur les interactions sociales entre les acteur·ice·s et leur environnement, la théorie des sous-cultures semble pertinente. En effet, la théorie des sous-cultures prend elle aussi en considération les significations accordées aux expériences, mais plus particulièrement les significations « partagées ». Le contexte du BDSM, qui façonne les interactions et les significations partagées entre les acteur·ice·s, est ainsi essentiel à prendre en compte dans la construction de l'expérience des pratiquant·e·s ayant subi des bris de consentement dans le cadre de leurs pratiques. La théorie des sous-cultures apporte un éclairage essentiel à cette recherche en permettant d'analyser comment les bris de consentement en BDSM sont influencés par les normes, les valeurs et les dynamiques propres à cette communauté.

La notion de sous-culture avancée par Cohen (1955) désigne un ensemble d'individus partageant un même monde de valeurs, forgeant les normes permettant une interprétation des choses et des événements telle que s'instaure, entre eux, une communication assurant la coordination de leurs actions (Ogien, 2012). La théorie des sous-cultures ne décrit pas un état, mais plutôt une façon dont nous comprenons les processus continus et structurés de significations et de moments partagés de la vie sociale (Haenfler, 2023). Ce même auteur définit les sous-cultures comme « un réseau social relativement diffus ayant une identité, des significations distinctives partagées autour de certaines idées, pratiques et objets, et un sentiment de marginalisation ou de résistance à une société perçue comme “conventionnelle” » [traduction libre, p.16]. En intégrant la conceptualisation des sous-cultures de Haenfler (2023) dans l'analyse des bris de consentement dans le BDSM, cette étude bénéficie d'un cadre conceptuel qui permet d'examiner non seulement les normes internes de

consentement propres à ces communautés, mais aussi les tensions entre ces normes et celles de la société dominante. De plus, cette approche met en lumière l'impact de la stigmatisation et les stratégies de régulation sociale qui influencent la perception et la gestion des bris de consentement. La théorie des sous-cultures offre un cadre riche et nuancé pour analyser comment le BDSM négocie ses propres règles et fait face aux défis internes et externes liés au consentement. Dans les prochaines sections, les différents éléments de la définition de Haenfler (2023) qui permettent de saisir ce qu'est une sous-culture seront décortiqués tout en mettant en évidence les liens avec les objectifs de cette recherche.

3.2.1 Réseau social relativement diffus

Selon la théorie de Haenfler (2023), la sous-culture est un réseau social qui permet de décrire les schémas d'expérience et les liens entre les personnes engagées dans une interaction continue. Ainsi, elles ont des frontières symboliques, mais ces frontières sont diffuses, avec des individus qui vont et viennent et avec peu de marqueurs absolus d'appartenance (Hodkinson, 2002).

3.2.2 Identité et significations partagées

La notion d'identité partagée éclaire la façon dont les pratiquant·e·s du BDSM se reconnaissent mutuellement et se distinguent des normes dominantes, ce qui est essentiel pour comprendre comment les bris de consentement sont perçus et vécus au sein de cette communauté. La reconnaissance mutuelle et la distinction des normes dominantes structurent ainsi la perception des bris de consentement, ce qui justifie l'exploration de leur signification (objectif 1.2). Pour Haenfler (2023), l'identité partagée signifie que les membres d'une sous-culture ne se contentent pas d'adopter un ensemble de pratiques et de codes, mais développent un sentiment d'appartenance les distinguant des autres groupes, y compris d'autres sous-cultures. Ils et elles se reconnaissent mutuellement, même si cette reconnaissance n'est pas toujours immédiate. Best (2011) souligne que les sous-cultures ne se définissent pas uniquement par des comportements ou des styles ; elles sont aussi des espaces de construction identitaire où les participant·e·s façonnent activement leur identité personnelle et collective dans un processus continu.

Les participant·e·s à une sous-culture partagent des idées (par exemple, des valeurs et des croyances), des pratiques (par exemple, des rituels et des loisirs) et des objets (Williams, J. P.,

2011). Quant aux significations partagées, Haenfler (2023) mentionne que les membres d'une sous-culture ne se contentent pas d'hériter ou de « rejoindre » un ensemble préexistant de significations, mais contribuent à les créer activement. Cela ne signifie pas du tout que tou·te·s les adhérent·e·s d'une sous-culture particulière partagent des compréhensions identiques de ces choses. Néanmoins, ils et elles reconnaissent l'importance de ces objets et les significations sous-culturelles qu'ils impliquent. Cette dynamique est particulièrement pertinente pour cette recherche, puisqu'elle met en lumière le processus par lequel les bris de consentement en contexte BDSM sont interprétés, ressentis et intégrés dans l'expérience des pratiquant·e·s (objectifs 1.3 et 1.4). Les émotions et réactions à ces évènements ne sont pas uniquement individuelles, mais sont aussi façonnées par les discours et normes construites propres aux communautés. Dans une certaine mesure, ces significations se distinguent des normes et valeurs largement acceptées, c'est-à-dire qu'elles dévient de la « norme ». Les sous-cultures sont en quelque sorte non normatives, ce qui incite à prêter attention aux façons dont les participant·e·s se distinguent activement des autres. Cela peut également jouer un rôle dans les stratégies d'adaptation mises en place par les individus après un bris de consentement (objectif 1.4). L'appartenance à une sous-culture peut offrir des ressources spécifiques pour surmonter ces expériences, que ce soit à travers le soutien de la communauté, la reformulation des évènements dans un cadre sous-culturel.

3.2.3 Sentiment de marginalisation et de résistance

Les membres d'une sous-culture tendent à offrir, de manière passive ou active, une forme de résistance à la culture dominante, bien que l'importance de cette résistance dans la définition d'une sous-culture soit débattue. Ils et elles se regroupent autour d'un ensemble de valeurs et de croyances partagées, s'écartant ainsi des normes majoritaires (Haenfler, 2023). Cette dynamique de distinction est particulièrement visible dans le contexte des communautés BDSM, qui existent en marge des normes sexuelles dominantes et développent leurs propres codes, valeurs et protocoles, notamment autour du consentement. Ce cadre normatif alternatif est essentiel pour comprendre les différentes formes et contextes des bris de consentement (objectif 1.1). Toutefois, la position d'« outsider » associée à cette marginalité influence également la manière dont ces bris sont vécus et interprétés (objectifs 1.2 et 1.3), notamment parce que les pratiquant·e·s peuvent hésiter à chercher du soutien à l'extérieur de la communauté, de peur d'être jugé·e·s ou incompris·e·s. Certain·e·s membres d'une sous-culture vont jusqu'à résister activement aux « régimes de

normalisation » ces mécanismes institutionnalisés de surveillance et de domination qui punissent les déviations (Foucault, 1995 [1977]). Cette résistance fait écho aux mécanismes internes de régulation et de protection que les communautés BDSM ont mis en place pour encadrer les pratiques et prévenir les abus. Ces mécanismes, bien qu'imparfaits, peuvent jouer un rôle central dans les stratégies d'adaptation déployées après un bris de consentement (objectif 1.4). Néanmoins, la non-normativité et la stigmatisation associées au BDSM contribuent à façonner l'expérience émotionnelle des individus et les significations attribuées aux bris de consentement (objectifs 1.2 et 1.3). En effet, la marginalisation peut accentuer le sentiment d'isolement et compliquer le processus de reconnaissance et de réparation des préjudices subis. Haenfler (2023) mobilise la notion du « Cercle vertueux » de Rubin (2011 [1984]) pour expliquer comment la normativité dominante impose des cadres de respectabilité qui marginalisent les individus déviant des normes établies, les marquant parfois comme pathologiques ou dangereux. Cette dynamique est particulièrement pertinente pour comprendre la difficulté qu'éprouvent certain·e·s pratiquant·e·s à faire reconnaître leur expérience d'un bris de consentement, que ce soit au sein ou en dehors de leur communauté. Dès lors, une perspective sociologique sur les sous-cultures fournit un cadre théorique pertinent pour analyser comment l'appartenance à une communauté marginalisée, possédant ses propres normes et valeurs, façonne l'expérience des bris de consentement en contexte BDSM.

3.2.4 Vocabulaire, code vestimentaire et soutien social

En plus des caractéristiques de base mentionnées ci-dessus, Haenfler (2023) suggère d'autres caractéristiques que partagent de nombreuses sous-cultures, dont un vocabulaire spécialisé :

Plusieurs sous-cultures ont un vocabulaire distinct et partagé, composé d'expressions et de symboles qui témoignent de l'appartenance et du savoir de leurs adeptes, créant ainsi une distinction entre les personnes qui savent et celles qui ne savent pas. [Traduction libre] (Haenfler, 2023, p. 22)

Il y aurait aussi le partage d'un style et/ou de goûts musicaux. Beaucoup de sous-cultures renforcent leurs liens avec des styles de musique et des codes vestimentaires particuliers. Les deux servent de moyens d'expression personnelle et collective. Les sous-cultures auraient aussi une histoire ou des traditions sous-culturelles et la plupart des membres ont une connaissance de leur histoire. Pour finir, Haenfler (2023) ajoute que les sous-cultures détiennent un système de soutien social qui leur

est respectif en raison de leurs identités et pratiques qui peuvent être différentes de celle de la culture dominante. Les sous-cultures servent ainsi de soutien social, de refuge ou de « foyers » où des personnes partageant les mêmes idées et s’y sentent acceptées. Les membres d’une sous-culture peuvent même devenir des familles choisies, formant des liens significatifs et durables.

La théorie des sous-cultures est donc pertinente à ce mémoire, tout d’abord, elle aide à identifier les différentes formes et contextes des bris de consentement (Objectif 1.1) en tenant compte du fait que le BDSM repose sur un ensemble de codes et de pratiques spécifiques, parfois en décalage avec les normes dominantes. Ce cadre théorique permet ainsi de mieux comprendre comment ces bris sont perçus à l’intérieur de la sous-culture, en fonction des règles implicites et explicites qui régissent les interactions entre les pratiquant·e·s. Ensuite, la théorie des sous-cultures permet d’explorer les significations attribuées aux bris de consentement (Objectif 1.2) en considérant que ces significations ne sont pas uniquement individuelles, mais aussi socialement construites au sein de la communauté BDSM. Les valeurs partagées, les discours et les processus de socialisation influencent la manière dont ces expériences sont interprétées, normalisées ou dénoncées. De plus, cette approche éclaire les émotions et les réactions des pratiquant·e·s face aux bris de consentement (Objectif 1.3) en montrant comment le sentiment d’appartenance à une sous-culture façonne la manière dont ces événements sont vécus. Par exemple, le soutien communautaire peut jouer un rôle dans la gestion des émotions, tout comme la peur de la stigmatisation ou de l’exclusion peut affecter la reconnaissance et l’expression de ces émotions. Enfin, la théorie des sous-cultures est particulièrement utile pour analyser les stratégies d’adaptation développées par les pratiquant·e·s après un bris de consentement (Objectif 1.4). En mettant en lumière les mécanismes de régulation sociale et les ressources spécifiques offertes par la communauté BDSM, elle permet d’examiner comment les individus ajustent leurs pratiques, reformulent leurs limites et mobilisent des stratégies de résilience en fonction des normes et des dynamiques collectives.

Ainsi, l’intégration de la théorie des sous-cultures à cette étude permet une compréhension plus approfondie de la manière dont l’expérience des bris de consentement est façonnée par l’appartenance à une communauté, en tenant compte des interactions entre normes internes, pressions sociales et processus identitaires.

3.3 Théorie transactionnelle du stress et de l'adaptation

Cette recherche vise à identifier les stratégies d'adaptation déployées à la suite du bris de consentement. Les théories sur l'adaptation constituent un cadre théorique particulièrement pertinent pour cette analyse, car elles permettent d'examiner comment les individus ajustent leurs comportements, leurs émotions et leurs perceptions face à un évènement difficile. Cette perspective théorique offre une richesse analytique considérable, permettant d'explorer la diversité des réponses individuelles face à cette situation, tout en intégrant les dimensions psychologiques, sociales et culturelles qui les influencent (Objectif 1.4). Elle permet également de mettre en lumière les mécanismes internes (tels que la résilience ou la réévaluation cognitive) ainsi que les ressources externes (comme le soutien social ou les stratégies de coping) qui jouent un rôle déterminant dans le processus d'adaptation (Objectif 1.4).

Dans un contexte où les dynamiques de pouvoir et de vulnérabilité sont centrales, le cadre conceptuel des théories de l'adaptation aide à saisir comment les pratiquant·e·s BDSM reconstruisent leur sentiment de sécurité, réévaluent leurs pratiques et ajustent leurs interactions après un bris de consentement. Parmi les nombreuses théories de l'adaptation, la théorie transactionnelle du stress et de l'adaptation (Lazarus et Folkman, 1984) se distingue par sa pertinence dans l'étude des bris de consentement en BDSM. Contrairement à certains autres modèles qui considèrent l'adaptation comme une réponse linéaire ou prédéterminée, la théorie transactionnelle adopte une perspective dynamique où l'individu évalue en permanence la situation et ajuste ses réactions en fonction des ressources à sa disposition. Cette théorie reconnaît ainsi que l'adaptation est un processus complexe, dépendant de nombreux facteurs subjectifs et contextuels, et que les réponses des individus sont constamment ajustées selon les ressources internes et externes qui leur sont accessibles. Les communautés BDSM elles-mêmes peuvent jouer un rôle clé en tant que ressources externes dans ce processus, offrant soutien émotionnel, validation, espaces de discussion et de réévaluation. Ces ressources permettent à l'individu de remettre en question sa perception de l'évènement, de donner un sens à ce qui s'est passé et de trouver des moyens de se reconstruire. Ainsi, la théorie transactionnelle est particulièrement adaptée aux vécus des pratiquant·e·s de BDSM, car elle prend en compte non seulement les facteurs individuels, mais aussi les interactions sociales et communautaires qui influencent l'adaptation après un bris de consentement.

Selon la théorie transactionnelle du stress et de l'adaptation de Lazarus et Folkman (1984), les individus évaluent constamment les stimuli présents dans leur environnement. Ils montrent que l'évaluation constante des stimuli par les individus est un mécanisme fondamental qui leur permet de juger de la pertinence d'un événement, d'identifier leurs ressources pour y faire face, et d'adapter leur réponse en fonction du contexte. Ce processus d'évaluation génère des émotions, et lorsque les stimuli sont évalués comme menaçants, stimulants ou nuisibles (c'est-à-dire des facteurs de stress), la détresse qui en résulte déclenche des stratégies d'adaptation pour gérer les émotions ou tenter de contrecarrer directement le facteur de stress lui-même. Les processus d'adaptation produisent un résultat (c'est-à-dire un changement dans la relation personne-environnement), qui est réévalué comme étant favorable, défavorable ou non résolu (Biggs *et al.*, 2017). Le changement dans la relation personne-environnement, dans le cadre des processus d'adaptation décrits par Biggs *et al.* (2017), fait référence aux modifications concrètes qui surviennent après qu'un individu a mis en place une stratégie d'adaptation face à un événement stressant ou traumatique. Selon cette perspective, le stress est défini comme l'exposition à des stimuli jugés nocifs, menaçants ou stimulants, qui dépassent la capacité de l'individu à y faire face (Lazarus et Folkman, 1984). Les principaux postulats de la théorie sont : (a) l'évaluation cognitive de la menace et (b) l'adaptation.

3.3.1 Évaluation cognitive de la menace

La théorie transactionnelle propose que l'intensité d'une réaction de stress serait influencée par l'évaluation cognitive, soit le processus cognitif par lequel une signification est attribuée aux événements/stimuli (Boyd *et al.*, 2009; Dewe et Cooper, 2007; Lazarus et Folkman, 1984; Oliver et Brough, 2002). Plus précisément, l'évaluation joue un rôle central dans la manière dont un individu perçoit un événement stressant et, par conséquent, dans la nature et l'intensité de sa réaction émotionnelle et comportementale.

Selon Lazarus (1990), la réaction face à un événement stressant ne dépend pas uniquement de la nature de l'événement lui-même, mais résulte d'une interaction complexe, appelée transactions individuelles/environnementales, entre (a) l'agenda personnel d'un individu, et (b) les facteurs environnementaux. L'agenda personnel constitue le premier ensemble de forces influençant la perception et l'interprétation des situations stressantes. Il englobe les valeurs fondamentales de

l'individu, ses objectifs personnels et ses croyances sur le fonctionnement du monde. Ces éléments jouent un rôle déterminant dans l'évaluation primaire, où l'individu détermine si un évènement représente une menace, et dans l'évaluation secondaire, où il examine ses ressources pour y faire face (Lazarus et Folkman, 1984). Ainsi, l'agenda personnel influence directement l'évaluation initiale du bris de consentement : l'individu décidera s'il perçoit l'évènement comme une menace ou une opportunité d'apprentissage, de croissance ou de réévaluation de ses propres valeurs. De plus, dans l'évaluation secondaire, l'agenda personnel va déterminer les ressources que l'individu estime mobilisables, comme la capacité à demander du soutien, à réfléchir sur l'évènement ou à ajuster ses attentes concernant les relations futures. L'agenda personnel façonne donc non seulement la manière dont le bris de consentement est perçu, mais aussi les réponses et stratégies d'adaptation que l'individu met en place pour y faire face. Les facteurs environnementaux constituent le second ensemble de forces influençant l'évaluation du stress. Ces facteurs comprennent les demandes externes, telles que les pressions sociales et les normes culturelles, ainsi que les ressources disponibles comme le soutien social et l'accès aux services professionnels. La présence ou l'absence de ces ressources influence significativement la capacité perçue à gérer le stress. Une personne bénéficiant d'un solide réseau de soutien pourra, par exemple, mieux faire face à une situation stressante qu'une personne isolée. Dans le cadre des bris de consentement, ces facteurs environnementaux jouent un rôle crucial dans l'évaluation de la situation par la personne concernée. Par exemple, dans une communauté BDSM, les normes de consentement, le soutien des pairs et les possibilités de réparation ou de réconciliation influencent directement la manière dont un individu perçoit et réagit à un bris de consentement. Si un pratiquant ou une pratiquante bénéficie d'un environnement de soutien où la communication est ouverte et où les processus de consentement sont valorisés, il ou elle peut percevoir l'évènement de manière moins menaçante, ou être mieux préparé·e à gérer les émotions qui en découlent. En revanche, dans un environnement où les pratiques de consentement sont mal comprises ou négligées, ou encore où il existe un manque de soutien après un bris de consentement, l'individu peut ressentir une intensité accrue du stress et une difficulté à s'adapter à la situation. Les facteurs sociaux et communautaires, tels que l'isolement, la stigmatisation ou l'absence de ressources de soutien, peuvent aggraver le stress et rendre l'adaptation beaucoup plus complexe. En ce sens, l'environnement social et culturel dans lequel un individu évolue modifie son évaluation du bris de consentement et détermine, en grande

partie, la façon dont il ou elle va gérer cette expérience, que ce soit en cherchant de l'aide, en réévaluant la situation ou en se reconstruisant personnellement.

Cette interaction dynamique entre les caractéristiques personnelles et les ressources environnementales explique pourquoi deux individus peuvent réagir de manière radicalement différente face à un même évènement stressant. Ainsi, un dépassement de limites dans une scène BDSM pourrait être interprété comme une erreur de communication par certains, tandis que d'autres y verront une violation grave de leur intégrité

3.3.2 Adaptation

Lorsqu'une situation déclenche une réponse de stress (évaluation primaire) et qu'elle requiert des efforts pour gérer ou résoudre l'évènement (évaluation secondaire), des mesures d'adaptation sont mises en œuvre (Lazarus et Folkman, 1984). Les processus d'adaptation, aussi appelés « coping », renvoient à l'utilisation de diverses pensées et comportements pour faire face à une situation stressante ou menaçante, comme un traumatisme (Lazarus et Folkman, 1984). Les bris de consentement peuvent être vus comme des situations stressantes et menaçantes, car elles remettent en question les frontières personnelles et les attentes de sécurité émotionnelle et qu'elles perturbent l'équilibre émotionnel et psychologique des individus, les exposant à un stress considérable et à des défis dans la gestion de leur bien-être. Selon la théorie transactionnelle du stress, l'adaptation implique « des efforts cognitifs et comportementaux en constante évolution pour gérer les demandes externes et/ou internes qui sont évaluées comme exigeantes ou dépassant les ressources de la personne » [traduction libre] (Lazarus et Folkman, 1984, p. 141).

Bien que les processus d'adaptation (le coping) soient bien plus complexes, les recherches scientifiques tendent à mettre en lumière deux orientations dans la réponse face à la menace. La première orientation est celle de l'approche tandis que la deuxième est celle de l'évitement (Roth et Cohen, 1986). La stratégie axée sur la résolution de problème implique des activités cognitives et émotionnelles orientées vers la réduction de la menace. Cela comprend des stratégies de confrontation active à l'égard des facteurs de stress, par exemple la recherche d'informations et la résolution de problèmes pour gérer la situation. Elles incluent des actions comme la recherche d'informations, la réévaluation de la situation, la prise de décisions pour résoudre le problème ou

la modification des conditions qui ont conduit à la situation stressante. Ces stratégies sont orientées vers le contrôle actif de la situation, en visant à réduire ou éliminer la source du stress. Par exemple, après un bris de consentement, une personne pourrait utiliser une stratégie de résolution de problème en cherchant à clarifier les malentendus, en discutant avec les autres parties impliquées pour rétablir les frontières et en mettant en place des mesures préventives pour éviter que la situation ne se reproduise. L'objectif ici est de restaurer un état de confiance et de consentement mutuel, et de résoudre le conflit de manière proactive. En revanche, la stratégie d'évitement consiste à s'éloigner ou se détourner de la menace, donc la mise en œuvre des stratégies telles que le déni, la distraction, la procrastination et la minimisation des problèmes rencontrés à l'égard des facteurs de stress. Dans le cadre des bris de consentement, les stratégies d'évitement peuvent se manifester de diverses manières. Par exemple, une personne ayant vécu un bris de consentement pourrait éviter de discuter de l'incident ou de confronter les autres personnes impliquées pour ne pas avoir à revivre la douleur émotionnelle liée à l'évènement. Elle pourrait également éviter de se retrouver dans des situations similaires, en modifiant ses comportements ou en limitant ses interactions avec des partenaires ou des communautés BDSM. Cette forme d'évitement pourrait aussi inclure la suppression de pensées ou d'émotions liées à l'évènement, comme tenter de « passer à autre chose » sans aborder les répercussions psychologiques du bris de consentement. L'évitement peut également se manifester par une fuite émotionnelle, où la personne essaie de minimiser l'impact de l'évènement sur son bien-être en refoulant ses émotions, en s'engageant dans des activités distrayantes ou en se concentrant sur d'autres aspects de sa vie pour ne pas avoir à faire face à la réalité du bris de consentement. À noter toutefois que le coping évitant, malgré la possibilité d'un évitement « adapté », semble le plus souvent être un générateur de stress à long terme. La recherche indique qu'en effet, les stratégies d'évitement permettent de fuir momentanément la source de stress, de se distraire ou de minimiser la perception de la menace, ce qui peut être utile dans l'immédiat pour réduire l'anxiété et prévenir une surcharge émotionnelle. Cependant, les stratégies d'approche ont tendance à être plus efficaces pour obtenir des résultats à long terme, car elles facilitent l'adaptation et la résolution des problèmes au fil du temps (Roth et Cohen, 1986).

Krohne (1993) parle aussi de deux orientations dans la réponse face à la menace soit l'évitement et la vigilance. Pour cet auteur, la vigilance dirige quant à elle l'attention de la personne sur le

problème dans l'espoir de mieux le contrôler. Le coping vigilant est une stratégie de gestion de la menace qui implique une attention active aux signaux de danger et aux informations potentiellement menaçantes et une prise de conscience des menaces ou des défis potentiels. Cette réponse adaptative se caractérise par une anticipation des problèmes et une préparation à y faire face. Les individus qui adoptent un coping vigilant sont souvent réactifs, cherchant à analyser la situation et à recueillir des informations pertinentes afin de mieux anticiper et gérer le stress ou la menace (Chabrol et Callahan, 2018). Les stratégies axées sur la résolution de problème et les stratégies de vigilance représentent deux approches distinctes pour faire face à des situations stressantes, et cette distinction est particulièrement importante lorsqu'il s'agit de bris de consentement, les stratégies de vigilance sont plus réactives et se concentrent sur la gestion de l'anxiété, de la peur ou de l'incertitude sans nécessairement chercher à résoudre le problème de manière immédiate (Chabrol et Callahan, 2018). En revanche, les stratégies axées sur la résolution de problème quant à elles visent à aborder directement la source du stress et à trouver des solutions concrètes (Lazarus et Folkman, 1984).

Paulhan et Bourgeois (1995) supposent que ces diverses orientations des stratégies d'adaptation sont utilisées dans des proportions variées selon l'individu. L'adoption de telle ou telle stratégie d'adaptation serait fondée sur un ensemble de données éphémères difficiles à cerner : les préférences de la personne, sa personnalité, la situation précise, les autres personnes intervenant dans la situation, etc. Ainsi, chaque individu utilise différentes stratégies d'adaptation qui peuvent dépendre de plusieurs facteurs. Un des facteurs connu qui influence le choix de l'une ou l'autre des approches est celui de la contrôlabilité. L'évitement est souvent plus bénéfique dans les situations perçues comme incontrôlables, où la confrontation de la menace peut entraîner une augmentation du stress. À l'inverse, les stratégies d'approche sont avantageuses lorsqu'il existe un potentiel de contrôle sur la situation, permettant aux individus de prendre des mesures proactives (Roth et Cohen, 1986).

La théorie transactionnelle du stress et de l'adaptation semble complémentaire aux deux autres théories en offrant une base conceptuelle pour comprendre comment les pratiquant·e·s s'adaptent face à un événement (stresseur) tel qu'un bris de consentement. Cette théorie se concentre sur la façon dont les individus évaluent et réagissent aux situations stressantes en fonction de leur perception de la menace et des ressources disponibles pour y faire face. Son application à l'étude

de l'expérience vécue des pratiquant·e·s BDSM ayant vécu des bris de consentement est pertinente pour plusieurs raisons. Elle permet d'analyser comment ces individus évaluent cognitivement la gravité de la situation et les conséquences potentielles et c'est cette évaluation qui va ensuite déterminer le niveau de stress vécu. La théorie met également en lumière l'importance des ressources d'adaptation, qu'elles soient internes (résilience, capacité d'adaptation) ou externes (soutien social, thérapie), pour gérer les conséquences de ces expériences. L'application de cette théorie permet d'offrir un cadre qui permet l'identification de ressources perçues comme disponibles et efficaces dans ce contexte spécifique. En distinguant les divers types de stratégies de coping, elle aide aussi à comprendre comment les pratiquant·e·s gèrent et adaptent leur comportement après un bris de consentement. L'identification des ressources perçues comme disponibles et efficaces chez les pratiquant·e·s BDSM ayant vécu des bris de consentement est particulièrement pertinente, car elle permet de mieux comprendre leurs besoins spécifiques en matière de soutien et de résilience. En repérant les ressources personnelles (comme l'estime de soi, la régulation émotionnelle) et sociales (comme le soutien communautaire ou l'accès à des services de santé mentale), cette approche aide à cerner ce qui favorise le rétablissement émotionnel et psychologique après un bris de consentement. Ils et elles peuvent, en effet, utiliser différentes stratégies de coping pour gérer les bris de consentement, comme chercher à comprendre ce qui s'est passé, réévaluer leurs limites ou s'engager dans des actions pour prévenir de futurs incidents. La perception du contrôle ou de l'impuissance est un autre aspect clé influençant les réponses émotionnelles et comportementales, et cette théorie permet de le prendre en considération. L'étude des évaluations secondaires peut aussi révéler comment les pratiquant·e·s ajustent leurs attitudes et comportements à la suite d'un bris de consentement. Ces évaluations pourraient inclure des réflexions sur la sécurité future dans les pratiques, la confiance en leurs partenaires, et la poursuite de leur participation à ces pratiques. L'utilisation de la théorie transactionnelle du stress est pertinente, car elle offre un cadre pour comprendre les évaluations cognitives, les réactions émotionnelles, et les stratégies d'adaptation face à une expérience stressante complexe, permettant ainsi d'explorer les dynamiques individuelles et contextuelles de ces situations.

3.4 Pertinence de la combinaison des approches théoriques choisies

Combiner des approches théoriques différentes — l'interactionnisme symbolique, la théorie des sous-cultures et la théorie transactionnelle du stress — présente une force pour éclairer de manière

approfondie l'expérience des bris de consentement dans les pratiques BDSM. En effet, chaque théorie apporte un éclairage unique sur des dimensions complémentaires du sujet d'étude. En combinant ces trois perspectives, on peut à la fois explorer les significations individuelles (interactionnisme symbolique), les influences communautaires et normatives (théorie des sous-cultures) et les réponses émotionnelles et adaptatives (théorie transactionnelle du stress). Cette approche multidimensionnelle permet ainsi de mieux comprendre la complexité des bris de consentement en BDSM, en intégrant les dimensions symboliques, sociales et psychologiques de cette expérience. Elle offre également une base solide pour des interventions sexologiques plus complètes, qui prennent en compte non seulement l'individu, mais aussi son environnement social et communautaire.

CHAPITRE 4

MÉTHODOLOGIE

Ce chapitre présente la méthodologie adoptée dans cette étude. La première section explore les fondements qui ont orienté les choix méthodologiques. La deuxième section décrit la structure participative présente tout au long du projet. La troisième section traite de la planification opérationnelle de l'étude, tandis que la quatrième section se concentre sur les considérations éthiques.

4.1 Stratégies de recherche et justifications méthodologiques

Dans cette section, les justifications seront développées en abordant d'abord le choix de l'approche qualitative comme stratégie de recherche, puis les stratégies d'échantillonnage, suivies de l'outil de collecte de données, et enfin la méthode d'analyse.

4.1.1 Approche qualitative exploratoire et étude de cas

Dans cette étude, l'approche adoptée a été une approche qualitative exploratoire. La méthodologie qualitative a permis de cerner le vécu et le récit subjectif des pratiquant·e·s BDSM ayant vécu des bris de consentement dans le contexte de leurs pratiques à l'intérieur d'un contexte social (Fortin et Gagnon, 2016). Cette méthode s'alignait avec les objectifs de ce mémoire, car elle permettait une compréhension approfondie et une explication détaillée d'un phénomène spécifique (Bourgeois, 2021). En effet, elle offrait la possibilité d'explorer directement la dimension subjective d'un phénomène vécu par des individus et d'en intégrer les éléments significatifs dans l'analyse (Auerbach et Silverstein, 2003). La recherche qualitative met un accent particulier sur le contexte dans lequel les phénomènes se produisent, ce qui permet de mieux comprendre comment des facteurs contextuels spécifiques influencent les comportements et les expériences des participant·e·s. Denzin et Lincoln (2018) notent que cette prise en compte du contexte est essentielle pour obtenir une compréhension holistique et nuancée des sujets étudiés. Concrètement, dans le cadre de ce mémoire, l'approche choisie a permis de révéler la complexité du vécu des pratiquant·e·s BDSM ayant subi des bris de consentement dans leurs pratiques. Un autre avantage clé du devis qualitatif est qu'il permet de donner une voix aux personnes participantes. Saldaña et Omasta (2022) affirment que la recherche qualitative accorde une attention particulière à la

perspective des individus, leur permettant de partager leurs expériences et interprétations de manière approfondie et authentique. Ceci est particulièrement important dans les études impliquant des populations marginalisées ou sous-représentées comme celle pratiquant le BDSM.

Plus spécifiquement, c'est le devis qualitatif exploratoire qui a été retenu pour ce mémoire. Il est approprié pour un sujet ayant peu été documenté dans les écrits scientifiques d'être abordé sous l'angle exploratoire. Stebbins (2001) souligne l'importance de la recherche exploratoire pour obtenir une compréhension globale des phénomènes sociaux complexes. Il affirme que, pour vraiment saisir un phénomène, les personnes chercheuses doivent commencer par l'examiner de manière générale et non spécifique. Cette approche empêche les personnes chercheuses de se retrouver confinées dans des cadres limitatifs, permettant ainsi une compréhension plus holistique du phénomène. Paillé (2007) aborde les recherches exploratoires en soulignant leur nature ouverte et flexible qui permet d'explorer des phénomènes peu connus ou mal compris. Il mentionne que ces recherches ne visent pas nécessairement à tester des hypothèses préétablies, mais plutôt à générer des idées, des concepts et des questions pour des études futures. Considérant que les expériences de bris de consentement vécus en contexte de pratiques BDSM sont encore très peu documentées et que les données actuelles ne nous permettent pas d'établir un portrait clair des expériences de ces pratiquant·e·s, il était justifié d'approcher la problématique dans une visée exploratoire plutôt qu'explicative ou descriptive (Bourgeois, 2021). Le devis exploratoire vise à documenter la complexité de la nature humaine et la façon dont les individus perçoivent leurs propres expériences dans un contexte social spécifique (Fortin et Gagnon, 2016).

Bourgeois (2021) a nommé que l'étude de cas est la méthode exploratoire par excellence, en raison de sa capacité unique à fournir une compréhension approfondie et contextuelle d'un phénomène complexe, particulièrement lorsque les connaissances préalables sont limitées. L'étude de cas permet d'examiner un phénomène dans son contexte réel, offrant ainsi une perspective nuancée et détaillée. Selon Yin (2018), l'étude de cas est particulièrement adaptée à l'exploration des « comment » et des « pourquoi » des questions de recherche, surtout lorsque les frontières entre le phénomène étudié et son contexte ne sont pas clairement définies. Lorsque Yin (2018) affirme que l'étude de cas est particulièrement pertinente lorsque les frontières entre le phénomène étudié et son contexte ne sont pas clairement définies, il fait référence à des situations où il est difficile de distinguer précisément le phénomène en soi de l'environnement dans lequel il se produit.

Autrement dit, le phénomène ne peut pas être complètement séparé de son contexte, car ils s'influencent mutuellement de manière complexe et imbriquée. Dans le cadre de l'étude des bris de consentement en contexte de pratiques BDSM, le bris de consentement ne peut pas être analysé uniquement comme un acte isolé. Il prend tout son sens à travers les dynamiques relationnelles, les normes sociales du BDSM, les interactions émotionnelles et les négociations de pouvoir qui façonnent l'expérience des personnes impliquées. Par exemple, ce qui constitue un bris de consentement peut varier en fonction des attentes partagées, des codes implicites et explicites du milieu BDSM, ainsi que des antécédents relationnels entre les partenaires. Cette approche permettait de capturer la complexité des interactions dans un environnement spécifique.

Merriam (2002) avance que l'étude de cas permet de comprendre comment les facteurs contextuels spécifiques influencent le phénomène, ce qui est essentiel pour les recherches exploratoires où le contexte joue un rôle déterminant dans la formation des questions de recherche. L'étude de cas est une méthode qui permet « d'observer » individuellement chaque expérience vécue afin d'offrir un regard individuel, mais aussi transversal des entrevues de recherche (Roy, 2021) ce qui était souhaité dans ce mémoire. L'utilisation de l'étude de cas était pertinente pour l'étude des bris de consentement dans les pratiques BDSM, car elle permettait d'analyser en profondeur des situations complexes. En tenant compte du contexte relationnel, des dynamiques de pouvoir et des normes culturelles propres au BDSM, cette méthode permettait de comprendre comment le consentement est négocié, perçu et potentiellement brisé. De plus, l'étude de cas offrait la possibilité de recueillir des récits détaillés, révélant les nuances subjectives et émotionnelles des expériences vécues, ce qui était essentiel pour saisir la complexité des bris de consentement dans ce contexte spécifique.

4.1.2 Stratégies d'échantillonnage

La stratégie d'échantillonnage choisie pour ce mémoire a été celle d'un échantillonnage non probabiliste volontaire. L'échantillonnage non probabiliste volontaire, où les participant·e·s sont sélectionné·e·s en fonction de leur volonté de participer à l'étude, est une stratégie couramment utilisée dans la recherche qualitative, en particulier lorsque l'objectif est d'explorer des phénomènes complexes ou spécifiques (Beaud, 2021). L'échantillonnage non probabiliste volontaire permet de cibler des groupes spécifiques de participant·e·s qui possèdent une connaissance ou une expérience directe du phénomène étudié. Selon Patton (2002), cette stratégie

est particulièrement utile lorsque les chercheur·euse·s souhaitent obtenir des informations approfondies de la part de ceux et celles qui sont directement concerné·e·s par la question de recherche. Dans une étude sur une pratique marginale ou une sous-culture particulière, les participant·e·s volontaires sont souvent les mieux placé·e·s pour fournir des perspectives riches et pertinentes. Cette stratégie est également bénéfique lorsqu'il s'agit de populations difficiles à atteindre ou à identifier par des méthodes probabilistes classiques. Beaud (2021) explique que l'échantillonnage volontaire est souvent utilisé dans des contextes où les participant·e·s sont rares ou dispersé·e·s, ou lorsque les sujets étudiés sont sensibles et nécessitent une confiance et une volonté de participer de la part des individus concernés. C'est pour ces raisons que cette stratégie d'échantillonnage a été utilisée pour recruter des personnes pratiquant le BDSM, ce qui est expliqué plus longuement à la section 4.3.2.

Puisque ce mémoire s'est appuyé sur un devis qualitatif exploratoire et plus spécifiquement sur l'étude de cas, il est habituellement recommandé de sélectionner de quatre à dix cas (Eisenhardt, 1989). Un nombre réduit de participant·e·s permet une exploration plus profonde des cas, ce qui est souvent essentiel dans les études de cas où l'objectif est de comprendre des phénomènes complexes en détail. Stake (1995) soutient que les études de cas se concentrent généralement sur la profondeur plutôt que sur la l'étendue des données. Un petit nombre de participant·e·s a permis de collecter des données riches et détaillées, ce qui est crucial pour fournir des perspectives profondes sur les expériences ou les phénomènes étudiés.

4.1.3 Outil de collecte de données : Entretien semi-dirigé

Ancré dans une approche qualitative, l'entretien semi-dirigé a été la stratégie de collecte pour les données. Les entretiens semi-dirigés sont définis comme « une interaction verbale entre des personnes qui s'engagent volontairement afin de partager un savoir d'expertise, et ce, pour mieux dégager conjointement une compréhension d'un phénomène d'intérêt » (Savoie-Zajc, 2021, p. 275). Cela permet de rendre explicite l'univers de l'autre (Vermersch, 2019) et de le comprendre (Fontana et Frey, 2005) tout en tenant compte de la thématique, de l'objet et de la finalité de l'étude (Bourgeois, 2021). Dans un entretien semi-dirigé, les répondant·e·s conservent un certain degré de liberté dans le contenu abordé, car ils et elles répondent à des questions plus larges que spécifiques. Ces questions restent ouvertes, mais leur orientation est guidée par des thèmes

préétablis dans le protocole de collecte de données de la recherche (Fortin et Gagnon, 2016). L'entretien semi-dirigé se prête bien à l'objet de recherche, car il permet d'avoir accès directement à l'expérience vécue des individus et permet un processus itératif, ce qui permet d'avoir les données justes et de qualité (Bourgeois, 2021). Roy (2021) rapporte que les entretiens semi-dirigés sont une bonne stratégie de collectes données pour les études de cas. L'application de cette stratégie de collecte de données sera exposée de façon plus concrète à la section 4.3.3.

4.1.4 La méthode d'analyse

Avant l'analyse des données, les entrevues ont été retranscrites en verbatims. Ensuite, les transcriptions ont été analysées à l'aide de la méthode de l'étude de cas. Toutefois, l'analyse des études de cas peut être plus complexe vu le manque de définition claire des stratégies et techniques d'analyse pour ce genre de méthode (Yin, 2014). Yin (2014), ainsi que Miles et Huberman (2003) proposent pour débiter une analyse de cas de faire une matrice de catégories et de placer les données (extrait des verbatims) dans ces catégories. Cela permet d'analyser chacun des cas séparément avant de les regrouper. Une matrice est une présentation qui croise plusieurs dimensions ou variables, organisées en colonnes et en lignes, qui permet de voir leur mode d'interactions (Miles et Huberman, 2003). L'application de cette méthode sera exposée de façon plus concrète à la section 4.3.5.

4.2 Comité consultatif

Sachant que ce mémoire aborde un sujet sensible — les bris de consentement en contexte de pratiques BDSM — et que ces communautés ont souvent été stigmatisées, il était important d'avoir une structure participative présente à chaque étape du projet. Nous avons mis sur pied un comité consultatif. La démarche participative en recherche repose sur l'implication active de toutes les parties prenantes dans l'ensemble du processus de recherche, depuis l'identification des questions de recherche jusqu'à l'interprétation des résultats et leur application sur le terrain. En collaborant étroite avec les communautés concernées, cette approche vise à intégrer leurs expériences, savoirs et attentes, ce qui permet de produire des résultats mieux adaptés aux réalités du terrain et plus susceptibles de générer un impact social positif (Wallerstein, 2021). Le comité consultatif était composé de trois personnes qui s'identifient comme faisant ou ayant fait partie des communautés BDSM. Ces trois personnes ont été recrutées par courriel soit par le biais d'organismes dédiés aux

pratiquant·e·s BDSM ou par réseautage. Le but de ce comité était d'assurer que ce mémoire soit sensible à la réalité des personnes concernées, mais aussi d'assurer une validité de signification des interprétations. Les trois personnes se sont impliquées de manière bénévole. Ainsi, avec les membres de ce comité, trois rencontres ont été effectuées avant le dépôt du mémoire. La première rencontre a eu lieu le 31 janvier 2023 et avait pour but de présenter le projet, de discuter du vocabulaire à privilégier, de présenter et discuter de l'affiche de recrutement, de présenter et discuter du canevas d'entrevue. La deuxième rencontre a eu lieu le 4 décembre 2023 et avait pour but de leur présenter les méthodes d'analyse et les résultats préliminaires de ces analyses. Les membres du comité ont nommé leurs inquiétudes quant au fait que les personnes participantes pourraient être reconnues et ont mentionné qu'un effort devait être porté afin d'anonymiser les vécus le plus possible. Des stratégies ont été discutées avec le comité pour anonymiser les analyses. Vu les inquiétudes soulevées lors de la rencontre précédente, la troisième rencontre, qui a eu lieu le 19 juin 2024, avait pour but de présenter les stratégies d'anonymisation mises en place et de présenter des exemples concrets d'analyse et ce à quoi cela pouvait ressembler en termes rédactionnels. Les personnes ont nommé qu'elles étaient satisfaites des stratégies mises en place. Les trois membres ont aussi accepté de lire et commenter certains chapitres du mémoire.

4.3 Planification opérationnelle de l'étude

Cette section fera état de l'opérationnalisation concrète des choix méthodologiques expliqués précédemment. D'abord, la population à l'étude et les critères d'inclusion seront décrits. Ensuite, les stratégies de recrutement ainsi que la description de l'échantillon seront présentées. Cette section se terminera sur la description du guide d'entretien, des procédures de collecte de données ainsi que des analyses de celles-ci.

4.3.1 Population à l'étude et critères d'inclusion

Cette étude avait pour population à l'étude les personnes pratiquant le BDSM qui ont vécu des bris de consentement dans le contexte de leurs pratiques. Pour y participer, les personnes devaient respecter certains critères d'inclusion. D'abord, elles devaient avoir vécu au moins un événement où leur consentement n'avait pas été respecté en contexte de pratiques BDSM. Ensuite, elles devaient s'identifier comme faisant partie d'une communauté BDSM. Il n'était pas nécessaire que la communauté d'appartenance soit au Québec, toutefois, les pages et groupes du Québec ont

spécifiquement été ciblés dans les efforts de recrutement. Ce critère permettait plus facilement d'avoir une certaine homogénéité dans l'expérience vécue des personnes participantes, et d'explorer si les communautés d'appartenance exerçaient une quelconque influence dans l'expérience vécue, d'où l'utilité de la théorie des sous-cultures. Finalement, les personnes participantes devaient être âgées de 18 ans et plus et être en mesure de lire et de parler le français. Il n'y avait aucune restriction en ce qui a trait au genre, au sexe et au rôle BDSM des personnes participantes afin d'avoir un échantillon de cas représentant le plus possible des expériences diverses.

4.3.2 Recrutement

Le recrutement s'est majoritairement fait par la diffusion du projet sur de multiples plateformes en ligne. En effet, l'affiche de recrutement (ANNEXE F) a été publiée sur plusieurs groupes BDSM via la plateforme Fetlife⁴, en plus d'être publiée sur plusieurs groupes Facebook spécifiques aux pratiquant·e·s BDSM. Cette diffusion a aussi été facilitée par les membres du comité consultatif qui ont publié les affiches de recrutement sur leurs propres groupes et pages de diverses plateformes numériques. Cette stratégie avait pour but de cibler les personnes qui pouvaient avoir les caractéristiques pour participer à ce mémoire. Les individus intéressés à participer à l'étude communiquaient directement à l'adresse courriel inscrite sur l'affiche de recrutement ou envoyaient un message direct sur la plateforme Fetlife. Lors du premier contact avec l'étudiante-chercheuse, une explication sur les implications de la participation leur était offerte, en plus de la remise du formulaire de consentement qu'ils ou elles devaient lire avant d'accepter de participer. Cela a été réalisé afin de permettre aux individus de prendre une décision libre et éclairée. Le recrutement des participant·e·s s'est fait en plusieurs vagues et a donc été étalé sur plusieurs mois, soit du mois de juin 2023 au mois de décembre 2023. Le recrutement en plusieurs vagues a permis qu'entre chaque entrevue, une première analyse des données soit faite. Cette approche permettait en cas de besoin d'ajuster la sélection en fonction des besoins émergents de l'étude, garantissant ainsi que la diversité des éléments étudiés enrichisse la compréhension tout en maintenant une homogénéité relative aux concepts centraux. Chacune des vagues de recrutement a permis de

⁴ Fetlife est un réseau social international, dans le style de Facebook, pour les gens qui pratiquent le BDSM et/ou qui font partie de la communauté. Fetlife est utile, entre autres, pour maintenir des liens avec d'autres membres, rencontrer des joueur·se·s, présenter son profil de joueur·se et diffuser des informations sur les communautés.

recruter une à deux personnes participantes, pour atteindre le nombre final de six personnes participantes.

4.3.3 Collecte de données : procédures et canevas d'entretien

S'ils ou elles acceptaient de participer, un lien Qualtrics était envoyé à chaque personne pour remplir le questionnaire sociodémographique. Une fois celui-ci rempli, un courriel leur était envoyé afin de planifier la date et l'heure pour leur entretien. Une seule entrevue a été réalisée avec chaque participant·e et la durée de celle-ci a varié entre 54 minutes et 96 minutes, pour une moyenne de 68 minutes. Un canevas d'entretien (ANNEXE A) a été élaboré avec une approche chronologique permettant aux participant·e·s de raconter leur vécu à l'aide d'un fil conducteur. Voici comment l'entretien a été structuré : 1) AVANT les évènements – Découverte des intérêts BDSM, expérience dans leur communauté ; 2) PENDANT – Contexte relationnel, contexte de l'agression, manifestations (premier(s) signe(s)), réactions, sentiments/émotions, interprétation) ; 3) APRÈS – Évolution de la relation, sentiments/émotions, soutien reçu, impacts, perception des communautés BDSM ; 4) À CE JOUR – Interprétation, sentiments/émotions, impacts et influence de l'évènement sur la perception des communautés BDSM.

En fonction des préférences des participant·e·s, les entretiens ont été réalisés en présentiel et en visioconférence. Seul un entretien a été conduit en présentiel dans des bureaux confidentiels, tandis que les cinq autres l'ont été en visioconférence via la plateforme Zoom. Les participant·e·s n'ont reçu aucune compensation financière pour participer à ce projet.

4.3.4 Description de l'échantillon

L'échantillon est composé de six personnes participantes — cinq femmes et un homme. Les personnes participantes étaient âgées entre 22 et 64 ans, pour une moyenne de 38 ans. L'entièreté de l'échantillon s'est identifiée comme étant blanc·he (6/6). En ce qui a trait à l'orientation sexuelle, trois personnes participantes se sont identifiées comme queer, pansexuel·le, allosexuel·le ou en fluctuation, deux personnes participantes se sont dites hétérosexuel·le·s ou *straight* et une personne participante, bisexuel·le. La majorité des personnes ont une diplomation universitaire de premier cycle (4/6). Concernant leur(s) principale(s) occupation(s), les personnes participantes ont en majorité répondu qu'ils et elles avaient un emploi à temps plein. Cinq personnes participantes ont

inscrit avoir déjà vécu au moins un évènement où leur consentement n'avait pas été respecté en dehors de leurs pratiques BDSM.

Au niveau des rôles BDSM des personnes participantes, ceux-ci étaient multiples, mais une récurrence plus élevée pour le rôle de soumis·e (3/6) et de switch (3/6) est observée dans l'échantillon. En moyenne, les personnes participantes ont indiqué pratiquer le BDSM depuis 13,67 ans ; le minimum d'années de pratiques du BDSM était de 2 ans alors que le maximum était de 46 ans. Quant au niveau d'implication dans les communautés BDSM qui a été obtenu via une échelle allant de 1 (Très faible) à 4 (Très élevé), la moyenne des personnes participantes était à 2,67/4 ; deux personnes participantes ont indiqué un niveau d'implication très élevé, une personne a indiqué un niveau d'implication plutôt élevé, deux ont indiqué un niveau d'implication plutôt faible et une a indiqué un niveau d'implication très faible.

Aucun tableau des caractéristiques sommaires ne sera fait de chacune des personnes participantes, car cela rendrait leur identification trop facilement accessible. Ce choix a été fait en raison des caractéristiques spécifiques de la population à l'étude. Effectivement, puisque les communautés BDSM sont de petits milieux, où il est possible de facilement reconnaître des individus, et que les situations d'abus sont de plus en plus dénoncées et discutées publiquement, le moins d'informations est divulgué pour rendre le croisement des informations plus difficile, et ainsi mieux protéger l'anonymat des participant·e·s.

4.3.5 Analyses des données collectées

D'abord, pour commencer les analyses, un résumé de chacun des cas a été fait pour en extraire un portrait expérientiel. Dans ce résumé, seules les caractéristiques nécessaires à la compréhension de l'expérience vécue ont été conservées pour assurer un certain maintien de l'anonymat. Ainsi, les portraits expérientiels ont permis de décrire de façon synthétique l'expérience vécue des personnes participantes.

Pour répondre aux objectifs de recherche, une matrice a été élaborée afin d'organiser de manière systématique l'analyse des données⁵. Dans cette matrice, les colonnes représentaient les objectifs spécifiques de l'étude, tandis que les lignes correspondaient aux différents cas étudiés. Cette

⁵ Cette matrice ne sera pas annexée, car les données qu'elle contient risqueraient de compromettre l'anonymisation des cas étudiés.

structuration a permis d'assurer une correspondance claire entre les objectifs de recherche et les données collectées, facilitant ainsi une analyse approfondie et ciblée.

Pour chaque cas, un processus rigoureux de codage-triage des données a été appliqué (Gagnon, 2012). Ce processus repose sur une approche inductive, consistant à explorer les verbatims en identifiant des passages pertinents qui évoquent des catégories ou des concepts en lien avec le phénomène étudié. Chaque extrait identifié a ensuite été codé, c'est-à-dire étiqueté de manière systématique en fonction des catégories émergentes. Cette étape de codage visait à donner un sens aux données brutes en les organisant autour de concepts clés, tout en respectant la complexité et la richesse des expériences vécues par les participants. Le triage des données a ensuite permis de regrouper les codes similaires afin de faciliter l'analyse. Ce regroupement a été effectué en fonction de leur proximité conceptuelle, ce qui a permis d'identifier des thèmes récurrents ou, au contraire, des éléments de divergence. Cette technique de codage-triage est particulièrement recommandée dans le cadre d'études de cas en raison de sa capacité à traiter des données riches et complexes, comme le souligne Gagnon (2012). En effet, elle permet non seulement de structurer l'information de manière cohérente, mais aussi de préserver la profondeur interprétative nécessaire pour analyser des phénomènes nuancés et contextuels.

Une fois l'analyse de chaque cas, effectuée individuellement, une analyse inter-cas a été réalisée (ANNEXE G). Cette deuxième analyse avait pour objectif de comparer les différents cas étudiés afin d'identifier des similitudes et des divergences dans les expériences vécues par les participant·e·s. La présence ou absence de chacun des codes a été vérifiée pour chaque cas. Cela a permis de visualiser, de manière synthétique, la répartition des expériences et des perceptions selon les différents cas étudiés. En d'autres termes, cette matrice inter-cas a permis de repérer des motifs récurrents tout en mettant en évidence des variations potentielles dans les vécus individuels.

Ce processus d'analyse en deux étapes — d'abord au niveau individuel, puis au niveau inter-cas — a offert une perspective à la fois détaillée et globale des données recueillies. L'analyse intra-cas a permis de comprendre en profondeur le contexte et les spécificités de chaque cas, tandis que l'analyse inter-cas a facilité l'identification de profils d'expérience potentiels, en mettant en évidence des configurations thématiques communes ou contrastantes. Cette approche combinée a enrichi l'interprétation des résultats en fournissant une compréhension nuancée des phénomènes étudiés, tout en maintenant une rigueur méthodologique à chaque étape de l'analyse.

4.4 Considérations éthiques

Le projet de recherche a reçu l'approbation du Comité d'éthique de la recherche pour les projets étudiants impliquant des êtres humains de la Faculté des sciences humaines de l'Université du Québec à Montréal (ANNEXE B). Le tutoriel de l'EPTC-2 a également été complété (ANNEXE C).

Les principales considérations éthiques de ce projet concernent le consentement libre et éclairé des personnes participantes et surtout le maintien de leur anonymat et la sensibilité du sujet abordé. Afin d'assurer un consentement libre et éclairé, les personnes participantes, avant et au moment de débiter l'entrevue, étaient avisées des objectifs du projet de recherche, des thèmes à discuter, de la nature de leur participation et des risques encourus. Ces diverses informations étaient aussi présentes dans le formulaire de consentement qui devait impérativement être lu et signé par les personnes participantes avant de débiter l'entretien. Les personnes participantes ont aussi été informées à plusieurs reprises de la nature volontaire de leur participation et du fait qu'ils et elles avaient le droit de se retirer à tout moment sans aucune forme de répercussion et sans justificatif.

Dans le souci de préserver l'anonymat des personnes participantes et celle des personnes ayant commis les bris de consentement, tout contenu permettant de les identifier directement ou indirectement a été supprimé des transcriptions. En raison du sujet de recherche, mais surtout des caractéristiques spécifiques de la population à l'étude, il était d'autant plus important qu'aucune information ne puisse permettre l'identification des personnes participantes. Cela a nécessité une grande rigueur, de la présentation des personnes participantes qui a été faite avec une approche globale en passant par la façon dont ont été écrits les résultats pour assurer qu'aucun croisement d'informations ne permettrait d'identifier une personne ayant participé. Les données recueillies ont également été conservées dans un ordinateur protégé par un mot de passe auquel seule l'étudiante-chercheuse avait accès. Les personnes participantes ont été informées des mesures de conservation des données mises en place et ces informations ont été consignées dans le formulaire de consentement prévu à cet effet (ANNEXE D).

Vu la nature sensible et possiblement traumatique du sujet de recherche, soit les expériences de bris de consentement vécus en contexte de pratiques BDSM, le canevas d'entrevue a été construit pour permettre à l'étudiante-chercheuse d'accompagner les personnes participantes à raconter leur

histoire de la façon qui allait les mettre à l'aise. Les personnes participantes avaient aussi la possibilité de raconter leurs expériences avec le niveau de détails avec lequel elles étaient à l'aise et avaient l'option de ne pas répondre à une question si celle-ci les rendait inconfortables. Cela permettait aux personnes participantes de sentir que leur niveau d'aisance allait être respecté, permettant de réduire le stress et l'appréhension de devoir répondre à des questions avec lesquelles elles n'étaient pas à l'aise. De plus, tout au long des entretiens, l'étudiante-chercheuse laissait les personnes participantes utiliser les termes les plus représentatifs de leur expérience, puis utilisait ces termes pour démontrer un souci et l'importance accordée à leur vécu. Une liste de ressources a aussi été fournie aux personnes participantes à leur demande (ANNEXE E).

CHAPITRE 5

RÉSULTATS

Ce chapitre illustre l'expérience des pratiquant·e·s BDSM qui ont vécu des bris de consentement dans le contexte de pratiques BDSM. Les portraits expérientiels de chacune des personnes participantes sont présentés dans une première section. À la deuxième section, des parallèles seront faits entre les différentes expériences des 6 personnes participantes sur quatre aspects distincts de l'expérience, soit le développement insidieux d'un contexte menant vers les bris de consentement, le choc des bris de consentement, les répercussions vécues et finalement les stratégies d'adaptation mises en place pour faire face au bris de consentement.

5.1 Portraits expérientiels : une brève description des expériences de bris de consentement vécues par les participant·e·s

Cette première section des résultats présente les différentes expériences vécues par les personnes participantes. Les portraits expérientiels feront la description des contextes relationnels dans lesquels se sont produits les bris de consentement, puis des contextes des bris de consentement vécus.

5.1.1 Personne participante #1 (P1)

La personne participante #1 a rencontré la personne qui va commettre le bris de consentement dans un party privé ouvert au public. Après leur rencontre, une relation BDSM s'est établie entre elles. Pendant cette relation, la personne participante était dans un rôle de soumission. Durant leur relation qui a duré au total 2 ans, elles se voyaient 3 fois par semaine. Une confiance s'est installée entre elles à mesure que la relation se développait. Rien ne pouvait présager qu'un bris de consentement pourrait survenir. Pour la personne participante, il y avait une connexion spéciale, voire surnaturelle, entre elles.

Le bris de consentement s'est déroulé dans une soirée privée organisée par la personne ayant commis le bris de consentement. À cette soirée, un petit nombre d'invité·e·s étaient là pour regarder les scènes. Pendant une scène où elle était attachée, elle s'est fait assaillir par la personne partenaire qui était sur le point de blesser grièvement une partie de son corps. À ce moment, elle s'est sentie obligée d'utiliser ses mots de sécurité pour que la scène arrête, même si leur usage signifiait pour

elle de ne pas être une bonne personne soumise. Toutefois, la scène n'a pas été arrêtée malgré l'utilisation des mots de sécurité. Il aura fallu qu'une personne invitée intervienne pour arrêter la scène. Le bris de consentement a mis fin à la relation et elles ne se sont plus jamais revues.

5.1.2 Personne participante #2 (P2)

La personne participante #2 a rencontré la personne qui va commettre le bris de consentement à la suite d'une rupture. Elle la croyait respectable vu sa notoriété dans les communautés BDSM. Leur relation s'est concrétisée par l'entremise d'un contrat où les règles préétablies ont été discutées et consenties entre les deux parties. Pendant cette relation, la personne participante était dans un rôle de soumission. Au cours de la relation, plusieurs bris de consentement vont avoir lieu sans qu'elle ne s'en méfie. Leur relation va durer environ trois mois.

Le bris de consentement dont il est question pendant l'entrevue s'est déroulé alors qu'elle tentait de quitter la relation. La personne qui va commettre les gestes l'a empêchée de partir et l'a droguée à son insu. À ce moment, elle a subi des agressions sexuelles à répétitions réparties sur plusieurs heures. Au cours des agressions, elle a nommé ses mots de sécurité et codes de couleur, mais les gestes n'ont pas été arrêtés. Elle a fini par sortir de chez cette personne avec des marques permanentes sur le corps sans trop savoir ce qui lui était arrivé. La relation s'est terminée à la suite de cet événement et elles ne se sont plus jamais revues, car une plainte a été déposée à la police.

5.1.3 Personne participante #3 (P3)

La personne participante #3 a rencontré la personne qui va commettre le bris de consentement dans un événement organisé par un donjon, le jour même du bris de consentement. Elle ne connaissait pas vraiment cette personne, mais l'avait déjà croisée dans des événements. Cette personne participait à la soirée pour faire la présentation d'une station de restriction.

Le bris de consentement s'est déroulé dans le donjon au moment où elle a fait l'essai de la station de restriction. Avant de s'y installer, la personne qui va commettre les gestes lui a demandé son consentement pour que certains gestes soient posés, ce qu'elle a refusé clairement. Autour de la station, plusieurs personnes étaient présentes, mais l'ambiance était festive. Une fois restreinte, la personne pose des gestes qui avaient clairement été refusés juste avant. La personne participante #3 a figé et n'a pas été en mesure de verbaliser que cela ne lui convenait pas. Personne ne va

intervenir, car personne ne s'était attardé ou n'avait entendu leur discussion sur le consentement vu l'ambiance festive. Elle a attendu que cela finisse et n'a ressenti aucun plaisir, car son consentement avait clairement été brisé. À la suite de la soirée, elle va revenir vers cette personne pour lui parler du bris de consentement. Elle ne l'a pas revue à la suite de cet évènement.

5.1.4 Personne participante #4 (P4)

La personne participante #4 a rencontré la personne qui va commettre le bris de consentement via un site internet. Elle va être contactée par cette personne pour savoir si elle était intéressée par une relation avec elle. Elle va alors la rencontrer dans un endroit pour discuter de leurs limites, dont celles du port du condom. Une fois les limites discutées, elle va commencer une relation avec cette personne qui va durer un mois. Pendant cette relation, la personne participante était dans un rôle de soumission.

Le bris de consentement s'est déroulé durant leur première scène. Les balises de la scène ayant déjà été discutées au préalable, la personne participante attendait assise dans son logement, les yeux bandés avec de la musique. Elle a entendu la personne arriver et elles ont commencé à jouer et à avoir des relations sexuelles. Tout s'est bien déroulé jusqu'à ce qu'elle n'ait plus les yeux bandés. À ce moment, elle s'est rendu compte que la personne n'avait pas mis de condom, car elle n'a vu aucun condom, ni enveloppe de condom dans la pièce. Lorsque questionnée, la personne lui a dit qu'elle n'en avait jamais mis même si cela avait été nommé comme limite. La relation ne va pas se terminer après le premier bris de consentement. Elle va se terminer quand il va y avoir une accumulation de signaux inquiétants. Depuis, elles ne sont plus en contact.

5.1.5 Personne participante #5 (P5)

La personne participante #5 a rencontré la première personne qui va commettre le bris de consentement dans un party. Après leur rencontre, une relation BDSM s'est établie entre elles avec discussion des limites. Durant leur relation qui a duré deux mois et demi, elles se voyaient d'une à deux fois par semaine seulement pour des activités BDSM. Pendant cette relation, la personne participante était dans un rôle de soumission. Tout se passait bien dans la relation avant le bris de consentement.

Le bris de consentement s'est déroulé pendant une scène où elle était attachée et ne pouvait pas se libérer. Elle mentionne ne pas vraiment se souvenir des événements, mais se souvient qu'il y a eu une pénétration vaginale. Elle se rappelle avoir eu de la difficulté à utiliser son mot de sécurité et a plutôt dit « Stop ». Toutefois, la personne qui a commis le bris de consentement était tellement concentrée qu'elle ne s'est pas arrêtée. Elle a dû dire à plusieurs reprises « Stop » avant que la personne arrête. Elles ont discuté du bris de consentement par la suite. La personne qui a commis le bris de consentement a craint d'être accusée, ce pour quoi la relation s'est terminée. Le bris de consentement a mis fin à la relation et elles ne se sont plus jamais revues.

La personne participante #5 a rencontré une autre personne qui va commettre un bris de consentement via un site internet. Leur relation n'était pas initialement axée sur le BDSM ; il s'agissait plutôt d'une relation amoureuse où elles se sont mises à explorer le BDSM ensemble. Pendant cette relation, la personne participante était dans un rôle de soumission.

Le bris de consentement s'est déroulé alors qu'elles revenaient d'une soirée dans les bars. Avant, pendant et après la soirée, elle avait nommé la limite de ne pas vouloir de pénétration anale cette soirée-là. Toutefois, alors qu'elles étaient en train d'avoir un rapport sexuel, la personne qui a commis le bris de consentement va commencer à lui faire une pénétration anale. Bien qu'elle ait voulu utiliser ses mots de sécurité et qu'elle a tenté de lui dire de s'arrêter, elle a rapporté ne pas avoir été en mesure de le faire, notamment en raison de son état d'ébriété. Elle a donc attendu que la relation sexuelle finisse, en pleurant. La personne ayant commis les gestes s'est rendu compte après que la personne participante pleurait et a dit ne pas comprendre ce qu'elle avait fait de mal. Après le bris de consentement, elles se sont revues, mais la relation n'était plus la même, ce qui a mis fin à la relation.

5.1.6 Personne participante #6 (P6)

La personne participante #6 a rencontré la personne qui va commettre les bris de consentement via un site internet. Elle l'a contactée pour savoir si elle était intéressée par une dynamique BDSM spécifique. Au fil des discussions, elle a constaté le caractère sérieux de la démarche et son intérêt pour la dynamique s'est concrétisé. Elle s'est fait proposer un moment d'expérimentation pour essayer la dynamique en question, sachant qu'elle ne pouvait pas s'y investir immédiatement. À la suite du test qui l'a fait sentir extrêmement bien, la personne qui va commettre les bris de

consentement va lui proposer un cadre relationnel lui permettant de s'y investir graduellement. La personne participante a décidé de tout abandonner pour s'investir pleinement dans cette relation. La relation va durer 2 ans et demi. Pendant cette relation, la personne participante était dans un rôle de soumission.

Le bri de consentement s'est déroulé pendant une scène où elle était attachée, les yeux bandés alors qu'elle était dans son « *subspace* ». La personne qui va commettre les gestes va sortir de la pièce et la laisser seule, alors que dans un évènement similaire vécu précédemment, elle avait clairement formulé qu'elle ne voulait plus être laissée seule, car cela la faisait paniquer. Étant seule dans la pièce pour une autre fois, elle a essayé de se raisonner pour ne pas paniquer sachant qu'elle était surveillée et supposément en sécurité. Toutefois, cela n'a pas fonctionné et elle s'est mise à paniquer et à bouger. La personne ayant commis le bris de consentement va revenir dans la pièce pour la punir d'avoir bougé, car elle n'était pas censée le faire. Le bris de consentement ne va pas mettre fin à la relation. C'est plutôt la réalisation que certains de ses besoins personnels n'étaient pas répondus dans ce rôle qui a amorcé le processus de rupture de la relation.

Dans les prochaines sections, des parallèles seront faits entre les différentes expériences des six personnes participantes sur quatre aspects distincts de l'expérience, soit le développement insidieux d'un contexte menant vers les bris de consentement, le choc des bris de consentement, les répercussions vécues, et les stratégies d'adaptation mises en place pour faire face au bris de consentement.

5.2 Un développement insidieux : l'évolution progressive vers les bris de consentement en contexte BDSM

Avant qu'un bris de consentement ne survienne, un contexte particulier se met en place de manière progressive. Dans la section qui suit, les signes présents avant les bris de consentement dans les expériences des personnes participantes seront mis en lumière, avant d'examiner comment l'instauration d'une confiance a pu faciliter le dépassement des limites et comment la signification accordée à la relation a exercé une influence sur la perception du consentement des personnes participantes.

5.2.1 À la frontière du consentement : les signes qui précèdent un bris de consentement dans la conception du BDSM

Avant que les bris de consentement ne surviennent, il y avait, dans la majorité des expériences, des signes précédant le bris de consentement. Certains gestes et certaines pratiques des partenaires démontraient, effectivement, des conceptions problématiques à l'égard du consentement, du BDSM, ainsi qu'une incompréhension quant à l'importance de l'éducation. Ces trois sphères seront élaborées dans les paragraphes suivants. Seulement deux personnes ont nommé qu'il n'y avait aucun signe qui leur aurait permis de croire que de tels bris de consentement pouvaient se produire.

5.2.1.1 Une conception problématique du consentement

Plusieurs éléments indiquent que les personnes ayant commis le bris de consentement adhèrent à une conception problématique du consentement. Un des signes observés par trois personnes participantes était le fait que la personne avait des antécédents de bris de consentement avec des partenaires antérieur·e·s : « Je n'étais pas la première personne avec qui [elle]⁶ a peut-être dépassé les limites. » (P2). Une autre démonstration liée à la conception problématique du consentement a été la non considération à l'égard du consentement de l'autre. Quatre personnes participantes ont raconté que la personne ayant commis les bris de consentement n'était pas à l'écoute de leurs limites. Par exemple, plusieurs ont nommé que des gestes avaient été posés alors qu'elles avaient clairement émis la limite qu'elles ne le voulaient pas : « Il y a eu certaines pénétrations anales que je ne voulais pas et qu'on m'a forcé[e] aussi » (P5) ; « Moi, dans mes limites dures, j'ai tout ce qui [nom de la pratique], mais [elle] m'envoyait tout de même des vidéos super intenses avec [ce type de pratique]. » (P4). Cette inconsidération à l'égard du consentement de leur partenaire transparaît aussi dans l'histoire de deux personnes participantes, dont les partenaires ont nommé une préférence à avoir des relations avec des personnes vulnérables (par ex. : sous l'influence de l'alcool ou avec peu de moyens financiers) pour que ce soit plus facile pour elles de faire ce qu'elles voulaient : « [Elle] m'a déjà dit qu'[elle] préférerait faire l'amour avec son ex-copine quand elle était alcoolisée, parce que c'était plus facile. » (P2). Ces exemples démontrent que la notion de consentement n'est pas inhérente à leurs pratiques.

⁶ Le choix a été fait de mettre entre crochets les pronoms et les accords féminins. Cette approche permet l'anonymisation du genre des personnes participante.

5.2.1.2 Une conception problématique du BDSM

Ce n'était pas que la conception du consentement qui pouvait être problématique, mais aussi celle du BDSM, autant sur le plan des rôles que des dynamiques relationnelles. Certaines personnes participantes ont rapporté que les personnes ayant commis les gestes avaient l'impression qu'elles pouvaient faire ce qu'elles voulaient si elles étaient en position de domination, ce qui est un autre signe de l'inconsidération que ces personnes pouvaient avoir envers les fondements du BDSM :

C'est comme dire « Ah oui, mais au final, je l'attache et tout, donc je peux faire ce que je veux », c'est la pratique, comme si [elle] avait tout permis, parce que je suis [en soumission] et que c'est [la personne dominante]. (P5)

Une personne participante s'est aussi fait offrir par la personne qui va commettre le bris de consentement un contrat sans limites, car celle-ci ne voulait pas signer un contrat s'il y avait des limites : « [Elle] a refusé de signer un contrat [avec des limites], mais plus tard, [elle] suggérait [un contrat] “sans limites”. » (P4). Ce comportement peut être interprété comme étant un signe que pour cette personne, le contrat devenait une limitation à ce qu'elle pouvait faire. Cela laisse croire que la personne n'accordait pas une grande valeur à la notion de consentement inhérente aux relations BDSM.

Aussi, le manque de constance dans le maintien de la dynamique et du respect des règles du contrat a été nommé par la personne participante #6 :

Et puis, il y a vraiment des moments où [elle] est plus laxiste. Et puis, c'est ça le problème aussi, c'est que la relation, elle ne l'est pas. Je suis bien en train de lire, mais le maintien de la relation doit rester, c'est toujours une question de constance. Et puis, [elle] avait juste pas entretenu cet aspect-là. (P6)

Il en va de même pour la pensée irréaliste que la relation allait durer pour toujours : « Oh mon dieu, mais il n'y avait même pas d'après pour [elle] là ! C'est comme pas possible. » (P6). L'utilisation de certains comportements ou certaines actions par les personnes qui ont commis les gestes a aussi démontré qu'elles avaient l'intention d'avoir un certain contrôle sur l'autre. Par exemple, la participante #6 a nommé que la personne ayant commis les gestes utilisait la manipulation psychologique et l'isolement pour la faire sentir comme si c'était elle qui était inadéquate :

[Elle] utilisait l'isolement et la manipulation parce qu'en fait, [elle] voulait que je réfléchisse sur ma condition. Parce que l'isolement faisait en sorte que je comprenais

pis que [je finissais par dire] : « Ok, ouais, c'est bon, j'ai compris. Je comprends que c'est nécessaire. Pis [je comprends] que [nom BDSM] c'est le meilleur de moi et que [nom de la P6], c'est pas la bonne personne. [Nom de la P6] est encore en train de gâcher la relation. Je comprends maintenant. » (P6).

Ces divers comportements ont démontré l'incompréhension de certaines personnes qui ont commis les bris de consentement en ce qui a trait au fonctionnement du BDSM, ce qui s'est reflété ensuite dans le peu de souci accordé aux règles de base des pratiques BDSM.

5.2.1.3 Une incompréhension des implications du BDSM et de l'importance de l'éducation

D'autres types de comportements pouvaient quant à eux faire état d'une incompréhension des implications quant au BDSM et de l'importance de l'éducation. Entre autres, deux personnes participantes ont déclaré que les personnes ayant commis les gestes ne faisaient ou ne voulaient pas faire partie des communautés BDSM : « [Elle] n'est pas une personne qui sort et qui est familière avec la communauté BDSM mise à part Fetlife. » (P6). Un autre exemple du manque de compréhension du BDSM est l'utilisation de certains titres traditionnellement réservés aux adeptes chevronné·e·s, sans avoir les compétences qui les justifient :

[Elle] était très mauvaise pour quelqu'un qui se dit "[titre]". [Se dire] une [personne dominante] qui commence, débutante ou quelque chose, ça c'est correct. Mais se donner un titre de [titre], c'est beaucoup, alors qu'elle arrivait à rien faire. (P4)

Pour ajouter au manque de compréhension du BDSM qui a pu être annonciateur d'un bris de consentement, l'imbrication constante de BDSM et sexualité a aussi été soulevée par une personne participante : « Pour [elle], la pénétration fait partie de la domination. Il a fallu que j'essaie de lui faire comprendre que dans le BDSM tu peux en ajouter, mais ça n'existe pas à la base. » (P4). Le fait qu'une personne ne veuille pas s'éduquer sur les pratiques BDSM sécuritaires a pu aussi être un signe d'un refus de comprendre les implications du BDSM. C'est ce qu'une personne participante a déclaré avoir vécu :

Quand je lui ai envoyé des vidéos éducatives sur le BDSM de YouTube, parce qu'il y a quand même quelques très bons channels éducatifs sur YouTube, [elle] ne réagissait pas bien. C'était presque une insulte que je lui envoie des vidéos éducatives. [Elle] l'a mal pris. (P4)

Ainsi, dans l'expérience des personnes participantes, plusieurs signes précédant le bris de consentement étaient présents et se trouvaient dans plusieurs sphères des pratiques. Ces signes

problématiques pouvaient se présenter dans la conception du consentement, du BDSM et de ses implications, et dans l'incompréhension de l'importance de l'éducation pour l'amélioration de leurs pratiques.

5.2.2 L'instauration d'une confiance : un facteur potentiel facilitant le dépassement des limites

Malgré la présence de signes précédant le bris de consentement, la majorité des personnes participantes ne se méfiaient pas de ceux-ci en raison d'un certain sentiment de confiance s'étant établi entre les partenaires : « Finalement, au fur et à mesure du temps que j'ai été avec, je me suis rendu compte que plus ça allait, moins mon consentement était là. Moi, je ne m'en suis juste pas méfié[e]. » (P2). De multiples raisons ont permis la création de cette confiance en leur partenaire. Pour plusieurs, c'est l'approche bienveillante qu'avaient les personnes, qui a permis de favoriser le sentiment de confiance : « [Elle] avait une approche super sympathique : "Pour vrai, tu me dis s'il y a quoi que ce soit. Des fois, tu peux sentir un peu d'anxiété au début de te sentir pris, tu me le dis". Ça l'augurait très bien. » (P3); « J'ai pris en considération que cette personne-là était dans une approche bienveillante. » (P6). Pour d'autres, la confiance s'était établie avec les discussions préalables à la relation ou au fur et à mesure des activités BDSM qui étaient pratiquées : « Puis, de plus en plus, j'avais confiance avec [elle]. On jouait, on faisait des activités BDSM. » (P1). Pour une personne participante, c'était le statut et la réputation de la personne qui avaient influencé la confiance en elle : « C'était [une personne] vraiment connue, qui paraissait clean, qui n'avait pas l'air droguée, qui n'avait pas l'air agressive, qui semblait respecter le consentement. » (P2).

Vu la confiance qui s'était établie au cours de la relation, ce n'est seulement qu'après la fin de la relation que les personnes participantes se sont rendu compte qu'il y avait eu des signes précédant le bris de consentement : « En réfléchissant, même après, je me disais, si tu l'as dit avant et tu l'as dit plusieurs fois, c'est que tu savais qu'[elle] allait tester [la limite] quand même. » (P5); « Maintenant que j'en parle, il y avait des signes précurseurs que je pense, ce sont des voyants rouges. » (P4). Ce constat reflète comment le sentiment de confiance a pu interférer avec la vision qu'avait les personnes participantes de leur partenaire.

5.2.3 La signification accordée à la relation : une influence sur l'interprétation du consentement en contexte BDSM

Outre le sentiment de confiance, la signification qui était accordée à la relation exerçait aussi un rôle dans la construction du contexte insidieux menant aux bris de consentement. Certaines personnes participantes ont nommé que la relation servait à explorer leurs limites et à apprendre à se connaître et à se découvrir dans leurs pratiques BDSM :

Le rationnel derrière pour quoi je voulais devenir [rôle BDSM], c'était vraiment découvrir mes limites. J'avais aucun savoir de ce qu'étaient mes limites. J'avais exploré avec d'autres partenaires avant. Seulement, c'était nébuleux parce que c'était vraiment au niveau de la sexualité. Mais je voulais plus que ça. (P6)

Ce contexte exploratoire amenait donc les personnes participantes à parfois tester leurs limites, ce qui pouvait diminuer leur capacité à percevoir les signes précédant un bris de consentement.

La relation pouvait aussi être perçue comme étant une connexion spéciale qui sort de la simple connexion au niveau des pratiques BDSM :

C'est ça que j'avais avec [elle], ce n'était pas juste le BDSM. C'était le tout. C'était le BDSM, puis en dehors du BDSM. C'est ça que j'avais avec [elle], ce n'était pas juste le BDSM. C'était juste qu'il y avait juste une connexion entre moi et [elle], c'est dur à expliquer. (P1)

Pour la personne participante #6, la relation développée avec la personne qui va commettre les bris de consentement était de l'ordre de la spiritualité/divinité : « [Elle] était une spiritualité rendue là. Et puis en fait, un dieu, ça n'a pas tort là. Donc, c'est juste moi le problème. » (P6). Cette connexion spéciale, voire spirituelle, démontre comment la personne partenaire pouvait être mise sur un piédestal. Les personnes participantes pouvaient, donc, avoir de la difficulté à croire que leur partenaire pourrait briser leur consentement.

Deux personnes participantes ont aussi rapporté qu'elles auraient été prêtes à n'importe quoi pour la relation. Effectivement, une personne rapporte qu'elle aurait été prête à dépasser ses limites pour cette relation : « Parce que j'étais tellement dévoué[e] à [elle] que j'aurais fait n'importe quoi, jusqu'à même dépasser des limites » (P1). Pour d'autres, il s'agissait de relations tellement significatives que malgré les gestes qui ont été posés, elles étaient prêtes à continuer ou retourner dans la relation à n'importe quel moment : « Ça m'aurait été tellement insupportable de s'arrêter là comme ça parce que pour moi, c'était vraiment, je pense, quelqu'un de qui j'étais amour[euse]. »

(P5) ; « Et il y a ce fantasme-là où est-ce que je retourne [la] voir et que je [la] supplie [de revenir]. »
(P6). Une autre personne participante nomme plutôt qu'il n'était pas possible pour elle, vu la signification accordée à la relation, que celle-ci ne soit pas basée sur une approche bienveillante ; elle croyait donc que tout ce qui était fait dans la relation était adéquat :

Donc, il avait carrément un conditionnement qui était autorisé entre [moi et elle]. Je sais pas comment dire... On accepte de vivre à travers ça parce qu'on estime qu'[elle] a une approche bienveillante. (P6).

Pour cette même personne participante, la signification accordée à la relation était telle, qu'elle était convaincue que la personne qui va commettre le bris de consentement n'avait pas tort de nourrir la conviction que sans son rôle BDSM, elle n'était pas une bonne personne. Cette conviction était assez puissante pour qu'elle reste dans la relation :

Il y avait cet entrainement-là où [nom de la P6] ce n'est pas une bonne personne. [Nom de la P6] est la pire personne au monde. [Elle] nourrissait cette conviction-là qu'il y avait seulement [nom BDSM] qui était une bonne personne. Il y avait vraiment une dépersonnalisation, il y avait vraiment cette espèce de [nom de la P6] c'est la pire personne, je veux pas la retrouver. Il faut que je continue à être [nom BDSM]. (P6)

Ainsi, avant qu'un bris de consentement ne survienne, les signes pouvant en signaler le risque passent parfois inaperçus dans le cadre du BDSM. L'instauration d'une confiance joue alors un rôle clé, pouvant faciliter le dépassement des limites sans que cela soit immédiatement perçu comme étant problématique. De plus, la signification accordée à la relation influence fortement la perception du consentement, façonnant la manière dont les personnes participantes construisent et perçoivent leur expérience.

5.3 Le choc initial : la réaction immédiate face aux bris de consentement en contexte BDSM

L'évolution progressive et insidieuse a contribué à l'état de choc qu'ont pu vivre les personnes participantes. Les bris de consentement ont généré des réactions psychologiques immédiates marquées par un état de sidération et de déstabilisation intense chez les personnes participantes. La réaction la plus fréquente fut le figement – une incapacité soudaine à réagir verbalement ou physiquement malgré un inconfort évident, comme la personne participante #3 l'a confié :

J'ai tellement figé. Je suis une personne qui n'a vraiment pas la langue dans sa poche, mais là, on était dans une pièce fermée avec plein de gens, avec une partenaire, puis

[elle] super sympathique qui me fait essayer [sa station de jeu] et tout d'un coup, [elle] me touche. (P3)

Ce choc initial a souvent laissé les personnes dans un état de stupeur, les empêchant d'exprimer leur refus ou de se défendre. Une minorité de personnes ont cependant réussi à verbaliser immédiatement leur mécontentement en formulant une objection, bien que cela demeure une réaction moins fréquente. Plusieurs facteurs semblent influencer ces réactions, façonnant l'intensité du choc et la manière dont les personnes y ont réagi. L'historique d'expériences traumatiques semble y jouer un rôle : les personnes participantes ayant vécu des agressions ou des bris de consentement antérieurs rapportent plus fréquemment des réactions de figement, comme l'a rapporté la personne participante #3 :

Mais aussi que j'ai vécu des bris de consentement [de ce genre]. Je me rends compte que ça a culminé à ça. J'ai l'impression qu'avoir pas eu d'autres bris de consentement de ce genre avant cet événement peut-être que cet événement aurait été moins marquant pour moi ou peut-être que je n'aurais pas figé, j'aurais été capable de dire « Non ». (P3)

Les émotions ressenties face aux bris de consentement sont variées, mais plusieurs sentiments communs émergent des témoignages recueillis. Un des plus marquants est l'impuissance, un sentiment envahissant lié à l'incapacité d'arrêter la situation, particulièrement exacerbé lorsque la personne était physiquement restreinte :

C'est vraiment le fait d'être restreint[e], puis de me faire toucher par quelqu'un à qui je viens littéralement de dire « Non, touche pas. » De me faire toucher de façon sensuelle par quelqu'un quand tu es pris[e]. En tout cas, c'est vraiment un sentiment de... Je ne pouvais pas juste me lever pour m'en aller. (P3)

La détresse aiguë s'est également manifestée sous forme de panique, d'angoisse et d'un profond sentiment d'abandon chez la personne participante #6 :

Et puis j'ai commencé à paniquer, j'ai commencé à hurler et puis [elles] ne revenaient pas. Et puis j'étais toujours attaché[e], les yeux bandés, je pouvais rien faire. Et puis je me disais que c'était la fin, que j'étais tout[e] seul[e]. J'étais abandonné[e]. (P6)

À cela s'ajoutent des réactions d'aversion, avec un fort dégoût ressenti face aux actes non consentis, témoignant du rejet instinctif de la situation : « Puis, déjà que je suis en train de *processer* une nouvelle sensation, je me disais juste dans ma tête “Voyons, voyons, voyons comment ça ? Qui me

touche ? Ark Ark”. J’avais du dégoût. » (P3). Enfin, la colère et la frustration ont été exprimées par certaines, en particulier lorsqu’il y avait une absence de discussion préalable sur les limites et les attentes par rapport à certaines pratiques, ce qui a accentué la sensation d’injustice et de bris des accords implicites ou explicites : « On n’a même pas discuté de ça avant. Avant d’accepter d’enlever un condom, de se dire on est dans une sexualité exclusive ou quelque chose. J’étais vraiment pas de bonne humeur. » (P4).

Le contexte a également influencé les réponses émotionnelles et physiques. La consommation d’alcool ainsi que les contraintes physiques, telles que la restriction des mouvements ou le fait d’avoir les yeux bandés, ont renforcé le sentiment d’impuissance et limité les capacités de réaction : « C’est vrai que c’était compliqué. C’était juste le fait d’être alcoolisé[e], de ne pas pouvoir rien faire. J’avais juste l’impression d’être impuissant[e] » (P5).

Ainsi, l’imprévisibilité du contexte a plongé les personnes participantes dans un état de choc, se traduisant par un figement généralisé et une cascade d’émotions négatives – impuissance, panique, dégoût et colère – exacerbées par des facteurs tels que la restriction physique et la consommation d’alcool. Ces réactions immédiates illustrent la complexité du vécu lié aux bris de consentement.

5.4 Les répercussions : des effets à la suite des bris de consentement qui s’étendent au-delà du contexte BDSM

Comme la section précédente le démontre, les bris de consentement vécus par les personnes participantes ont été des évènements qui ont suscité de multiples émotions et réactions. Des répercussions en ont aussi découlées à plusieurs niveaux. Ces répercussions semblent avoir été influencées par les émotions vécues, mais aussi par les significations accordées au bris de consentement. Chez la majorité des personnes participantes, les bris de consentement vécus ont entraîné des répercussions autant liées à leur état psychologique et à leur état physique, qu’à leur sexualité et intérêt pour les pratiques BDSM. Une personne participante seulement a mentionné qu’elle avait peu ou pas de répercussions dans sa vie quotidienne : « Je ne vois pas d’impact notable. Je ne me lève pas la nuit pour penser à ça non plus. Ce n’est vraiment pas quelque chose qui me suit dans ma vie de tous les jours. » (P3). D’autres ont nommé ressentir encore au moment de l’entrevue des répercussions du bris de consentement : « Je pense que j’ai encore besoin de guérison. C’est moins important qu’avant, mais ça l’est toujours encore. » (P2).

5.4.1 Les répercussions sur l'état psychologique

Les répercussions sur l'état psychologique varient d'une personne à l'autre et sont intrinsèquement liées aux émotions vécues par les personnes participantes dans leur expérience. Pour ces personnes, il a semblé s'agir d'un événement bouleversant qui a pu amener plusieurs états d'esprit : « C'était bouleversant ce qui s'est passé. » (P1). Par exemple, des personnes participantes ont nommé avoir subi un état de déprime à la suite des bris de consentement : « J'étais déprimée pour un bon bout de temps » (P1); « Les quelques journées, mettons les trois journées après, côté moral, santé mentale, ça ne filait vraiment pas bien. » (P3). Cet état était exacerbé par le fait que, pour certaines, cela signifiait qu'elles allaient perdre une relation significative : « J'étais triste que je n'étais plus avec [elle]. » (P1). Une personne a rapporté avoir vécu un grand sentiment d'incompréhension et de confusion à la suite des bris de consentement :

Moi, j'étais perdu[e]. Moi, j'étais vraiment perdu[e]. Je ne comprenais plus ce qui s'était passé. C'est une agression ou pas une agression ? Est-ce que j'ai vraiment *callé* mes couleurs ? Est-ce que... Ok, [elle] ne les a pas respectés, mais là, c'est comme une bataille intérieure. Tu te dis « what the fuck? », qu'est-ce qui se passe ? Je ne comprends plus rien. (P2)

Une fois que les personnes participantes ont pris conscience ce qui leur était arrivé, d'autres sentiments ont pu apparaître. Plusieurs ont nommé un sentiment de culpabilité provenant du fait que, selon elles, elles auraient pu faire quelque chose pour mettre fin à l'interaction : « J'aurais pu mettre fin à cette interaction-là. Techniquement, j'avais le pouvoir. La seconde qu'[elle] aurait pu me toucher, j'aurais pu dire “je préférerais que tu me touches pas”, mais ça n'a pas sorti. » (P3). Quant à lui, le sentiment de honte que certaines ont vécu était dû au fait que ce n'était pas la première fois que ce genre d'évènement leur arrivait et elles s'en voulaient de ne pas avoir reconnu les signes précurseurs, comme l'a rapporté la personne participante #5 : « “Vraiment encore une fois”. Dans moi, je me suis beaucoup culpabilisé[e]. C'est la troisième fois que ça m'arrive, donc à un moment donné, c'est que c'est peut-être ma faute. ». La déception de ne pas avoir mis fin immédiatement à la relation après le premier bris de consentement a aussi été nommé comme sentiment vécu après les bris de consentement : « Je ne suis pas fier[e] de moi, mais je me suis rendu jusqu'à 10 drapeaux rouges avant de faire comme là, c'est terminé. J'ai été beaucoup déçu[e] envers moi-même de ne pas avoir arrêté avant. » (P4). La déception que son consentement n'ait pas été respecté a aussi été nommée : « La déception, c'est la déception de ne pas avoir eu mon consentement accepté, déception des choses qui sont arrivées. » (P4). Aussi, ce genre d'évènement

a donné envie de se retrouver seule, comme le nomme une personne participante : « Tu n'as pas envie que personne te touche. Tu n'as pas envie de répondre à des questions, tu n'as pas envie de rien. Tu as juste envie d'être dans ta petite bulle. Puis d'être toute seul[e]. » (P2). Il y a aussi eu un grand sentiment de solitude à devoir traverser une épreuve comme celle-là seule : « C'est vraiment compliqué parce que je me sentais vraiment seul[e] dans cette épreuve. » (P5).

Les sentiments, émotions et réactions vécues par les personnes participantes ont aussi été influencés par le fait d'avoir déjà vécu des agressions ou des bris de consentement par le passé, que ce soit dans un cadre BDSM ou à l'extérieur de celui-ci. Cela a fait en sorte pour deux personnes participantes que même si les gestes vécus n'étaient pas « les pires » qu'elles avaient vécus, elles les ont ressentis comme étant pires ou plus bouleversants qu'anticipé : « Ce n'est pas pire dans les gestes, mais moi, je l'ai ressenti vraiment comme pire » (P5) ; « Je me suis senti[e] plus ébranlé[e] que ce que je pensais que j'allais être parce que je trouve que cette fois-là, dans le fond, m'a fait réfléchir sur toutes les autres fois qu'on m'a brisé mon consentement » (P3). À l'inverse, le fait de n'en avoir jamais vécu dans un cadre BDSM a semblé augmenter le choc vécu pour une personne participante, car elle ne croyait pas vivre ce genre d'évènement avec un·e partenaire BDSM: « Moi, ça fait [nombre de temps] que ça n'est jamais arrivé. Tu fais “Ça n'arrivera pas. C'est quasiment impossible.” Tant qu'il t'arrive rien, tu ne comprends pas nécessairement [les risques] » (P2).

Vu la panoplie d'émotions, de sentiments et d'états d'esprit qui découlent des bris de consentement, les personnes participantes ont nommé plusieurs autres répercussions psychologiques comme la difficulté de concentration : « Au début, oui. J'avais de la difficulté à me concentrer sur n'importe quoi. » (P1). Toutefois, certaines personnes participantes ont nommé des répercussions psychologiques plus importantes vu la gravité de la signification accordée aux bris de consentement. Par exemple, la personne participante #2 nomme avoir l'impression d'avoir tout perdu et d'avoir perdu son autonomie, car une majorité des sphères de sa vie ont été affectées par les bris de consentement : « Pour moi, depuis [date], je n'ai plus vraiment de vie. Plus vraiment, pas pantoute même. Ça affecte toutes les sphères de ma vie. [...] C'est sûr que côté autonomie, je ne suis plus vraiment autonome ». Aussi, certaines personnes ont rapporté la présence de répercussions psychologiques de l'ordre des symptômes de stress post-traumatique : « J'ai des visions, j'ai des flashes. » (P5).

Le fait de vivre autant de répercussions psychologiques alors que la personne ayant commis les bris de consentement n'en avait aucune, a causé de la colère chez deux personnes participantes. Pour elles, il était inconcevable de vivre autant de répercussions alors que les personnes ayant commis les gestes ont continué leur vie avec peu ou pas de répercussions : « Peut-être qu'[elle] va avoir juste une petite tape sur les doigts, mais moi, je vais en avoir pour des années à me remettre de ça. » (P2). En plus, les personnes qui ont vécu des répercussions importantes depuis les bris de consentement ont nommé ressentir un besoin criant d'aide, mais elles ont fait face à un manque de ressources pour les personnes victimes, ce qui les a amenées à ressentir de la colère :

Mais, ça impacte toujours ma vie là maintenant, ça fait déjà quelques semaines que je suis sur les attentes sur tous les suivis psychologiques. Je peux pas avoir d'aide. C'est très frustrant de se dire que je demande de l'aide, mais je peux pas en avoir. (P5)

Plusieurs personnes ont toutefois rapporté que les répercussions psychologiques avaient diminué avec le temps. Certaines se sont aussi résignées à ce qu'elles ont vécu et rapportent comment ces expériences font partie de qui elles sont aujourd'hui.

5.4.2 Les répercussions sur les relations interpersonnelles

Pour certaines personnes participantes, il y a eu des répercussions au niveau interpersonnel. Entre autres, elles ont rapporté la perte de relations significatives liées à cette relation BDSM, comme le mentionne la personne participante #1:

Je pensais que j'avais trouvé une personne avec qui je pourrais passer le restant de ma vie. Notre connexion était tellement... Parce que dans le milieu BDSM, il y a une coupe de couples comme ça. Il y en a qui sont âgés, puis ça fait des années qu'ils sont ensemble. Alors, tu sais, c'est dommage. (P1)

Pour deux personnes participantes, il n'y a pas de regret en pensant à la relation qui a mené aux bris de consentement, même qu'elles ont le sentiment d'en avoir retiré une certaine satisfaction : « Et puis voilà. Toujours est-il que [cette relation] a été très satisfaisante » (P6).

Une autre personne participante explique également que les événements ont entraîné la perte d'un.e partenaire avec qui elle partageait une relation BDSM, sans que cette personne ne soit impliquée dans le bris de consentement qui lui est arrivé :

En fait, elle a coupé tous les ponts avec moi. Et puis, elle m'a dit qu'elle avait du « self respect » et qu'elle ne va plus jamais me contacter. Je lui ai envoyé un message une fois par mois pendant dix mois. Elle ne m'a toujours pas appelé[e]. (P6)

5.4.3 Les répercussions sur l'état physique

Pour une personne, le bris de consentement vécu a aussi entraîné des répercussions physiques importantes. Les événements l'ont gravement blessée et ont nécessité une intervention médicale :

Moi, je suis allé[e] à l'hôpital une semaine plus tard parce que je saignais comme un cochon égorgé. J'ai été diagnostiqué[e] avec [diagnostic]. Ce n'est pas encore réglé, ce n'est pas... Il faut que je fasse [traitement]. (P2)

Cette personne participante restera avec des marques permanentes sur le corps qui peuvent l'empêcher de faire certaines activités afin que ses marques ne soient pas visibles.

5.4.4 Les répercussions sur la sexualité

Les bris de consentement ont aussi entraîné des répercussions à l'égard de la sexualité des personnes participantes. Elles affirment que ces expériences ont eu pour conséquence une difficulté à avoir une vie sexuelle épanouie, une perte de désir sexuel, et le sentiment d'être sale, comme si leur corps ne leur appartenait plus : « [Nouvelle personne partenaire] est vraiment une amour, mais une conséquence c'est que j'ai un blocage sexuel, donc là, j'arrive plus à rien faire. » (P5) ; « Côté libido, on s'entend il n'y en a plus, c'est mort. » (P2); « C'est juste que c'est encore un peu mon corps, ce n'est pas le mien, c'est encore un peu sale. » (P2).

5.4.5 Les répercussions sur l'intérêt pour les pratiques BDSM

La totalité des personnes participantes a nommé son intérêt à poursuivre ses pratiques BDSM malgré les bris de consentement vécus. Deux personnes participantes ont rapporté que le besoin de vivre leurs envies BDSM était plus grand que la peur de vivre un bris de consentement à nouveau :

C'était difficile parce que, d'une part, je voulais éviter une autre expérience comme avec [elle], mais d'autre part, j'ai ce besoin à l'intérieur de moi. Quand je fais des jeux BDSM, des activités BDSM, ça me fait un soulagement. J'avais besoin de ce soulagement. La peur, le danger... Mon besoin de soulagement était plus fort que la peur. (P1)

D'autres ont aussi mentionné l'incompréhension quant au fait que les envies de pratiques BDSM étaient toujours présentes malgré les expériences vécues : « Mais c'est bizarre, car d'un autre côté j'en ai encore envie. » (P5).

En somme, les répercussions d'un bris de consentement en contexte de pratiques BDSM sont multiples et touchent diverses sphères de la vie des personnes concernées. Qu'il s'agisse d'effets émotionnels, psychologiques, relationnels ou physiques, ces expériences engendrent des impacts variés, dont la complexité est mise en évidence par la diversité des témoignages. Pour y faire face, les personnes participantes ont développé différentes stratégies d'adaptation, qui seront explorées dans les sections suivantes.

5.5 Les stratégies d'adaptation : les mécanismes déployés en réponse à l'expérience de bris de consentement

Chacune des expériences vécues est unique, mais des similarités émergent en ce qui a trait aux stratégies qui ont été déployées pour s'ajuster au bris de consentement vécu. Ces stratégies d'adaptation peuvent être regroupées en trois grandes catégories : les stratégies d'évitement, les stratégies de vigilance et celles axées sur la résolution de problèmes, qui seront respectivement présentées dans les sections suivantes.

5.5.1 Les stratégies d'évitement

Certaines personnes participantes ont utilisé des stratégies d'évitement pour arriver à gérer les bris de consentement vécus. Les stratégies d'évitement consistent à s'éloigner ou se détourner de la menace. La stratégie du déni a été utilisée par plusieurs personnes participantes par mesure de protection à l'égard de ce qui avait été vécu. Suite aux bris de consentement, ce mécanisme leur permettait de continuer à vivre et d'éviter de ressentir les émotions et la détresse y étant liés. Puisqu'il ne s'agit d'une stratégie efficace à long terme, les événements ont éventuellement fini par refaire surface :

Mais le cerveau est une machine qui est quand même bien faite, qui essaie de nous faire survivre. Et moi, ça a été ma méthode de survie pour la première année, de vraiment faire l'autruche, continuer à travailler. C'était comme « Non, tout va bien, tout est correct. Puis un petit épisode là, un petit épisode ici. Tranquillement, pas vite, ça revenait à la charge. Moi, j'ai tenu bon jusqu'à temps que ça craque totalement. (P2)

Parce que je savais ce qui s'était passé, mais j'étais vraiment en mode : « Non, il s'est rien passé ». Quand il y a le déni, au moins on avance. (P5)

Il y avait ci, il y avait ça. Puis j'avais juste pas le temps. J'avais juste pas le droit d'avoir des émotions à ça, parce que sinon, j'allais juste m'écrouler. (P6)

Parmi les stratégies d'évitement utilisées, certaines personnes participantes ont eu recours à la culpabilisation et à la banalisation. Après les bris de consentement, certaines se sont interrogées sur leur propre responsabilité, allant jusqu'à croire qu'elles étaient en faute, comme l'illustre le témoignage de la personne participante #6 : « En fait, s'il y avait quelque chose qui n'était pas correct, c'était moi. » (P6). La culpabilisation amène à recentrer la responsabilité sur soi-même plutôt que de confronter la réalité du bris de consentement, ce qui peut temporairement atténuer le sentiment d'impuissance. D'autres ont minimisé leurs émotions, en particulier lorsque de tels événements s'étaient déjà produits par le passé, rendant la situation moins marquante à leurs yeux :

Je me suis senti mal, mais d'un côté comparé à la première agression que j'avais eue, c'est horrible à dire, mais c'est comme si j'étais habitué[e]. Je me disais : « Ça m'est déjà arrivé ». Je n'étais pas bien. Je ne sais pas comment l'exprimer. J'ai l'impression juste de « Je l'ai déjà vécu, ça va ». (P5)

De même, la banalisation des émotions réduit l'intensité perçue du bris de consentement, évitant ainsi d'affronter pleinement ses conséquences. Ces stratégies, bien qu'elles ne permettent pas une résolution quelconque, ont tout de même été utilisées par certaines personnes participantes. Ces mécanismes psychologiques, qui ont un effet protecteur à court terme, peuvent toutefois empêcher un véritable processus de reconnaissance et de gestion de l'impact des bris de consentement vécus. Toutefois, ces stratégies étaient souvent utilisées de manière conjointe avec d'autres types de stratégies afin de s'adapter à ce qu'elles venaient de se vivre.

Par protection, une majorité de personnes participantes a nommé qu'il était maintenant impossible pour elles de se soumettre de la même manière. Une personne a rapporté éviter maintenant de se mettre en position de soumission à 100 % comme elle le faisait avant les bris de consentement. Il s'agit d'une stratégie de désinvestissement probablement induite par la méfiance générée par les bris de consentement :

Je ne veux pas dire que ça ne vaut plus la peine, ce n'est pas comme si je ne peux pas m'offrir... c'est juste que je ne m'offre pas à 100 % dans ce rôle-là. Je suis dans ce rôle-là, mais peut-être à 95 %. Je ne pourrais pas aller à 100 % à moins qu'il y ait une personne spéciale qui avec le temps, on se gagne la confiance entre nous deux. (P1)

D'autres ont commencé à éviter certaines pratiques BDSM. Dû à leur sentiment de malaise ou de trop grande vulnérabilité, elles évitent maintenant certaines stations de jeu ou adaptent leur manière de jouer pour s'assurer de toujours avoir un certain contrôle si elles souhaitent sortir de la scène, comme l'a mentionné cette personne participante : « Quand j'ai recommencé des jeux BDSM, admettons, si j'étais attaché[e], il fallait avoir un moyen de moi-même me détacher. » (P1). Deux personnes participantes ont aussi rapporté avoir songé à arrêter ou ont arrêté les pratiques BDSM, car elles n'avaient plus l'impression d'être en sécurité. Leurs envies n'ont toutefois pas disparu, ce qui rend le choix entre leurs envies et leur sécurité encore plus déchirant :

Moi, ça m'intéresse toujours, mais d'un côté, c'est pas là où je me sentais en sécurité aussi. Je me dis que je vais peut-être tirer une croix sur le BDSM. C'est un peu frustrant là, puisque je sais que c'est quelque chose qui me plaît, donc je n'ai pas envie d'arrêter non plus. (P5)

Certaines personnes ont aussi nommé qu'elles se sont empêchées de reprendre la relation avec les personnes qui avaient commis les gestes par mesure de protection, même si ce n'est pas ce qu'elles souhaitaient :

On peut rester ami[e]s, mais je ne peux plus être [rôle BDSM]. Parce qu'il fallait que j'arrête là, sinon, j'aurais retourné. Qui dit que je ne serais pas en danger une autre fois. Peut-être on jouerait, puis il n'y aurait personne pour m'aider. Alors, il fallait qu'on se sépare. (P1)

5.5.2 Les stratégies de vigilance

Plusieurs stratégies de vigilance ont été rapportées par les personnes participantes à la suite des bris de consentement. Les stratégies de vigilance sont des stratégies de gestion de la menace qui impliquent une attention active aux signaux de danger, une anticipation des problèmes et une préparation proactive pour mieux contrôler la situation. Certaines personnes ont affirmé que le fait de ne pas avoir vécu de bris de consentement amène à être moins vigilant·e des risques encourus dans les divers contextes de pratiques BDSM; toutefois lorsqu'un tel événement survient, la

conscience et la vigilance quant aux risques s'accroît : « Mais tu peux jouer avec le feu tant que tu ne brûles pas, mais quand tu brûles, par exemple, tu comprends » (P2).

En ce qui a trait à la vigilance, chez certaines, c'est une peur qui s'installe, que ce soit des autres, des personnes ayant les mêmes caractéristiques que la personne ayant commis les bris de consentement, ou même des gens proches d'elles, comme le mentionne une personne participante : « Tu as peur de tout, tu as peur du monde proche de toi. Tu as peur de... C'est comme si on t'aurait arraché ta vie. » (P2). Une autre personne participante disait : « Tu n'es jamais tant en sécurité quand il y a [une personne ayant les mêmes caractéristiques que la personne ayant commis les bris de consentement] dans la pièce avec toi. Même si tu es dans un contexte ultra ouvert, ultra basé sur le consentement » (P3). La méfiance envers les autres a aussi été nommée comme un changement notable pour certaines, qui sont devenues plus méfiantes des gens qui les approchaient, entre autres.

Certaines ont nommé que pour se protéger, elles n'avaient pas eu le choix d'être plus consciencieuses et vigilantes dans leur choix de partenaires. Plusieurs ont rapporté ne plus jouer avec n'importe qui et mieux apprendre à connaître la personne avant de s'engager dans des activités BDSM avec elle :

Ça a peut-être eu des impacts, peut-être que j'irais moins voir des personnes que je connais pas, puis faire du BDSM avec. Maintenant, je suis plus en mode que je découvre la personne vraiment et après on verra. (P4)

Certaines ont déclaré qu'elles arrivaient à repérer plus rapidement les gens qui leur convenaient et à ne plus laisser passer des signes avant-coureurs avant de mettre fin à une relation : « Mais depuis, j'ai eu mes leçons. Je ne laisse plus 4, 5, 6 drapeaux rouges. » (P4).

Pour une personne participante, le bris de consentement a eu pour effet d'augmenter sa vigilance sur le port du condom avec ses partenaires :

Depuis cette expérience-là, quand j'ai une relation sexuelle, peu importe, qu'il fasse noir ou non, je m'assure qu'il y ait un condom. C'est ça, même s'il faisait relativement noir, puis je me suis assuré[e] que le condom était là. Puis quand on termine, je m'assure que le condom est encore [là] (P4).

D'autres ont pris conscience qu'elles ne devaient vraiment plus tenir pour acquis le consentement de personne, même des partenaires de longue date, et qu'elles devaient leur laisser la possibilité de

dire non : « Je suis comme “Non, non, je vais te le demander à chaque fois.” Je ne veux pas prendre pour acquis parce que la journée que ça ne tentera pas, tu vas pouvoir me dire “Non”. Je vais t’avoir ouvert la porte grande. » (P3).

Une stratégie de vigilance déployée par les personnes participantes à la suite des bris de consentement se retrouve aussi dans le changement de leur perception quant à certains aspects de leurs pratiques BDSM. Les bris de consentement vécus par les personnes participantes les ont amenées être plus vigilantes sur le fait que les pratiques BDSM posent des risques qu’on le veuille ou non, même si plusieurs mesures de sécurité et de protection sont mises en place pour assurer la sécurité des adeptes, comme l’a raconté une personne participante :

Mais clairement, on n’évite pas tout non plus. En mitigeant, en faisant full de négociation, en jouant avec certaines personnes, on s’expose quand même à des situations où tu es comme « Ah ! Je n’avais pas vu ça venir. » (P3).

Deux personnes ont mentionné comment les bris de consentement vécus leur ont fait constater que les mots/codes de sécurité ne sont pas infaillibles, car une personne pourrait simplement les ignorer si elle est mal intentionnée : « Tu as bien beau hurler tes couleurs, si l’autre veut rien entendre, ça ne change plus rien rendu là. On se met toujours à risque d’une agression. » (P2); « Je trouve que ça aussi, des *safewords*, ce n’est pas parfait. Il faut que ça ait un donnant donnant que l’autre personne aussi se soucie autant que ton consentement soit respecté. » (P3). Aussi, une personne pourrait ne pas être en mesure de nommer ses mots/codes de sécurité pour diverses raisons : « Parce qu’on voit que des personnes ne sont pas capables de dire rouge des fois. Moi, ça m’est arrivé plus qu’une fois. » (P3). De plus, il est possible que le mot/code de sécurité choisi soit difficile à retenir ou qu’une personne soit dans l’incapacité de le nommer : « Et le mot qu’on avait désigné, je sais même plus c’était quoi. Mais c’est ça, je pense, c’est ce qui a posé problème aussi, c’est que je pense que j’avais choisi pas un mot si facile que ça. C’est pas que c’est pas facile, mais que j’ai pas spécialement en tête tout le temps. » (P5) ; « J’étais pas trop capable. J’étais contre [elle], mais presque... J’étais conscient[e], mais j’étais vraiment pas... Du coup, le *safeword*, je pouvais vraiment pas le dire. » (P5).

Les personnes participantes ont également fait le constat que le contrat, bien qu’il puisse servir de mesure de protection, n’est pas infaillible. Plusieurs personnes participantes avaient des contrats avec des règles préétablies et des négociations planifiées. Malgré tout, cela n’a pas empêché le fait

de vivre des bris de consentement. Trois personnes participantes se sont rendu compte que même avec un contrat ou des négociations, il était possible qu'il y ait une zone floue à l'égard du consentement, que ce soit en raison du rôle BDSM occupé ou de la fragilité de son application : « Le consentement c'était pas pour moi [vu le rôle occupé]. » (P6) ; « Sauf que le consentement est hyper fragile en BDSM. Tu frôles toujours la ligne. » (P2).

Les bris de consentement vécus ont amené les personnes participantes à faire plusieurs constatations à l'égard du manque de sécurité hors des donjons publics, les amenant à être plus vigilantes sur le lieu de leurs pratiques. Trois personnes participantes ont rapporté que les bris de consentement vécus leur ont fait réaliser que les milieux de pratique privée offrent moins de sécurité que les milieux publics : « Ça te prend toujours un événement pour comprendre que tu as été naï[ve] que c'est dangereux en donjon privé. » (P2). Le manque de sécurité est surtout reflété dans le fait qu'il n'y a personne attitré à assurer la sécurité, comme le fait le *Dungeon Master* en milieu public :

J'ai fait du donjon privé jusqu'au [bris de consentement]. Puis [après], j'ai fait le pas en donjon public qui vraiment... Oui, tu es mal à l'aise au début quand tu y vas, mais j'étais bien accompagné[e]. Tu vois la sécurité. Puis l'importance du consentement est beaucoup plus grande qu'en donjon privé, parce qu'on est vraiment en sécurité en donjon public. Le consentement, c'est sûr qu'il va être respecté, sinon c'est sûr que l'autre va se faire ramasser. (P2)

Quand j'étais avec [elle], c'était un party privé, il n'y avait pas de *Dungeon Master*. Je me rends compte les *Dungeon Masters* sont vraiment utiles parce qu'ils surveillent qu'il n'y a personne qui dépasse les limites. (P1)

Une personne a aussi nommé que bien que l'environnement dans lequel le BDSM est pratiqué soit sécuritaire et que des gens sont attitrés à assurer la sécurité, cela ne garantit pas qu'un bris de consentement ne se produise pas :

Mon consentement était ouvertement brisé, même dans un contexte où il y a quelqu'un qui fait la sécurité, il y avait des gens autour. Le consentement peut être brisé pareil. C'est ça qui n'est pas infaillible, dans le fond. (P3)

Les bris de consentement ont conduit les personnes participantes à redoubler de vigilance face aux risques dans les milieux privés. Cette sensibilité accrue les a amenées à adapter leurs stratégies de gestion du risque en encadrant davantage leurs pratiques BDSM et en mettant en place des mécanismes de protection plus rigoureux. Plusieurs se sont aussi rendu compte que leur niveau

d'expérience ou le niveau d'expérience du ou de la partenaire peut amener plus de risques. Deux personnes ont mentionné qu'en début de pratique, leurs connaissances étaient plus limitées et qu'il est possible qu'elles et leur partenaire ne faisaient pas les choses dans les règles :

Je pense que c'est des personnes qui, des fois, ne savent même pas les règles. Par exemple, comme là, au final, il n'y avait pas de contrat vraiment écrit là, c'était plus « Ah oui, on va faire ça. » Mais je pense que si tu te mets dans les règles, je pense qu'il y aurait peut-être moins de risques selon les personnes. Je sais que moi, les risques, c'était vraiment que c'est aussi des amateurs. (P5)

Toutes les personnes participantes ont vécu leur bris de consentement alors qu'elles étaient en position de soumission ce qui leur a fait réaliser qu'il s'agit d'un rôle dans lequel une personne s'expose à plus de risques de vivre des bris de consentement, tout comme les dynamiques 24/7⁷ :

Les soumis[es] sont vraiment en danger. Peu importe la pratique, peu importe si [elles] respectent leurs codes de sécurité, [elles] sont en danger pareil. C'est aussi niais que ça. Tu as bien beau dire « Oui, je le connais, ça fait deux mois, ça fait trois mois que je suis avec. ». Oui, moi, [elle] m'a agressé[e], ça faisait deux mois et demi. Pourtant, je n'étais pas inquiet[e]. Fuck veut veut pas, on est en danger pareil. (P2)

5.5.3 Les stratégies axées sur la résolution de problèmes

Pour gérer les répercussions en lien avec les bris de consentement vécus, les personnes participantes ont rapporté plusieurs stratégies qui étaient axées sur la résolution de problèmes. Les stratégies axées sur la résolution de problèmes mobilisent des activités cognitives et émotionnelles visant à réduire la menace, notamment en confrontant activement les sources de stress par la recherche d'informations et la résolution de problèmes.

En lien avec les répercussions liées à la sexualité, deux personnes participantes ont rapporté qu'elles avaient dû faire ou allaient devoir faire un travail pour se réapproprier leur sexualité. Elles ont nommé qu'elles allaient devoir se réapproprier certaines sensations sensorielles et physiques afin de retrouver une sexualité plus épanouie et satisfaisante :

⁷ Les dynamiques 24/7 dans le BDSM désignent des relations où les rôles de domination et de soumission sont maintenus en permanence, structurant la vie quotidienne des partenaires au-delà des séances ponctuelles, avec des règles, des rituels et des limites définies par consentement mutuel (Caruso, 2012).

Je suis un peu aussi en train de reprendre ma sexualité. C'est pour ça que j'ai envie de rien faire. J'ai aussi envie de me réapproprier mon corps et de me dire que je l'aime. Je pense que c'est compliqué (P5).

Côté sensoriel, oui, on a travaillé [nouvelle personne partenaire] et moi la même position où est-ce que j'ai eu mon agression, pour voir si j'ai un flashback qui va monter ? Est-ce que je suis capable de gérer ? On est rendu où ? Les yeux bandés, les yeux débandés, attaché[e], pas attaché[e]. On l'a travaillé fort. Ça, là-dessus, c'est quand même moins pire, mais on a été une bonne année et demie à le travailler tranquillement, pas vite (P2).

Certaines personnes participantes ont dû mettre en place des stratégies afin d'être plus confortables dans leurs pratiques BDSM. Par exemple, certaines ont commencé à adopter des rôles de domination plutôt que de soumission, ce qui leur donne le sentiment d'une plus grande sécurité. Cela peut être vu comme une stratégie de renversement des rôles, leur permettant de reprendre le pouvoir et de réaffirmer leur contrôle sur leurs expériences :

Je pense que j'ai plus commencé à [adopter un rôle de domination]. J'ai moins [adopté un rôle de soumission] depuis ce moment-là aussi. Le fait que c'est moi qui fais l'action dans la scène, c'est une façon quand même de me protéger aussi. Parce que les risques que quelqu'un brise mon consentement quand c'est moi qui suis en train de faire l'action sont vraiment plus bas. (P3)

Une personne a aussi mentionné ne plus avoir de réelle relation de domination-soumission et plutôt d'avoir des relations switchs : « Même ma partenaire, on se switch ensemble, Bottom-Top, mais il n'y a pas de vrai dominant[e] ou soumis[e] entre nous deux. On s'amuse, c'est tout. » (P4). Pour une autre, les bris de consentement vécus ont plutôt changé ses lieux de pratique, les faisant passer des donjons privés vers des donjons publics : « Bon, mais refaire mon cheminement en BDSM, j'irais qu'en donjon public et non en donjon privé. Ça a été vraiment mon dernier donjon privé que j'ai fait affaire. » (P2). Certaines ont aussi changé la manière dont elles se présentent aux autres pour s'assurer que leur consentement est respecté :

Je ne suis pas juste une mascotte qui est bien plaisante, puis que n'importe qui peut faire n'importe quoi parce que je suis *friendly* et approchable. Donc depuis [les bris de consentement], je suis beaucoup moins *friendly*. C'est plate, mais avant, je parlais à tout le monde, j'étais super souriant[e] à tout le monde, en tout temps. Alors que maintenant j'ai l'impression qu'il faut que je sois moins *friendly* pour que mon consentement soit respecté. (P3)

Les bris de consentement vécus ont aussi déclenché chez certaines personnes participantes le désir d'être plus actives dans les communautés BDSM afin d'être mieux outillées et informées, car elles ont l'impression qu'en ayant plus de connaissances, elles pourront mieux se protéger :

J'ai plus peut-être une envie de mieux découvrir vraiment, de faire des événements pour être vraiment à l'actualité de ce qui se passe et peut-être mieux comprendre certaines choses aussi. Moi, j'étais vraiment novice dans ça. J'aimerais peut-être plus, au contraire, en apprendre plus pour mieux savoir aussi où est-ce que c'est *safe* ou pas. (P5)

J'ai aussi augmenté beaucoup mes connaissances sur le sujet. Ça, ça a beaucoup influencé mes pratiques parce que tout d'un coup, au tout début, peut être que je jouais avec un peu n'importe qui qui était intéressé à jouer avec moi parce que j'étais nouv[elle], j'étais enthousiaste. (P3)

Certaines indiquent qu'il y a eu un retour de leurs intérêts envers les pratiques BDSM, mais qu'elles s'adaptent en voulant seulement faire ces pratiques avec une personne de confiance et en assumant plus fermement leurs limites. Cette adaptation s'inscrit dans la résolution de problèmes, car elle vise à prendre action pour réduire les risques et à mieux gérer leur sécurité dans leurs pratiques BDSM :

Côté jeu BDSM, on a appris à s'approprier. Pour [nom d'une nouvelle personne partenaire], le consentement, c'est « all the way ». Pour moi, le consentement aussi, c'est « all the way ». Je n'ai même pas besoin de lui caller une couleur, je fais juste dire : « Humm, je pense qu'on va y aller mollo ». Automatiquement, c'est « OK, parfait. Est-ce que tu es correct[e] ? ». Là-dessus, on fait vraiment une très bonne équipe parce que sinon, je ne pourrais pas continuer. (P2)

J'ai commencé à mettre plus de limites, mais oui, ça, ça a été un des éléments aussi où je suis comme « OK, il n'y a personne d'autre qui va faire respecter mes limites sauf moi. » On va y aller plus raide. (P3)

Une autre façon de s'ajuster aux bris de consentement a aussi été de déposer une plainte officielle. La décision de déposer une plainte officielle contre les personnes ayant commis les gestes a été prise subitement pour une personne participante : « Puis, le [Date], je me souviens, je me suis levé[e], j'ai appelé au poste de police, puis j'ai dit "OK, c'est bon, je veux porter plainte pour agression sexuelle". » (P2). Néanmoins, cette stratégie impliquait la considération de divers facteurs conditionnant sa mise en œuvre. Ce n'est pas une décision prise à la légère, car plusieurs éléments peuvent exercer une influence sur ce choix. D'abord, certaines ont nommé la lourdeur

des procédures et que le processus est hors du contrôle des victimes : « Je sais qu'un procès, ça peut être lourd pour une victime. » (P5) ; « Tu t'assis dans le train, tu diriges pas le train, tu regardes le paysage passer » (P2). De plus, la crainte du jugement a aussi été nommée comme facteur d'influence, surtout en ce qui a trait aux aspects liés au jeu BDSM : « Oui, ça fait peur de porter plainte parce que tu te dis : "BDSM, oh mon Dieu, ils vont juger. Oh mon Dieu. Oh mon Dieu, ils vont penser quoi ?" » (P2). Toutefois, une personne participante ayant porté plainte a décrit son expérience comme extrêmement positive, soulignant le soutien indéfectible et le respect dont elle a bénéficié de la part des autorités. Elle a particulièrement mis en avant l'attitude bienveillante et dénuée de jugement de l'inspecteur de police ainsi que l'accompagnement rassurant de la procureure, qui lui a affirmé dès le départ sa confiance et son engagement à ses côtés :

Mais j'ai eu un inspecteur de police vraiment hyper respectueux, super gentil, qui n'a pas jugé, qui n'a même pas eu une petite once de jugement, qui a vraiment été derrière moi. Ma procureure en or, où est-ce que vraiment là, elle m'a clairement dit, direct au début, je te crois, je ne te juge pas, on va y aller ensemble au front. En tout cas, moi, j'ai bien tombé parce que je n'ai pas eu de petite question qui insinue quelque chose ou quoi que ce soit. Il y a vraiment eu du respect malgré le BDSM. (P2)

Dans le choix de déposer une plainte officielle, la notion de contrat pouvait exercer une influence. Par exemple, pour une personne, le contrat était perçu comme une preuve qu'il avait bel et bien eu un bris de consentement :

Oui, contrat, on s'entend contrat, le contrat BDSM, il n'est pas légal. Il n'y a pas de forme légale, mais ça joue quand même quand on porte plainte, parce que ça établit les règles. Il ne peut pas dire que les règles n'ont pas été nécessairement établies, on les a sur le contrat. (P2)

Pour une autre, le contrat a plutôt été perçu comme un obstacle à porter plainte, car le contrat signifiait une certaine forme de consentement à ce qui s'était passé. Elle avait l'impression de revenir sur sa parole si elle portait plainte; elle n'a donc pas utilisé cette stratégie entre autres pour cette raison.

Dans le BDSM, surtout dans la communauté BDSM, on fait juste pas porter plainte, surtout dans un contrat qui nous liait. Je ne sais pas comment dire autrement. Je veux dire, j'ai consenti à ça. On ne va pas revenir sur mes paroles à travers tout le contrat qu'on a vécu, à travers [tout ce] qu'on a vécu. (P6)

Une autre stratégie axée sur la résolution de problèmes que certaines personnes participantes ont utilisée a été celle de la dénonciation à l'intérieur des communautés BDSM. Toutefois, cette stratégie ne venait pas sans crainte. Une personne a rapporté qu'elle craignait que de dénoncer les gestes vécus atteigne sa réputation dans son rôle BDSM :

Ça, ça a été un peu plus compliqué parce que ça reste que c'est ta tête [rôle BDSM] que tu as sur le bûcher. Tu ne veux pas faire « Ah ben non, moi, je ne joue pas avec [elle] parce que là [elle] risque de faire une plainte ». (P2)

Une autre personne participante a mentionné quant à elle qu'elle n'avait pas eu l'intention de dévoiler ce qui s'était produit, mais que sans qu'elle ne sache comment, les bris de consentement se sont sus dans sa communauté; malgré ses craintes, la réception des communautés a été décrite comme exceptionnelle : « Vraiment, j'ai eu un soutien exceptionnel [de la communauté]. Vraiment, là-dessus, il y a une très belle confiance, puis de soutien. Là-dessus, c'est dans un donjon public, c'est vraiment exceptionnel. » (P2). Plusieurs se sont dites satisfaites de la réaction des communautés, parce qu'elles n'ont pas remis en question ce qui s'était produit, qu'elles ont mis en place des actions à la suite des bris de consentement ou qu'elles se sont assurées que la personne ne soit plus la bienvenue dans les événements de la communauté en faisant circuler son nom. Une des raisons pour lesquelles elles ont reçu un soutien exceptionnel serait, selon une personne, que l'empathie est plus grande dans les communautés à l'égard de ce genre d'évènement : « Je pense que le monde dans la communauté en général ont un peu plus d'empathie pour ces expériences aussi. Il y a eu du soutien. » (P3).

Bien que plusieurs ont nommé avoir reçu un soutien exceptionnel de leur communauté, la majorité a aussi rapporté avoir reçu un soutien autre que celui des communautés pour les aider à gérer les répercussions psychologiques qu'ont entraînées les bris de consentement vécus. Plusieurs ont nommé être allé chercher du soutien et de l'aide auprès de proches ou de professionnel·le·s.

Pour certaines, le soutien reçu, bien qu'il ne provenait pas des communautés, avait été offert par une personne qui connaissait les milieux BDSM. Ce soutien prenait plusieurs formes, dont celui de l'écoute et de l'aide à traverser les périodes difficiles :

Il m'a supporté[e], je pouvais pleurer sur son épaule sans qu'il me pose de questions. C'est vraiment lui qui m'a sauvé la vie. Si ça n'allait vraiment pas, il était au bout de

la ligne 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. Vraiment, [son aide] a été salutaire parce que [...] j'ai été comme vraiment un zombie. (P2).

Une personne participante a raconté comment elle a reçu un soutien exceptionnel d'une personne même si elle ne connaissait pas les milieux BDSM. Elle mentionne que cette personne l'a aidée à passer au travers des temps difficiles et qu'elle a offert un soutien sans jugement malgré tout : « Ma meilleure amie m'a toujours accepté[e], mon Dieu. Pis elle m'a toujours supporté[e], même si j'étais pas... Je n'étais pas là. Même si j'étais dans ma bulle. Et puis elle m'a dit que je pouvais revenir quand je voulais. Et c'est elle qui m'a sauvé[e] en fait. » (P6). Ce soutien lui a permis de réaliser que la relation qu'elle avait n'était pas basée sur la bienveillance et que certains aspects de la relation auraient dû être planifiés autrement : « Je lui ai parlé de toute la situation et elle a trouvé ça aberrant. Et puis c'est là que ça m'a fait comprendre que oui, effectivement, cette personne-là était pas bienveillante » (P6).

Toutefois, plusieurs ont rapporté qu'il pouvait être difficile de trouver des gens à qui en parler à l'extérieur des communautés BDSM en raison du jugement que les gens pourraient avoir, mais aussi en raison des répercussions que cela pourrait avoir dans certaines sphères de leur vie. Plusieurs ont nommé que pour des gens qui ne connaissent pas le BDSM, une telle situation pourrait être difficile à comprendre en raison du jugement à l'égard des pratiques BDSM, comme le rapporte une personne participante :

C'est déjà pas évident de crier haut et fort « By the way, je suis dans le BDSM, j'ai besoin d'aide, j'ai été agressé[e]. » Le monde te regarde en voulant dire « Mais pauvre toi, ça veut dire que tu t'es mis[e] en danger déjà à la base. (P2)

D'autres craignaient de vivre des répercussions si elles en parlaient à des gens à l'extérieur des communautés. Une personne participante a nommé craindre qu'un dévoilement impacte sa réputation au travail :

J'avais désespérément envie de parler, pis j'avais pas le droit de parler de ça... Ben j'avais pas le droit. Oui, je pouvais en parler à mes employeurs seulement ça se fait juste pas au niveau professionnel. C'était vraiment une question de réputation aussi. Je m'occupe de [titre de l'emploi] au niveau professionnel, donc ça se fait juste pas. (P6)

Certaines ont nommé qu'elles n'avaient pas l'impression qu'elles pourraient réellement être comprises par des personnes qui n'ont pas vécu la même chose ou qui ne connaissent pas les milieux BDSM :

C'est ça, parce que c'est compliqué, je trouve, d'expliquer ce qu'on a vécu. Ça m'est déjà arrivé aussi d'en parler à [titre de la personne], mais lui il ne comprend pas. Il est super gentil, il est super fin. C'est vraiment un amour, mais il a du mal à comprendre les conséquences de ce que j'ai vécu. (P5)

Cependant, comme le nomme une personne participante, éventuellement le besoin d'en parler et de trouver de l'aide devient plus grand que les craintes : « Tu sais très bien que ce sujet peut être jugé, mais tu as tellement besoin d'aide intérieurement que tu as pas le choix d'en parler » (P2). Ainsi, rechercher de l'aide peut constituer une stratégie employée malgré les craintes, afin de mieux traverser cette épreuve. Les personnes ayant nommé avoir vécu de la détresse psychologique importante ont aussi mentionné qu'il leur avait été nécessaire d'aller en thérapie afin d'atténuer les répercussions vécues :

Je me sens vraiment comme une merde pis que je me sens vraiment terrible. Et puis c'est là que j'ai commencé à consulter [un-e professionnel-le] et pis que ça m'a un peu aidé[e], ça m'a vraiment beaucoup aidé[e]. (P6)

Toutefois, deux personnes participantes ont déploré le manque de professionnel-le-s qualifié-e-s pour aider les personnes dans le besoin :

Mais on sait, il n'y a pu de médecins sur le marché, il n'y a plus de psychologues sur le marché quasiment. Avoir de l'aide, je suis allé[e] à l'hôpital, l'hôpital m'a reviré[e] de bord. « On ne peut pas t'aider. Va te trouver un autre médecin, va trouver un psychologue. » (P2)

Finalement, une autre stratégie utilisée par les personnes participantes a été celle du désir de s'impliquer et d'utiliser leur histoire pour protéger d'autres pratiquant-e-s BDSM. Comme l'a mentionné la participante qui a déposé une plainte officielle, sa décision était plus axée sur la protection que la sentence : « Mais je me dis que j'ai protégé d'autres soumis[es]. Pour moi, mon *end game*, c'était ça. C'était de protéger d'autres soumis[es]. La sentence pour moi, c'est rien à part que ça clôt le dossier. » (P2). Elle a nommé que de toute façon, éventuellement, elle sentait devoir faire le choix entre sa vie et celle de la personne ayant commis les gestes : « Il faut choisir ses batailles. Moi, j'ai choisi ma vie. » (P2). Pour certaines, ce désir de protection se reflétait dans le souhait de prévenir la nouvelle personne partenaire des personnes qui avaient commis les gestes : « J'ai envie de prendre contact avec [elle], puis de l'avertir. » (P5). Alors que pour d'autres, la protection passait plutôt par le dévoilement du nom de la personne ayant commis les gestes, ou par la diffusion des signaux inquiétants à surveiller chez des partenaires potentiel-le-s : « Ils ne savent

pas encore qui [la personne] est, mais la journée que tout va être fini, moi, ça va sortir en grand jet. Tout va sortir pour réussir à protéger les soumis[es] au maximum. » (P2); « J'ai même fait un blogue, un post sur un de mes blogues à propos de ça, les *red flags* que j'ai eus d'[elle] en un mois. » (P4).

Deux personnes participantes ont aussi nommé leur souhait de pouvoir éventuellement aider d'autres victimes, puisqu'elles sont elles aussi passées par là :

Ça, c'est un peu positif, mais au final, puisque je faisais pas des études de [domaine d'étude] avant, au final, j'ai arrêté et je me suis remis à faire des études en [domaine d'étude] et je me dis qu'avec ce que j'ai vécu, j'ai envie d'aider les autres. (P5)

Puis, je vais sûrement m'engager dans la prochaine année, quand je vais aller un petit peu mieux, à essayer d'aider le CAVAC, le CALAC, l'IVAC, de pouvoir aider d'autres qui passent au travers du même chemin. (P2)

Pour certaines, leur désir se situait plus au niveau de l'éducation à l'égard du consentement et des meilleures pratiques. Leur but serait d'éduquer les personnes autant en position de domination qu'en position de soumission à mieux comprendre comment se protéger et protéger les autres : « On dirait que je veux vraiment comme aider à les protéger, à m'assurer que tout ça soit correct, qu'ils connaissent les règles de la communauté pour bien avancer facilement » (P3).

En conclusion, ce chapitre fait état de l'expérience vécue à l'égard du bris de consentement en contexte de pratiques BDSM des personnes participantes. Les divers portraits expérientiels ont été présentés pour ensuite faire place aux divers éléments contextuels qui ont mené à un développement insidieux vers les bris de consentement. Par la suite, le choc initial du bris de consentement a été développé avant de laisser place aux répercussions et stratégies d'adaptation. Au fil de ce chapitre, il est possible de voir l'unicité de l'expérience, mais aussi comment certains parallèles nous permettent de mieux comprendre la construction de l'expérience vécue.

CHAPITRE 6

DISCUSSION

Dans ce chapitre, la discussion sur les résultats obtenus est menée. Les principaux constats en réponse à chacun des objectifs de l'étude seront discutés en lien avec les travaux empiriques à ce sujet et à la lumière des trois approches théoriques retenues. Une fois les constats abordés et discutés, les limites de l'étude ainsi que les mesures déployées pour en assurer la scientificité seront présentées. Ce chapitre se conclura sur les pistes pour la pratique et les pistes de recherches futures.

6.1 Constats et interprétation des résultats

Cette section fera état des divers constats ayant émergé des résultats et ceux-ci seront discutés lorsque possible avec les travaux empiriques de manière à illustrer la contribution de nos résultats à l'avancement des connaissances. Toutefois, sachant que peu d'études se sont penchées sur ce sujet, raison pour laquelle ce mémoire a adopté une posture qualitative exploratoire, des échos seront aussi faits avec les ancrages théoriques pour aider à l'interprétation des résultats. Chacune des sections se concentrera sur un sous-objectif. Mais d'abord, voici un rappel de l'objectif général de l'étude soit d'explorer la façon dont se construit l'expérience — antérieure, au moment et subséquent aux événements — des pratiquant·e·s ayant subi des bris de consentement en contexte de leurs pratiques.

6.1.1 Les différentes formes/contextes des bris de consentement en contexte de pratiques BDSM

Les sections suivantes aborderont les constats ayant émergé à l'égard du premier objectif spécifique, soit celui d'identifier les différentes formes (manifestations) et contextes des bris de consentement dans le cadre des pratiques BDSM. Trois principaux constats ont émergé pour répondre à cet objectif : (1) les manifestations et contextes des bris de consentement sont diversifiés ; (2) les expériences sont plus souvent vécues dans des rôles de soumission et (3) les expériences sont plus souvent en situation de restriction physique.

6.1.1.1 La diversité des manifestations et contextes

Nos résultats démontrent que les bris de consentement dans les pratiques BDSM peuvent se manifester de multiples façons et que les contextes dans lesquels ces bris surviennent varient également considérablement, allant des scènes organisées lors d'évènements publics ou privés à des interactions plus intimes entre partenaires. Les manifestations des bris de consentement sont multiples : agression sur le corps, agression sexuelle, bris de confiance et non-respect des limites négociées. Cette diversité souligne la complexité des expériences vécues et l'importance de comprendre chaque situation dans son contexte spécifique pour saisir pleinement les enjeux et les impacts des bris de consentement dans les pratiques BDSM. Ces résultats concordent avec les écrits scientifiques actuels. Tel que souligné dans le rapport de la National Coalition for Sexual Freedom (2015), les manifestations des bris de consentement sont diverses, allant d'un léger contact physique non souhaité tel qu'un câlin à des contacts sexuels non désirés. L'article de Pitagora (2016) abonde dans le même sens. Elle mentionne qu'il existe plusieurs types de violences entre partenaires intimes, en particulier dans le contexte des relations BDSM. Elle fait entre autres état des violences physique, émotionnelle, sexuelle, économique, situationnelle et du terrorisme intime. Cette diversité des contextes peut s'expliquer par la diversité des pratiques et des pratiquant·e·s dans les communautés BDSM.

Toutefois, nos résultats suggèrent que malgré la diversité des manifestations et des contextes dans lesquels se manifestent les bris de consentement, ce qui caractérise un bris de consentement est le fait que les gestes ont été posés alors que la limite avait clairement été émise ou que ces gestes se sont poursuivis malgré l'utilisation de mots/codes de sécurité. Plusieurs auteur·ice·s ont démontré que malgré la diversité des activités incluses dans le BDSM, le consentement éclairé et explicite de toutes les personnes participantes reste la caractéristique la plus répandue et essentielle de ces pratiques (Connolly, 2006; Dunkley et Brotto, 2019; Pitagora, 2013; Taylor et Ussher, 2001; Yost, 2010). Cet accent mis sur le consentement distingue le BDSM consensuel des comportements abusifs, en garantissant que tou·te·s les participant·e·s s'engagent volontairement et avec une compréhension claire des dynamiques en jeu. Le dépassement des limites fixées lors de la négociation signifierait donc la présence d'abus puisque le consentement n'est pas présent (Jozifkova, 2013). Tout acte qui n'a pas été établi lors de la négociation préalable à la scène ou à la relation, mais qui est fait durant celle-ci est considéré comme une infraction grave (bris de

consentement) dans les communautés BDSM (Jozifkova, 2013; Taylor et Ussher, 2001). De même que si une scène BDSM perdure après qu'une personne participante ait utilisé un mot de sécurité et retiré son consentement, cela devient un bris de consentement (Dunkley et Brotto, 2019; Pitagora, 2013; Taylor et Ussher, 2001). Ainsi, bien que le BDSM repose sur des principes de consentement clair et négocié, certains comportements abusifs peuvent émerger lorsque ces principes sont délibérément contournés ou manipulés. Lorsqu'un bris de consentement survient, il ne s'agit pas seulement d'un manquement aux règles établies, mais d'une forme d'abus qui peut s'inscrire dans une dynamique plus large de contrôle et d'abus. L'analyse sous-culturelle permet d'expliquer comment ces abus peuvent être facilités par des dynamiques internes à la communauté BDSM. Ceux-ci peuvent se manifester de manière insidieuse, par des pressions exercées pour dépasser les limites préalablement fixées, par la minimisation ou l'ignorance des mots de sécurité, ou encore par la création d'un climat où une personne se sent obligée d'accepter des pratiques auxquelles elle n'adhérerait pas librement. Ces formes d'abus altèrent la capacité de l'individu à faire des choix autonomes et à exercer un consentement réellement libre et éclairé. L'abus dans le BDSM peut se traduire sous diverses formes soit par des stratégies de manipulation émotionnelle, telles que la culpabilisation, l'intimidation ou la dévalorisation des limites personnelles de l'autre. Par exemple, un partenaire dominant pourrait insister pour repousser des limites sous prétexte de renforcer la relation ou de tester la confiance, ce qui constitue une atteinte à l'autonomie du ou de la partenaire soumis·e. De plus, l'isolement d'une personne du reste de la communauté BDSM, la normalisation de comportements transgressant les accords préalables et l'érosion progressive du respect des limites sont autant d'indicateurs d'une dynamique abusive. Ces éléments ont été retrouvés dans les récits des personnes participantes.

6.1.1.2 Les expériences plus souvent en position de soumission

Soulignons que les bris de consentement rapportés dans cette étude concernent principalement des personnes en position de soumission. À notre connaissance, il n'y a pas d'études qui ont rapporté explicitement que les bris de consentement sont plus fréquents chez des personnes en position de soumission. Toutefois, certaines études peuvent nous offrir quelques hypothèses pour mieux comprendre ce résultat. Cela peut s'expliquer par la dynamique de pouvoir inhérente aux pratiques BDSM, où les personnes soumises pourraient être plus vulnérables aux abus de pouvoir ou aux manquements des règles du consentement. En effet, la dynamique de domination/soumission

repose sur un transfert temporaire de contrôle à la personne dominante, ce qui pourrait exposer la personne soumise à une forme de vulnérabilité émotionnelle et physique, comme l'ont souligné des chercheurs tels que Moser et Kleinplatz (2006), bien que ce transfert de contrôle soit généralement encadré par des accords de consentement explicite et des mots/codes de sécurité permettant de mettre fin à l'expérience à tout moment. Le BDSM, en tant que sous-culture, ne se limite pas à un cadre de règles, mais façonne activement les perceptions du consentement, du contrôle et du dépassement des limites. La négociation du pouvoir devient une norme qui structure les interactions et les attentes, rendant la distinction entre consentement et coercition plus complexe. De plus, l'importance accordée aux rituels, au langage codifié et à la valorisation de l'exploration des limites peut amener les victimes à interpréter l'expérience selon des référents propres au BDSM, influençant ainsi leur compréhension et leur gestion du bris de consentement. Les recherches de Stiles et Clark (2011) démontrent que la confiance, un élément central de la dynamique de soumission, pourrait être manipulée ou trahie dans certains cas, rendant les personnes soumises particulièrement vulnérables aux bris de consentement. Ainsi, malgré des règles claires en matière de consentement, les personnes soumises pourraient ne pas se sentir en position de les faire valoir, notamment en raison de la nature asymétrique de la relation de pouvoir. Cependant, il est important de noter que, selon Connolly (2006), la majorité des pratiquant·e·s BDSM ne considèrent pas le rôle de soumission comme source de vulnérabilité incontrôlée. Au contraire, beaucoup trouvent dans ce rôle une forme de libération émotionnelle et de bien-être psychologique, lorsque les limites et les accords de consentement sont respectés. La sous-culture BDSM repose sur des normes spécifiques où le consentement explicite et la négociation des rôles sont essentiels. Lorsqu'ils sont respectés, ces principes permettent aux individus d'explorer des aspects intimes de leur personnalité et d'établir des connexions profondes avec leur partenaire. Cette structure peut offrir un sentiment de sécurité et de contrôle, tout en favorisant une forme d'émancipation émotionnelle, en contraste avec des normes sociales plus larges. La vulnérabilité perçue est donc en grande partie un phénomène encadré, et les bris de consentement sont souvent liés à des situations où les règles préalablement définies n'ont pas été respectées.

6.1.1.3 Les expériences plus souvent en situation de restriction physique

Pour la majorité de notre échantillon, l'expérience de bris de consentement s'est vécue dans une situation de restriction physique. Bien que peu d'études ont élaboré sur le sujet, la question de la

restriction physique serait un aspect crucial à aborder, car elle pourrait considérablement compliquer la capacité des individus à réagir ou à mettre fin à une situation abusive. Cette immobilisation complète ou partielle par la restriction physique rendrait le fait de se lever et de partir beaucoup plus difficile, voire impossible, accentuant ainsi la vulnérabilité ressentie lors d'un bris de consentement. La restriction physique pourrait créer une dynamique où l'individu ne pourrait pas exercer son autonomie corporelle de manière immédiate, augmentant ainsi le sentiment d'impuissance et de dépendance à l'égard de l'autre personne. Cette situation serait particulièrement complexe, car dans les pratiques BDSM consensuelles, ces restrictions seraient généralement convenues à l'avance et souvent associées à un sentiment de confiance. Dans cette sous-culture, les pratiques de restriction physique sont souvent négociées et acceptées dans un cadre de confiance, où elles font partie de l'accord entre les partenaires. Ces restrictions, qu'elles soient complètes ou partielles, sont censées offrir une forme de contrôle consensuel et d'intimité partagée. Cependant, lorsque la confiance est rompue, ce qui aurait dû être une source de sécurité devient un vecteur de vulnérabilité accrue. La dynamique de pouvoir inhérente au BDSM et les normes de la sous-culture peuvent compliquer la capacité des individus à réagir face à un bris de consentement. La restriction physique rend l'indépendance corporelle plus difficile, voire impossible, ce qui empêche la personne d'exercer son autonomie immédiate, comme partir ou interrompre la situation. Dans un cadre où la confiance est primordiale, la rupture de cette confiance rend cette restriction plus menaçante, exacerbant les sentiments d'impuissance et de dépendance. Ainsi, le fait d'être physiquement restreint pourrait jouer un rôle déterminant dans la manière dont l'évènement serait vécu et dans les stratégies d'adaptation qui seraient mises en place par la suite.

6.1.2 Les significations accordées aux bris de consentement en contexte de pratiques BDSM

Les sections suivantes aborderont les constats ayant émergé à l'égard du deuxième objectif spécifique soit celui d'explorer les significations des bris de consentement en contexte de pratiques BDSM. Trois principaux constats ont émergé pour répondre à cet objectif : (1) la confiance joue un rôle crucial dans la construction de l'expérience ; (2) la signification accordée à la relation façonne les perceptions et interprétations de l'expérience et (3) l'interprétation des événements est relativement indépendante de la gravité des gestes.

6.1.2.1 Le rôle crucial de la confiance dans la construction de l'expérience

Nos résultats suggèrent aussi qu'il y a eu dans la majorité des expériences des personnes participantes, un contexte propice aux bris de consentement qui s'est installé progressivement et de manière insidieuse. Des signes précédant le bris de consentement tels que des conceptions problématiques du consentement ou une mauvaise compréhension des pratiques BDSM étaient souvent présents, mais non immédiatement identifiés par les personnes participantes en raison de la confiance établie avec leur partenaire. Il semble, qu'à ce jour, aucune recherche ne s'est penchée sur ce phénomène. La confiance est souvent décrite comme une composante fondamentale des relations BDSM, essentielle pour permettre l'exploration des dynamiques de pouvoir et des pratiques. Nous avons précédemment examiné certains impacts de la confiance. Toutefois, dans cette section, nous approfondirons cette analyse afin d'en développer une compréhension plus complète. Dans la sous-culture BDSM, la confiance n'est pas seulement un élément de sécurité, mais elle structure toute l'expérience. Elle permet d'explorer des dimensions profondes de soi-même et de ses relations tout en assurant que les limites seront respectées et que la sécurité, tant physique qu'émotionnelle, sera maintenue. Lorsque cette confiance est brisée, l'impact peut être profond, car elle touche à la fois l'intégrité de l'expérience et la relation entre les pratiquant-e-s. Dans le cadre de l'interactionnisme symbolique, la confiance dans une relation serait construite à travers des interactions répétées où les partenaires attribuent des significations positives aux comportements de l'autre. Lorsque cette confiance est bien établie, elle peut influencer la manière dont les individus perçoivent les signes d'un potentiel bris de consentement. Par exemple, des comportements qui pourraient être interprétés comme des signaux d'alarme dans une relation où la confiance est moindre peuvent être minimisés ou ignorés dans une relation où la confiance construite est élevée. Cette confiance peut amener les individus à réinterpréter des signaux potentiellement inquiétants comme étant bénins ou comme des expressions normales de la dynamique relationnelle créée, entre autres, par le contexte sous-culturel. Les personnes participantes ne se méfiaient donc pas d'un potentiel bris de consentement. L'étude de Pitagora (2016) met justement cet aspect en lumière. Cette autrice mentionne que dans des relations BDSM qu'elle qualifie d'abusives, la confiance peut être un aspect qui empêche la reconnaissance du non consentement. Pitagora (2016) fait la démonstration que la personne qui abuse peut exploiter la confiance de la victime pour exercer un contrôle, rendant difficile pour la victime de reconnaître la nature abusive de la relation. Ce contexte peut alors renforcer l'emprise exercée sur la victime,

complicant ainsi la prise de conscience et la possibilité de sortir de la relation. Si on pousse la réflexion plus loin, la personne qui abuse utiliserait la confiance que la victime a en elle pour justifier des comportements abusifs, ce qui pourrait amener la victime à douter de ses propres perceptions et à minimiser la gravité de la situation. Par ailleurs, dans une relation BDSM où les rôles et les scénarios peuvent inclure des éléments de contrôle, de domination et de soumission, la confiance joue un rôle crucial dans la définition de ce qui est considéré comme acceptable. En tant que sous-culture, elle possède ses propres codes, normes et rituels qui guident les interactions entre les pratiquant·e·s (Caruso *et al.*, 2015). Cette structure permet de clarifier les attentes autour des rôles de pouvoir et de soumission, facilitant ainsi des pratiques consensuelles, mais elle influe également sur la manière dont un bris de consentement est perçu. Un·e partenaire qui a confiance en son ou sa partenaire pourrait ne pas reconnaître les signaux de dépassement des limites parce que la confiance préexistante fausse la perception de ces signes. En outre, dans les relations BDSM, les dynamiques de pouvoir sont souvent négociées et consensuelles, mais cette même dynamique pourrait devenir problématique lorsque la confiance est exploitée. En effet, il est possible de s'imaginer qu'elle pourrait compliquer l'identification de bris de consentement. Lorsque le ou la partenaire dominant·e est perçu·e comme ayant une autorité légitime, le ou la partenaire soumis·e pourrait être moins portée à remettre en question des comportements qui semblent aller à l'encontre des accords préétablis. Cette dynamique de pouvoir pourrait ainsi masquer des abus, sous couvert de respect des rôles consensuels. Ainsi, lorsqu'on regarde la situation sous la lunette de l'interactionnisme symbolique, on peut interpréter que la signification accordée à la confiance dans la relation pourrait atténuer ou même masquer les signes précédant un bris de consentement, en modifiant la manière dont ces signes sont interprétés. La théorie des sous-cultures de Haenfler (2023) apporte un éclairage supplémentaire sur ce phénomène en montrant comment les normes collectives et les valeurs d'un groupe influencent la perception individuelle des événements. Dans le contexte BDSM, où le consentement est une valeur fondamentale, l'appartenance à cette sous-culture façonne les attentes et les interprétations des interactions relationnelles. Le cadre BDSM repose sur des dynamiques spécifiques qui peuvent, dans certains cas, complexifier l'identification des bris de consentement, notamment lorsque des situations inconfortables sont interprétées comme faisant partie du processus d'exploration et de dépassement des limites personnelles. Ainsi, bien que les communautés BDSM insistent sur l'importance du consentement explicite, les individus peuvent parfois éprouver des difficultés à reconnaître certaines violations, en raison des

attentes et des normes qui entourent ces pratiques. Cette dynamique n'implique pas une tolérance aux abus, mais plutôt une influence des codes sous-culturels sur la manière dont les expériences sont comprises et interprétées.

6.1.2.2 Le façonnement des perceptions et interprétation de l'expérience par la signification accordée à la relation

Nos résultats suggèrent aussi que la signification accordée à la relation a eu une influence dans la construction de l'expérience des personnes participantes. Ainsi, la signification accordée à la relation peut aussi être un angle d'approche intéressant pour explorer la création d'un contexte propice aux bris de consentement. Dans une relation où l'engagement et l'affection sont élevés, les partenaires pourraient être plus portés à interpréter un bris de consentement comme un malentendu ou une erreur plutôt que comme une violation grave. Cette réinterprétation est souvent motivée par le désir de préserver la relation et l'image positive du ou de la partenaire. Selon Mead (1934), un pionnier de l'interactionnisme symbolique, la signification attribuée à un acte dépend du contexte social et des significations partagées entre les individus. Dans ce sens, un-e partenaire pourrait minimiser l'importance d'un bris de consentement pour protéger la relation et éviter une rupture, en réinterprétant l'incident comme non intentionnel ou comme une conséquence d'une mauvaise communication plutôt que d'une transgression délibérée. La motivation à maintenir une relation stable et positive peut amener les individus à ajuster leur perception des événements négatifs. Cette idée est soutenue par Naegele et Goffman (1956), qui dans leur ouvrage *The Presentation of Self in Everyday Life*, suggèrent que les individus sont souvent motivés à maintenir une façade sociale positive, tant pour eux-mêmes que pour leur partenaire. Cette présentation est construite de manière consciente ou inconsciente pour contrôler et influencer la perception que les autres ont d'eux. En appliquant cette perspective à un bris de consentement, un individu pourrait minimiser l'incident en public ou en privé pour éviter d'endommager l'image de la relation ou pour maintenir une cohérence entre la réalité perçue et l'image qu'il a de son partenaire. L'interactionnisme symbolique postule que la réalité est socialement construite, ce qui signifie que les individus créent et recréent la signification des événements à travers leurs interactions. Dans les relations BDSM, où la communication et la négociation sont cruciales, la manière dont un bris de consentement est perçu et traité peut être le résultat d'une construction sociale complexe. Cette construction prend en compte non seulement les dynamiques de pouvoir, mais aussi les attentes et les significations

préexistantes associées à la relation. Comme l'a montré Garfinkel (1967) dans ses travaux sur l'ethnométhodologie, les individus utilisent les règles sociales pour donner un sens aux interactions, et ces règles peuvent être modifiées ou contournées pour maintenir une cohérence dans leur perception de la relation. Cela peut, entre autres, expliquer en quoi les personnes participantes sont restées dans des relations où des conceptions problématiques du consentement ou une mauvaise compréhension des pratiques BDSM pouvaient être présentes.

La théorie des sous-cultures de Haenfler (2023) peut aussi nous permettre de mieux comprendre ce phénomène, apportant un éclairage sur les façons dont les significations relationnelles influencent la perception des bris de consentement dans les pratiques BDSM. Ce phénomène peut s'expliquer par le fait que l'exploration des limites personnelles peut estomper la distinction entre expérience intense et bris de consentement et que l'expérimentation peut aussi normaliser certains inconforts comme partie intégrante du processus de découverte de soi. La signification profonde accordée aux relations BDSM, perçues comme des connexions privilégiées, peut amener à minimiser ou rationaliser des comportements problématiques pour préserver cette relation unique. Cette dynamique se renforce lorsque le partenaire est idéalisé, créant une asymétrie qui réinterprète les comportements problématiques comme normaux ou bénéfiques.

La théorie des sous-cultures démontre ainsi comment l'adhésion aux valeurs spécifiques, la dynamique d'exploration personnelle et l'idéalisation du partenaire contribuent à une interprétation nuancée des bris de consentement, soulignant l'importance d'un dialogue constant sur ces enjeux au sein des communautés BDSM.

6.1.2.3 L'interprétation des événements relativement indépendante de la gravité des gestes

Nos résultats suggèrent que la signification d'un bris de consentement ne dépend pas toujours de la sévérité des gestes en eux-mêmes, mais plutôt de la perception subjective de l'évènement et de la relation. Par exemple, un geste considéré comme mineur dans un contexte pourrait être vécu comme profondément traumatisant dans un autre, en fonction des antécédents émotionnels des personnes impliquées et de la dynamique relationnelle en jeu. L'étude de Wright *et al.* (2022) met aussi en évidence qu'une bonne proportion de son échantillon avait déjà vécu un bris de consentement ou une agression à l'extérieur de leurs pratiques. Elle dénote qu'environ 34 % des

répondant·e·s ont déclaré avoir été victimes d'agression sexuelle à l'âge adulte et 40 % ont signalé de telles expériences durant leur enfance. Toutefois, cette étude n'explore pas les liens potentiels entre les antécédents de victimisation et le fait de vivre des bris de consentement dans le cadre de pratiques BDSM. La théorie de Lazarus et Folkman (1984) peut être utilisée pour expliquer pourquoi les personnes ayant vécu des bris de consentement ou des agressions sexuelles dans le passé peuvent accorder des significations différentes à de nouvelles expériences similaires. Par rapport à l'évaluation primaire qui est subjective à chacun·e, les personnes ayant vécu des traumatismes sexuels antérieurs pourraient soit évaluer le nouvel évènement comme une réouverture de blessures anciennes, rendant le stress plus important, soit comme un évènement déjà « connu », ce qui les amènerait à le minimiser. Par conséquent, les réponses des personnes qui ont banalisé ou, au contraire, augmenté l'interprétation de la sévérité de l'expérience, pourrait être comprises à travers cette évaluation subjective. Pour celles qui minimisent l'importance de l'évènement, elles pourraient avoir développé des stratégies cognitives pour atténuer le stress, voire accepter la situation comme une « norme ». À l'inverse, celles qui percevraient l'expérience comme plus sévère pourraient être prises dans un processus d'évaluation où leur passé traumatique renforce la perception de la menace. Sous l'angle de la sous-culture, les personnes qui minimisent l'importance d'un bris de consentement pourraient avoir intériorisé des normes spécifiques à la sous-culture BDSM, où l'endurance, l'exploration des limites et la transgression des cadres conventionnels font partie des valeurs dominantes. Dans ce contexte, elles pourraient adopter des stratégies cognitives visant à atténuer la dissonance entre leur vécu personnel et les attentes du groupe. Ce phénomène peut aller jusqu'à accepter la situation comme une « norme », c'est-à-dire un élément inhérent aux dynamiques relationnelles BDSM plutôt qu'une violation. Cette normalisation s'explique par l'influence du cadre collectif, qui oriente la perception des individus et leur permet de donner un sens cohérent à leur expérience.

6.1.3 Les sentiments et les émotions vécues pendant et après avoir vécu les bris de consentement en contexte de pratiques BDSM

Les sections suivantes aborderont les constats ayant émergé à l'égard du troisième objectif spécifique, soit celui d'explorer les sentiments et les émotions vécues pendant et après avoir vécu les bris de consentement en contexte de pratiques BDSM. Deux principaux constats ont émergé

pour répondre à cet objectif : (1) les événements causent un choc pour les personnes participantes et (2) le vécu émotif diffère selon les significations et interprétations de l'évènement.

6.1.3.1 Les événements causent un choc pour les personnes participantes

Les récits des personnes participantes révèlent que ces événements suscitent une gamme d'émotions intenses, allant de la panique à l'impuissance, voire à la dissociation. Nos résultats démontrent toutefois que pour la majorité, les événements ont généralement été vécus comme un choc. Peu de recherches se sont intéressées à ce sujet. Toutefois, lorsque les bris de consentement surviennent dans des contextes où la confiance et la sécurité étaient perçues comme acquises, il est possible de comprendre que ce soit le choc qui puisse être vécu. Ce choc initial a des répercussions durables sur le bien-être psychologique des victimes. Pour expliquer cela, la théorie de Lazarus et Folkman (1984) offre un cadre intéressant. L'évaluation subjective primaire pourrait mener à une réaction de choc surtout lorsqu'une personne est confrontée à une situation qui va à l'encontre de ses attentes fondamentales. Lorsque la sécurité et la confiance sont perçues comme acquises, la rupture de ces attentes pourrait engendrer une réponse de stupéfaction cognitive, où l'individu a du mal à comprendre ou à traiter l'évènement, ce qui peut exacerber le stress ressenti. L'évaluation subjective initiale de la situation comme étant hors de leur contrôle et dangereuse provoque un état de surprise traumatique, conduisant à des émotions intenses telles que la panique ou l'impuissance. L'idée que « la confiance était acquise » pourrait rendre le bris de consentement d'autant plus inattendu et, par conséquent, plus traumatique. L'individu ne s'attendait pas à devoir mobiliser des ressources d'adaptation pour gérer une situation perçue comme sûre. En termes transactionnels, cela pourrait intensifier la réponse de stress, car l'évènement est interprété comme une rupture fondamentale des attentes sociales et émotionnelles. Le choc deviendrait alors une réaction à cette dissonance entre la perception de sécurité initiale et la réalité de la situation.

6.1.3.2 La diversité du vécu émotif selon les significations et interprétations de l'évènement

Nos résultats soulignent que les émotions ressenties après un bris de consentement varient considérablement en fonction des significations et des interprétations que les individus attribuent à l'incident. Les personnes participantes ont nommé plusieurs émotions qui pouvaient être liées à l'acte en soi, mais surtout à leur interprétation. Les émotions vécues sont variées, allant de l'impuissance, à la panique, à la colère et au dégoût. Ling *et al.* (2022), dans leur étude, rapportent

que l'impact émotionnel des expériences non consensuelles vécues par les participant·e·s dans les relations BDSM, kink, et non monogames est à la fois significatif et complexe. Dans cette même étude, les participant·e·s ont souvent exprimé des émotions négatives telles que la douleur, la colère et la honte, surtout lorsque les bris de consentement étaient exercés par des personnes de confiance. Ces auteur·ice·s montrent comment ces expériences ont souvent conduit à des problèmes de santé mentale, notamment le développement ou l'aggravation de troubles tels que le syndrome de stress post-traumatique, l'anxiété et la dépression. Les participant·e·s de cette même étude ont également rapporté une peur accrue et une anxiété liée à leur sécurité et à la possibilité de futurs bris de consentement, accompagnées de regrets et d'autoculpabilisation pour ne pas avoir mieux affirmé leurs limites. Selon la perspective de l'interactionnisme symbolique, chaque émotion est donc le résultat d'une interprétation symbolique de l'évènement, façonnée par l'histoire personnelle, les normes sociales et les attentes relationnelles. Ainsi, les significations que les personnes attribuent à l'évènement pourraient influencer directement les émotions qu'elles ressentent. Par exemple, lorsque le bris de consentement survient dans un contexte de confiance, l'interprétation de cette trahison peut susciter des sentiments de colère, de douleur ou même de honte. Le fait de se sentir trahi·e par quelqu'un avec qui l'on avait établi une relation de confiance pourrait amplifier l'impact émotionnel, car l'acte est perçu non seulement comme une violation des limites, mais aussi comme une atteinte à la relation de confiance et au cadre consensuel qui caractérise habituellement les pratiques BDSM. Dans cette optique, la signification attribuée à l'incident pourrait modifier la nature et l'intensité des émotions ressenties. Si une personne interprète l'évènement comme une simple maladresse ou un malentendu, les émotions qui en découleraient, telles que l'embarras ou le regret, seraient sans doute moins intenses que si le geste était perçu comme une trahison délibérée. Par ailleurs, si le bris de consentement est vu comme une menace existentielle ou une violation profonde de l'autonomie, les individus pourraient être plus susceptibles d'éprouver de la panique, de l'impuissance ou même un sentiment de dissociation. Cette interprétation n'est toutefois pas strictement individuelle, mais s'inscrit dans un cadre collectif façonné par les valeurs et normes d'un groupe, comme le souligne la théorie des sous-cultures de Haenfler (2023). Les sous-cultures, en développant des cadres de signification distincts, modèlent la manière dont les membres interprètent les évènements, y compris les bris de consentement, et influencent ainsi les réactions émotionnelles qui en découlent. Ainsi, certaines personnes peuvent éprouver des émotions négatives plus intenses, notamment lorsque leur perception de l'évènement entre en conflit avec

les normes du groupe. Si un individu considère que l'évènement remet en question les principes fondamentaux du consentement prônés dans la communauté BDSM, il pourrait ressentir une dissonance cognitive qui exacerbe son sentiment de trahison, d'impuissance ou de colère. De plus, lorsqu'un bris de consentement survient dans une relation où l'engagement et la confiance sont centraux, l'impact émotionnel est souvent amplifié. La sous-culture BDSM, en mettant l'accent sur l'importance des dynamiques relationnelles et de la confiance entre partenaires, peut rendre la trahison d'autant plus douloureuse lorsqu'un acte perçu comme un bris de consentement survient.

6.1.4 Les stratégies d'adaptation déployées à la suite du bris de consentement

Les sections suivantes aborderont les constats ayant émergé à l'égard du quatrième objectif spécifique soit celui d'identifier les stratégies d'adaptation déployées à la suite du bris de consentement. Deux principaux constats ont émergé : (1) les stratégies utilisées pour faire face au bris de consentement sont diversifiées allant des stratégies d'évitement aux stratégies d'approche en passant par les stratégies de vigilance et (2) la mise en place de stratégies pour se sentir en sécurité dans leurs pratiques à la suite des évènements était nécessaire.

6.1.4.1 La diversité des stratégies utilisées pour faire face au bris de consentement

Nos résultats démontrent que les stratégies d'adaptation varient en fonction des individus et des circonstances. Certaines personnes adoptent des mécanismes d'évitement, comme le déni ou la minimisation des évènements, tandis que d'autres privilégient des stratégies de vigilance ou de résolution. Selon la théorie des stratégies d'adaptation de Lazarus et Folkman (1984), les individus font face au stress et aux expériences négatives en mobilisant différentes ressources psychologiques et comportementales. Dans le contexte du BDSM, un bris de consentement peut être vécu comme un évènement traumatique ou déstabilisant, nécessitant ainsi des stratégies d'adaptation spécifiques. Certaines personnes peuvent adopter des stratégies d'évitement, comme le retrait de la communauté BDSM, l'auto-culpabilisation ou la rationalisation de l'incident pour en minimiser l'impact émotionnel. D'autres choisissent des stratégies axées sur la vigilance, en renforçant leurs protocoles de communication ou en développant une plus grande méfiance envers les partenaires potentiel·le·s. Enfin, des stratégies axées sur la résolution peuvent être mises en place, comme l'engagement dans des discussions ouvertes sur le consentement, la mise en place de limites plus strictes ou le recours à un accompagnement psychologique pour surmonter les conséquences du

bris de consentement. Toutefois, nos résultats mettent en évidence la nécessité pour les personnes ayant vécu des bris de consentement d'aller chercher de l'aide. Cette recherche ne vient toutefois pas sans crainte d'être jugé·e ou stigmatisé·e. De manière similaire à ce qui a été trouvé dans nos résultats, l'étude de Ling *et al.* (2022) dénote que malgré les répercussions négatives vécues, certain·e·s ont développé des stratégies de résilience, acceptant leurs expériences et cherchant du soutien dans leur communauté. Cependant, beaucoup se sont sentis incompris·e·s et isolé·e·s par ceux et celles ne faisant pas partie des communautés (proches ou professionnel·le·s), aggravant leur sentiment d'isolement (Ling *et al.*, 2022). L'étude de Bowling *et al.* (2024) va aussi dans ce sens. De nombreux pratiquant·e·s de cette étude ont également exprimé leur insatisfaction quant aux conséquences de leur dévoilement. Seulement 2,7 % des pratiquant·e·s avaient signalé des bris de consentement à la police, et plus de la moitié de ces personnes avaient considéré la police comme inutile. Dans leur étude, Wismeijer et van Assen (2013) montrent que les membres de la communauté BDSM, même lorsqu'ils et elles sont confronté·e·s à des situations de bris de consentement, préfèrent souvent ne pas s'adresser aux autorités, car ils et elles estiment que leur cas sera mal géré ou que leur statut de « victime » ne sera pas reconnu en raison de la nature consensuelle, mais non conventionnelle de leurs pratiques.

En effet, le fait que le BDSM constitue une sous-culture influencerait significativement la crainte de signaler ou de parler d'un bris de consentement, notamment à cause de la manière dont les membres de ces communautés perçoivent la société « dominante ». La stigmatisation sociale entourant le BDSM repose en grande partie sur des préjugés qui associent ces pratiques à la violence, à la perversion ou à des comportements déviants (Weiss, 2006). Cette perception négative provient d'une incompréhension de la nature consensuelle du BDSM, qui met un accent fort sur les notions de consentement et de respect des limites personnelles. En raison de cette marginalisation, les personnes engagées dans des pratiques BDSM doivent non seulement lutter contre ces préjugés, mais aussi faire face à des dynamiques complexes lorsqu'il s'agit de gérer les incidents de bris de consentement. Cette incompréhension des pratiques BDSM par la société dominante pourrait décourager les membres de ces communautés à signaler les bris de consentement, car ils ou elles craindraient que leurs expériences soient mal interprétées. Dans une étude menée par Beckmann (2009), les pratiquant·e·s de BDSM expliquent que la société tend à associer toute expression de violence physique dans le cadre des relations sexuelles à des abus,

sans comprendre la distinction cruciale entre BDSM consensuel et violence réelle. Ainsi, les victimes peuvent craindre que leurs expériences ne soient pas prises au sérieux ou soient vues sous un prisme pathologisant, les forçant à minimiser ou à dissimuler les incidents de bris de consentement. Dans cette perception, les membres de la communauté BDSM peuvent craindre que les institutions de la société dominante — comme les forces de l'ordre, le système judiciaire ou les professionnel·le·s de la santé — ne soient pas équipées pour gérer les situations de bris de consentement dans le cadre spécifique du BDSM. Kolmes *et al.* (2006) déplorent que la majorité des professionnel·le·s de la santé mentale et des autorités policières soient mal formé·e·s pour comprendre les pratiques BDSM et distinguer un acte consensuel d'un abus. Ces professionnel·le·s peuvent réagir de manière inappropriée ou stigmatisante, notamment en pathologisant les individus impliqués. Ce manque de compréhension par les institutions dominantes créerait un environnement où les victimes d'abus ou de bris de consentement au sein du BDSM ne se sentiraient pas en sécurité pour parler ouvertement de leur expérience. Elles pourraient craindre que signaler un abus auprès des autorités mène à des complications juridiques ou sociales, où leur identité sexuelle et leurs pratiques seraient pathologisées, et non à une reconnaissance légitime de leur statut de victime. Ainsi, les bris de consentement dans la sous-culture BDSM peuvent rester non signalés ou gérés uniquement au sein du groupe, renforçant un sentiment d'isolement.

Le manque de reconnaissance par les institutions et la marginalisation qui en découle incitent les individus à élaborer des stratégies d'adaptation en développant des réseaux de soutien alternatifs, particulièrement au sein de leur communauté, laquelle s'avère déterminante pour rebâtir la confiance et s'ajuster aux expériences traversées telles que les bris de consentement. Nos résultats suggèrent que les communautés ont joué un rôle crucial dans l'expérience des personnes participantes. D'après les témoignages reçus, il apparaît probable que les individus qui reçoivent un soutien fort de leur communauté disposent de ressources adaptées pour reconstruire leur confiance et poursuivre leurs pratiques BDSM de manière sécurisée. Ils montrent aussi que le soutien communautaire pourrait offrir des ressources émotionnelles et pratiques indispensables pour aider les victimes à surmonter leurs expériences. La théorie des sous-cultures et l'interactionnisme symbolique peuvent aider à mieux comprendre son influence dans le parcours des personnes participantes. La théorie des sous-cultures, telle qu'expliquée par Haenfler (2023), met en lumière l'idée que les sous-cultures offrent des espaces alternatifs aux individus, où des

normes, des valeurs et des croyances spécifiques diffèrent de celles de la culture dominante. Dans ces sous-cultures, les individus trouvent une communauté de soutien qui peut les aider à naviguer dans des expériences de vie difficiles, notamment celles liées à des bris de consentement dans un cadre de pratiques alternatives ou marginalisées. Dans ce cadre, la nécessité du soutien des communautés devient centrale. Les communautés sous-culturelles pourraient offrir un espace de compréhension et de soutien, permettant aux individus ayant vécu un bris de consentement de réinterpréter et de donner un sens à leurs expériences. Ce soutien pourrait s'exprimer sous diverses formes : discussions ouvertes sur les limites, la sécurité et le consentement, validation des émotions vécues et accompagnement dans le processus de guérison. La communauté deviendrait alors un lieu où les récits des pratiquants·e·s peuvent être écoutés sans jugement, ce qui aiderait à diminuer l'isolement et la stigmatisation souvent associés à ces expériences. L'interactionnisme symbolique permet de comprendre comment les personnes redéfinissent et reconstruisent leur identité à travers ces interactions sociales. Par exemple, après un bris de consentement, une personne pourrait redéfinir sa propre compréhension de la sécurité, de l'intimité et du pouvoir. La communauté jouerait un rôle clé dans ce processus de reconstruction identitaire, en offrant un cadre de soutien dans lequel les participant·e·s pourraient reformuler leurs expériences de manière constructive.

Toutefois, nos résultats suggèrent qu'il pourrait y avoir une certaine hésitation à dévoiler les bris de consentement vécus même dans l'espace communautaire. Il pourrait être possible de croire que les membres des communautés BDSM hésitent souvent à signaler un bris de consentement non seulement par peur du jugement externe, mais aussi en raison des conséquences interpersonnelles au sein de leur propre réseau social. Les communautés BDSM sont souvent petites et interconnectées, ce qui signifie que le signalement d'un abus pourrait entraîner des répercussions sociales importantes. Wismeijer et van Assen (2013) ont exploré cette question, constatant que le sentiment d'appartenance à une communauté étroite rendrait certain·e·s membres hésitant·e·s à signaler un problème qui pourrait perturber l'équilibre de leur réseau social.

6.1.4.2 La nécessité de mettre en place des stratégies pour se sentir en sécurité dans leurs pratiques à la suite des événements

Nos résultats suggèrent qu'après un bris de consentement, les individus cherchent à adapter leurs pratiques pour minimiser les risques futurs tout en continuant à participer à des activités qui sont significatives pour eux. Cela peut inclure des changements dans le choix des partenaires, une

réévaluation des limites personnelles ou l'adoption de nouvelles mesures de sécurité, comme la pratique exclusive dans des environnements contrôlés. Pour expliquer cela, la théorie de Lazarus et Folkman (1984) offre un regard éclairant. En effet, ces auteur·ice·s proposent que les individus évaluent d'abord un évènement stressant comme menaçant (évaluation primaire) puis réfléchissent aux ressources disponibles pour faire face à cet évènement (évaluation secondaire). Après un bris de consentement dans le BDSM, les personnes peuvent réévaluer la situation en cherchant des moyens de réduire le stress tout en continuant à pratiquer le BDSM. Un bris de consentement peut être perçu comme une menace sérieuse, mettant en cause le bien-être physique et psychologique de l'individu. Cependant, la manière dont cette menace est perçue peut influencer la décision de continuer ou non la pratique. Des recherches montrent que les personnes qui vivent des évènements négatifs dans le cadre de leurs pratiques sexuelles ne cessent pas nécessairement ces pratiques, mais cherchent plutôt à modifier les aspects problématiques (Barker, 2013). Les individus pourraient modifier leurs pratiques BDSM pour mieux gérer le stress et prévenir de futurs incidents. Après un bris de consentement, il serait possible que les personnes mettent en place des protocoles plus stricts pour obtenir et vérifier le consentement. Cela pourrait inclure des discussions plus approfondies sur les limites, l'utilisation des mots/codes de sécurité plus clairs, et des vérifications plus régulières du consentement pendant les scènes. Les individus pourraient rechercher des formations supplémentaires sur les pratiques BDSM, y compris la gestion des risques et la communication (Wismeijer et van Assen, 2013). Cela les aiderait à développer des compétences pour pratiquer de manière plus sécurisée. Certaines personnes pourraient choisir de modifier ou de changer de partenaires pour s'assurer qu'ils ou elles partagent une compréhension commune des pratiques sécuritaires et du consentement. Les personnes participantes pourraient aussi devenir plus vigilantes quant à leur choix de partenaire en faisant plus attention aux caractéristiques leur convenant ou non. On pourrait expliquer cela par le fait que les personnes ayant vécu des bris de consentement dans le contexte de leur pratique tenteraient de regagner un sentiment de contrôle et de sécurité après un bris de consentement, tout en cherchant à poursuivre leur engagement dans le BDSM.

L'implication dans la communauté BDSM peut aussi constituer une stratégie essentielle pour se sentir en sécurité après avoir vécu un bris de consentement. Nos résultats illustrent comment les communautés BDSM peuvent être perçues comme une forme de protection par les personnes

participantes. D'abord, nos résultats démontrent que dans la majorité des expériences, les bris de consentement se sont produits dans des lieux privés. Nos résultats illustrent comment plusieurs ont décidé de s'impliquer davantage dans les milieux communautaires BDSM comme stratégie de protection pour se sentir en sécurité dans leurs pratiques. Ces résultats font écho à ce qui est déjà connu des communautés BDSM. Plusieurs auteur·ice·s ont rapporté que lors d'activités BDSM dans des lieux publics ou communautaires, comme dans les donjons ou lors d'évènements organisés, des superviseur·e·s ou des membres de la communauté sont souvent présent·e·s pour surveiller les interactions et intervenir en cas de problème (Caruso, 2012). En intégrant la théorie des sous-cultures de Haenfler (2023) à cette réflexion, il est possible d'expliquer comment les normes et valeurs spécifiques de la sous-culture BDSM jouent un rôle central dans la régulation des comportements au sein de la communauté, notamment en contexte public. Dans le cadre des pratiques BDSM, les normes de consentement et de respect des limites font partie des fondements de la sous-culture, créant un environnement où les comportements sont régulés non seulement par des règles explicites, mais aussi par la pression sociale et la surveillance des pairs. Dans les environnements publics ou communautaires, comme les donjons ou les évènements organisés, ces normes sont renforcées par la présence de superviseur·e·s et d'autres membres de la sous-culture, qui agissent comme des gardien·ne·s du respect de ces valeurs communes. Haenfler (2023) souligne que les sous-cultures permettent à leurs membres de développer une identité collective basée sur des valeurs partagées, et dans le cas du BDSM, cela inclut le consentement explicite et l'importance de la sécurité. Cette régulation communautaire contribuerait à créer un cadre où les comportements abusifs ou dangereux sont dissuadés. Les participant·e·s, conscient·e·s d'être observé·e·s et jugé·e·s par leurs pairs, sont incité·e·s à respecter scrupuleusement les règles du consentement, sachant que tout bris de consentement pourrait entraîner des sanctions sociales ou leur exclusion de la communauté. En contexte privé, l'absence de témoins et d'observateur·ice·s externes signifierait que ces mécanismes de régulation communautaire pourraient être absents, affaiblissant la capacité des normes de la sous-culture à réguler les comportements. Selon la théorie des sous-cultures, les individus sont plus susceptibles de respecter les normes d'une sous-culture lorsqu'ils sont en contact direct avec ses membres et sous leur surveillance (Haenfler, 2023). De plus, Haenfler (2023) met de l'avant que les sous-cultures offrent des ressources pour renforcer la cohésion des membres, notamment en créant des espaces sûrs où les règles sont clairement définies et où le soutien collectif est valorisé. En contexte privé, où ces ressources sont absentes, il serait

plus facile que des bris de consentement surviennent, car il n’y aurait pas d’intervention possible d’une tierce personne pour rappeler les règles ou stopper une scène lorsque les limites sont franchies. Cela renforce l’idée que la communauté BDSM agit comme un filet de sécurité, fournissant une régulation implicite et explicite des comportements. Ces espaces sécurisés pourraient ainsi permettre aux pratiquant·e·s de s’engager dans des pratiques BDSM avec une plus grande confiance, sachant que des mécanismes sont en place pour prévenir et intervenir en cas de bris de consentement.

6.2 Limites de l’étude

Bien que ce mémoire apporte une contribution originale et pertinente à l’étude des bris de consentement en contexte BDSM, il présente certaines limites méthodologiques, notamment en ce qui concerne sa transférabilité, ou validité externe. Selon Proulx (2019), la validité en recherche qualitative ne repose pas sur la généralisation des résultats à une population plus large, mais plutôt sur la richesse des données recueillies et la cohérence de l’interprétation. Or, en raison de la taille restreinte de l’échantillon, cette étude ne peut prétendre représenter l’ensemble des expériences vécues en matière de bris de consentement (Roy, 2021). Cette contrainte implique que certaines réalités ou variations d’expériences n’ont pas pu être captées dans cette étude, ce qui restreint la diversité des perspectives explorées. Toutefois, cette limite doit être relativisée, puisque l’objectif du mémoire n’était pas de produire des résultats généralisables, mais plutôt de mettre en lumière les récits et les perspectives des personnes participantes. En s’inscrivant dans une approche qualitative, cette recherche visait à approfondir la compréhension des dynamiques vécues plutôt qu’à établir des tendances universelles, ce qui correspond aux principes de validité scientifique en recherche qualitative (Proulx, 2019).

De plus, une autre limite importante à souligner est que chaque personne participante a choisi de relater l’évènement qui lui semblait le plus marquant ou significatif. Par conséquent, d’autres bris de consentement qu’elles auraient pu vivre ne sont pas nécessairement pris en compte dans cette étude. Comme l’ont montré les résultats, les expériences antérieures de bris de consentement ou d’agression ont joué un rôle clé dans la manière dont les personnes ont vécu et interprété ces évènements. Toutefois, les participantes n’ont pas eu l’occasion d’explorer en profondeur ces

expériences passées, ce qui limite la compréhension globale de l'impact cumulatif de ces événements sur leur trajectoire personnelle.

Une troisième limite de cette recherche concerne la composition de l'échantillon, qui restreint la transférabilité (validité externe) des résultats. Bien que des efforts aient été déployés pour inclure une diversité de profils, l'échantillon était majoritairement composé de personnes blanches s'identifiant comme femmes. De plus, la plupart des personnes participantes ont vécu un bris de consentement en position de soumission, ce qui limite la prise en compte des expériences de celles et ceux occupant d'autres rôles, tels que les dominant·e·s ou les switches. Or, ces différentes positions dans les dynamiques BDSM pourraient influencer la manière dont le consentement est compris, négocié et potentiellement enfreint. Par conséquent, cette étude ne reflète qu'une partie des réalités possibles et ne permet pas d'explorer pleinement la diversité des expériences vécues. L'absence de perspectives variées limite ainsi la compréhension globale des bris de consentement et souligne la nécessité d'une recherche plus inclusive pour mieux documenter ces enjeux sous différents angles.

Une quatrième limite est liée aux effets des mesures mises en place pour protéger l'anonymat des personnes participantes sur la qualité des données. Sachant qu'il était important que les personnes ne puissent pas être reconnues dans ce mémoire, mais que la méthodologie était celle de l'étude de cas, il a été difficile de naviguer pour trouver un juste équilibre entre les détails partagés et ceux qui ne le seraient pas. Les précautions pour protéger l'anonymat ont fait en sorte qu'il n'a pas été possible de détailler les contextes des expériences rapportées. Toutefois, ce mémoire reste utile et pertinent pour alimenter la discussion sur les enjeux des bris de consentement dans le contexte de pratiques BDSM.

Aussi, une dernière limite est que la personne qui a écrit ce mémoire ne s'identifie pas comme faisant partie des communautés BDSM. Tout d'abord, l'absence d'une perspective interne peut restreindre la compréhension des dynamiques, des pratiques et du langage spécifique à ces communautés, limitant ainsi la profondeur de l'analyse et la justesse des interprétations. De plus, une perspective biaisée peut involontairement être adoptée, influencée par des représentations populaires qui tendent parfois à stigmatiser ou pathologiser le BDSM. Par ailleurs, les normes internes du BDSM en matière de consentement peuvent être mal comprises ou interprétées de

manière simpliste par un regard extérieur. Il a donc été important d'être entourée de personnes qui en savaient plus sur le sujet, soit d'abord avec ma codirection Jessica Caruso qui a elle-même écrit un livre sur le sujet, ainsi que de créer un comité consultatif composé de personnes s'identifiant comme ayant fait et faisant partie des communautés BDSM, qui en raison de leur savoir expérientiel ont su guider et accompagner la recherche tout au long du processus.

6.3 Critères de scientificité

Malgré les limites de ce mémoire, des efforts conscients ont été mis en place pour intégrer des critères de scientificité propres à la recherche qualitative, en s'appuyant notamment sur les « huit principaux critères » d'excellence en recherche qualitative définis par Tracy (2010).

Tout d'abord, la pertinence et la signification du sujet ont été soigneusement considérées. Ce mémoire, axé sur les bris de consentement dans le contexte des pratiques BDSM, aborde un phénomène social complexe et encore largement sous-exploré. Il s'inscrit ainsi dans une double perspective, à la fois théorique et pratique, visant à mieux comprendre cette problématique et à offrir une visibilité aux expériences des personnes concernées.

Tenant compte des limites mentionnées précédemment, cette étude reste rigoureuse sur le plan scientifique grâce à une méthodologie minutieuse. L'échantillonnage ciblé a permis de recueillir des données riches et variées autant que possible, tandis qu'une collecte de données approfondie, comprenant des entretiens détaillés et une analyse thématique rigoureuse, a permis d'explorer les expériences des participant·e·s. Les cadres théoriques sélectionnés ont été mobilisés de manière cohérente tout au long du mémoire, garantissant un alignement constant entre les objectifs de recherche, les méthodes employées et les conclusions formulées. Cette cohérence interne renforce la solidité et la crédibilité des résultats.

La transparence et la sincérité, éléments essentiels à la scientificité selon Tracy (2010), ont été intégrées à plusieurs niveaux. Les méthodes employées et les limites rencontrées ont été explicitement décrites afin d'assurer une compréhension claire du processus de recherche. De plus, une réflexion critique sur les biais de la personne chercheuse et leur influence potentielle sur l'interprétation des résultats a été menée, contribuant ainsi à une posture réflexive essentielle en recherche qualitative. Cela a été fait par le biais de discussions avec le comité consultatif. La

crédibilité des résultats a également été renforcée par l'utilisation de descriptions détaillées et par la triangulation des données, impliquant une collaboration active avec les directrices du mémoire ainsi qu'une validation des interprétations dans un cadre participatif. Ces éléments garantissent que les résultats sont non seulement plausibles, mais aussi relativement représentatifs des réalités vécues par les personnes participantes.

Enfin, les considérations éthiques ont occupé une place centrale dans cette recherche, en conformité avec les recommandations de Tracy (2010). Une attention particulière a été portée à la protection des personnes participantes, au respect du consentement libre et éclairé et à la confidentialité des données. De plus, une réflexion approfondie a été menée sur les implications éthiques de la diffusion des résultats, afin de minimiser les risques de stigmatisation et de préserver l'intégrité des récits partagés.

6.4 Pistes de réflexion pour la pratique

Les résultats de ce mémoire permettent de formuler quelques pistes d'interventions et de réflexion pour la pratique et la population générale. Les pratiquant·e·s de BDSM peuvent faire face à des besoins spécifiques en matière de soutien psychologique, de conseils ou de soins médicaux, en particulier lorsqu'il s'agit de questions liées au consentement, aux dynamiques de pouvoir et à la stigmatisation sociale. Cependant, le manque notable de professionnel·le·s formé·e·s pour répondre à ces besoins pose des défis importants pour les personnes en quête de services. La première étape pour améliorer la pratique consiste à reconnaître et à comprendre les spécificités des dynamiques BDSM. Il est essentiel que les professionnel·le·s de la santé mentale et des soins médicaux aient une formation adéquate sur ce sujet. Cela inclut une compréhension des concepts de consentement, des rôles de domination et de soumission et des pratiques courantes au sein des communautés BDSM. Sans cette formation, les professionnel·le·s risquent de mal interpréter les expériences de leurs client·e·s, de pathologiser des pratiques consensuelles ou de minimiser l'importance des bris de consentement. Ne sachant pas si un·e professionnel·le est adéquatement formé·e, il peut être difficile pour les pratiquant·e·s BDSM d'aller chercher de l'aide par crainte de ne pas être compris·e ou d'être jugé·e.

En parallèle, il est nécessaire d'informer le grand public aux réalités des pratiques BDSM pour réduire la stigmatisation et les malentendus qui entourent ces pratiques. Une meilleure compréhension sociale pourrait encourager davantage de professionnel·le·s à se former dans ce domaine et à se déclarer ouvert·e·s à recevoir des client·e·s issu·e·s de la communauté BDSM. Il est aussi nécessaire de faire comprendre que plusieurs types de professionnel·le·s peuvent aider, comme les sexologues, les travailleur·euse·s sociaux, les psychoéducateur·ice·s et psychologues. Les campagnes de sensibilisation pourraient être menées en collaboration avec des organisations pour les pratiquant·e·s BDSM, des associations de défense des droits des personnes BDSM et des institutions éducatives.

À l'intérieur des communautés, plusieurs choses sont déjà en place en ce qui a trait aux bris de consentement, mais certaines pratiques pourraient être renforcées. Tout d'abord, il est essentiel de renforcer l'éducation sur le consentement explicite, continu et informé, notamment à travers des ateliers et des formations régulières pour tou·te·s les membres. Les communautés pourraient également créer des espaces de soutien pour les personnes ayant vécu des bris de consentement, tels que des groupes de discussion ou des ressources d'accompagnement psychologique. Par ailleurs, instaurer des mécanismes de responsabilisation au sein des communautés, comme des comités de médiation ou des processus de signalement anonymes, pourrait aider à traiter les incidents tout en maintenant un environnement sûr et respectueux. Enfin, une culture de l'autonomie et du respect des limites individuelles doit continuer à être promue, où chacun·e est encouragé·e à s'affirmer sans crainte de répercussions négatives, afin de minimiser les risques de bris de consentement.

6.5 Pistes de réflexion pour de futures recherches

Bien que ce mémoire comble certaines lacunes présentes dans les écrits scientifiques actuels sur le sujet des bris de consentement, d'autres recherches devraient être effectuées. Pour orienter les futures recherches sur les bris de consentement dans les pratiques BDSM, plusieurs pistes d'investigation méritent d'être explorées, en particulier sur les aspects moins étudiés. Nos résultats reflètent seulement le vécu des personnes qui ont subi un bris de consentement dans une position de soumission. Il existe donc un manque notable de recherches sur les expériences des personnes qui vivent un bris de consentement dans le contexte d'autres positions de jeu. Par exemple, les

personnes en position de domination sont également exposées à des situations où le consentement peut être remis en question, que ce soit par des comportements inattendus de leurs partenaires soumis·e ou par des situations où leurs propres limites sont franchies. Cependant, en raison de la nature asymétrique consentie du pouvoir dans les relations BDSM, les défis que ces personnes rencontrent sont souvent sous-estimés ou ignorés dans la recherche. Il est essentiel de reconnaître que la domination ne protège pas contre les violations de consentement et que ces expériences peuvent avoir des impacts psychologiques et émotionnels significatifs sur les personnes dominantes. Pour combler cette lacune, il est nécessaire de mener des recherches qui incluent les voix et les expériences de tou·te·s les types d'adeptes dans les discussions sur le consentement et ses bris. Cela permettrait de mieux comprendre les défis spécifiques auxquels ils et elles sont confronté·e·s et d'élaborer des stratégies pour soutenir toutes les personnes impliquées dans des pratiques BDSM, peu importe leur position de jeu. Une telle approche contribuerait à une vision plus équilibrée et nuancée des dynamiques de pouvoir et de consentement dans le BDSM.

Les pratiques BDSM se déroulent souvent au sein de communautés structurées qui promeuvent des normes de consentement explicites et des pratiques sécuritaires. Nos résultats suggèrent que les communautés peuvent agir comme mesure de protection et qu'elles ont une influence sur la construction de l'expérience vécue. Cependant, il est crucial d'explorer les pratiques BDSM qui se déroulent en dehors de ces communautés, où les règles de consentement peuvent être moins formalisées ou comprises. Cette recherche pourrait éclairer sur les différences dans la gestion du consentement et les risques de bris de consentement dans des contextes moins régulés et proposer des stratégies pour sensibiliser et protéger les pratiquant·e·s isolé·e·s ou novices.

Une autre piste de recherche essentielle concerne l'impact de la confiance et de la signification accordée à la relation sur la difficulté à reconnaître les signes précurseurs de bris de consentement. Dans les relations BDSM, où la confiance est souvent fondamentale pour l'engagement dans ce type de pratiques, cette confiance peut parfois obscurcir les perceptions des comportements abusifs ou des bris de consentement. Des recherches pourraient examiner comment la dynamique de la confiance et les attentes relationnelles influencent la capacité des pratiquant·e·s à identifier les comportements problématiques et comment ces facteurs peuvent être abordés pour renforcer le respect du consentement dans les relations BDSM.

Ces pistes de recherches futures pourraient non seulement combler des lacunes importantes dans les écrits scientifiques actuels, mais aussi fournir des outils pratiques pour améliorer la sécurité et le bien-être des participant·e·s aux pratiques BDSM, en tenant compte des divers contextes et dynamiques relationnelles.

CONCLUSION

En conclusion, ce mémoire avait pour objectif de mieux comprendre l'expérience — antérieure, au moment et subséquemment aux événements — des pratiquant·e·s du BDSM ayant vécu des bris de consentement. Plus précisément, il était souhaité d'identifier les diverses manifestations et contextes des bris de consentement dans le cadre des pratiques BDSM. Cette démarche visait également à explorer les significations, les réactions émotionnelles et les stratégies d'adaptation associées à ces expériences, tout en analysant leur développement au sein de la sous-culture BDSM. Pour répondre à ces objectifs de recherche, une approche qualitative exploratoire a été utilisée, soit l'étude de cas, en raison de sa capacité unique à fournir une compréhension approfondie et contextuelle d'un phénomène complexe comme celui des bris de consentement chez les pratiquant·e·s du BDSM. Ainsi, la méthode de collecte des données utilisée pour recueillir les expériences vécues des six personnes participantes a été celle de l'entrevue semi-dirigée. Les données collectées avec les entrevues ont ainsi permis de faire une analyse d'étude de cas par codage-triage afin d'y dégager une meilleure compréhension des expériences de bris de consentement en contexte de pratiques BDSM.

Ce mémoire apporte une contribution significative à la compréhension des bris de consentement dans les pratiques BDSM, en mettant en lumière les dynamiques complexes qui sous-tendent ces expériences. Les principaux constats révèlent que les bris de consentement ne sont pas simplement des incidents isolés, mais résultent d'une combinaison de facteurs relationnels, émotionnels, et contextuels. Les résultats illustrent comment la confiance et la signification accordée à la relation peuvent créer un contexte aveuglant les pratiquant·e·s des signes précurseurs de bris de consentements potentiels. Le choc émotionnel et les répercussions psychologiques qui découlent des bris de consentement vécus soulignent la gravité de ces expériences pour les personnes qui les vivent. Les répercussions qui en découlent sont profondément marquantes, affectant non seulement la santé mentale des personnes qui en sont victimes, mais aussi leurs relations interpersonnelles et leur sexualité. Malgré les répercussions vécues à la suite des bris de consentement, les participant·e·s montrent une capacité notable à développer des stratégies d'adaptation. Ces stratégies varient du déni et de la minimisation des événements, à l'adoption de comportements plus vigilants et protecteurs dans leurs pratiques BDSM futures. Effectivement, à la lumière de leur

désir de continuer leurs pratiques BDSM malgré les évènements vécus, les personnes participantes n'ont eu d'autres choix que de s'adapter de manière à se sentir plus en sécurité dans leur pratique. Certaines ont choisi de réinventer leur sexualité ou de s'impliquer activement dans les communautés BDSM pour prévenir de futurs incidents, démontrant ainsi une forme de résilience face à leurs expériences traumatiques. Ces résultats démontrent aussi l'importance du soutien particulièrement dans les communautés, mais aussi du soutien de professionnel-le-s en santé mentale adapté pour les personnes ayant vécu de telles expériences.

La pertinence de cette recherche réside dans son approche approfondie qui explore les dimensions émotionnelles, relationnelles, et psychologiques des bris de consentement. En mettant en lumière les processus insidieux qui conduisent à ces bris de consentement, ce mémoire pave la voie vers une meilleure compréhension des implications pour la prévention et la gestion des risques dans les pratiques BDSM. En approfondissant l'expérience de ces personnes, il devient également possible d'identifier des moyens plus efficaces pour les accompagner et les soutenir. Cette recherche invite à repenser les notions de consentement et de pouvoir dans des contextes relationnels complexes, en mettant en lumière les zones grises qui peuvent exister même dans des cadres où le consentement est censé être explicitement négocié. Elle souligne que les dynamiques de pouvoir ne se limitent pas aux rôles établis dans les pratiques BDSM, mais peuvent également se manifester de manière plus subtile à travers des pressions psychologiques, des attentes implicites ou des mécanismes de manipulation affective. Ainsi, cette étude propose une lecture plus nuancée des bris consentement, non pas comme des actes uniques et isolés, mais comme un processus continu et évolutif, influencé par les interactions, les émotions et les rapports de force qui peuvent se tisser au fil du temps. Ces réflexions ouvrent la voie à une compréhension plus fine des enjeux relationnels, en insistant sur l'importance de créer des espaces de dialogue et de reconnaissance des expériences vécues pour prévenir les abus et favoriser des relations fondées sur la confiance et le respect mutuel. En inscrivant cette réflexion dans une perspective communautaire, cette recherche met en évidence le rôle crucial que joue la communauté BDSM dans la construction des normes de consentement et de sécurité. Les espaces communautaires offrent non seulement un cadre d'apprentissage et de partage d'expériences, mais aussi un soutien essentiel pour les personnes confrontées à des bris de consentement. Ces dynamiques collectives ouvrent la voie à une réflexion plus large sur la responsabilité partagée dans la prévention des abus et la création de cultures où le respect, l'écoute

et la prise en charge des victimes occupent une place centrale. Cette perspective communautaire invite à repenser les mécanismes de protection et d'accompagnement, tout en favorisant la mise en place de pratiques collectives plus inclusives et bienveillantes.

ANNEXE A

CANEVAS D'ENTRETIEN

ACCEUIL

- Accueillir le ou la participant·e et le ou la remercier de participer à l'étude
- Se présenter et expliquer l'étude
- Rappeler le but de l'étude : Mieux comprendre l'expérience – avant, pendant et après les évènements – des pratiquant·e·s du BDSM ayant vécu des évènements relationnels et sexuels où le consentement n'a pas été respecté dans le contexte de leurs pratiques
- Expliquer à quoi vont servir les données recueillies
- Résumer le contenu du formulaire de consentement (droit au retrait, enregistrement audio, discours anonymisé, ressources au besoin) et demander aux participant·e·s s'ils ou elles ont des questions
- Expliquer le déroulement de la rencontre :
 - Pendant l'entrevue, je vais vous poser des questions quant à votre vécu en lien avec une expérience où votre consentement n'a pas été respecté en contexte de pratiques BDSM. L'entrevue sera structurée en quatre bloc selon un ordre chronologique. Le premier bloc abordera vos débuts dans les milieux BDSM. Le deuxième abordera les événements liés à ces ou cette expérience·s. Pour le troisième bloc, nous aborderons ce qui s'est produit à la suite de ces ou cette expérience. Puis pour terminer le quatrième bloc abordera comment à ce jour vous vivez avec les événements qui se sont produits. L'entrevue sera d'une durée approximative de 90 minutes
- Demander au ou à la participant·e s'il ou elle a des questions avant que l'on débute l'enregistrement
- Débuter l'enregistrement audio en le mentionnant au ou à la participant·e

AVANT LES ÉVÈNEMENTS

- Pour commencer l'entrevue, parlez-moi de comment vous avez découvert votre intérêt pour les pratiques BDSM
- Parlez-moi de votre expérience avec les ou votre communauté·s BDSM.
 - Décrivez-moi comment vous percevez votre communauté.

- Depuis combien de temps faites-vous partie de cette communauté ?
- À quelle fréquence participez-vous à des événements organisés par les communautés BDSM ?
- Comment qualifieriez-vous votre expérience avec les communautés BDSM ?
- Parlez-moi de ce qui vous plaît des communautés BDSM ? ce qui vous déplaît ?
- À ce moment, qu'est-ce que votre communauté représentait pour vous ?

PENDANT LES ÉVÈMENTS

- Comme vous le savez, cette entrevue va porter sur le vécu quant à des événements relationnels et sexuels où le consentement n'a pas été respecté ayant été subies en contexte de pratiques BDSM. [Je sais que ça peut ne pas être évident, prenez votre temps, nous irons selon votre rythme.]
- Avant de commencer cette section de l'entrevue, j'aimerais savoir s'il y a un terme que vous préféreriez utilisé pour décrire cette ou ces expériences ? Si oui, quel est ce terme ?
- Aujourd'hui, j'aimerais que vous me parliez de l'évènement ayant été le plus significatif pour vous (Significatif signifie celle ayant été la plus importante pour vous, où il y a pu avoir autant de positif que de négatif. Lorsqu'il y a plusieurs événements qui sont arrivés avec le même partenaire, il s'agit d'une seule expérience)
- Vous pouvez commencer en me parlant de la ou les personne-s ayant commis ces gestes.
 - Comment vous vous êtes connu ? Où vous êtes-vous rencontré ?
 - Depuis combien de temps vous connaissiez-vous ?
 - Quelle était votre relation/entente avec cette ou ces personne-s ?
- J'aimerais que vous me parliez des événements que vous avez vécu avec cette ou ces personne-s.
 - Décrivez-moi comment les événements se sont installés/ se sont manifestés dans cette relation.
 - Quels ont été les premiers signes ?
 - Décrivez-moi le contexte dans lequel les événements se sont produits.
 - Décrivez-moi les différentes manifestations dans le niveau de détail avec lequel vous êtes confortable.
 - Parlez-moi des émotions que vous avez vécu pendant les événements.
 - Comment vous êtes-vous senti-e pendant les événements ?
 - Comment avez-vous réagi lorsque les événements se sont produits ?
 - Si produit dans un donjon, comment les autres personnes présentes ont-elles réagi ?
 - Comment la réaction des autres vous a-t-elle fait sentir ?
- Au moment où les événements ont eu lieu, comment avez-vous interprété ce que vous viviez ?

APRÈS LES ÉVÈNEMENTS

- Que s'est-il passé après les évènements ?
- Parlez-moi de comment vous vous êtes senti directement après les évènements.
 - Après quelques jours ?
 - Après quelques semaines ?
 - Après quelques mois ?
- Décrivez-moi ce qui s'est passé dans la relation une fois que les évènements se sont produits.
 - Expliquez comment cette relation a évolué.
 - Quel a été l'impact de ces évènements sur votre relation avec cette/ces personne-s ?
 - Y a-t-il eu des répercussions pour la ou les personne-s qui a/ont posé ces gestes ?
 - Savez-vous si cette ou ces personnes est/sont toujours active-s dans le milieu du BDSM ?
 - Savez-vous si cette ou ces personne-s a/ont commis d'autres gestes de la sorte ?
- Avez-vous déjà parler de ce que vous avez vécu avec d'autres personnes ?
 - Si oui, parlez-moi du support ou de l'aide reçu à la suite des évènements.
 - Quel type de support avez-vous obtenu ?
 - Comment qualifieriez-vous le support que vous avez reçu ?
 - Quel a été l'impact du support que vous avez reçu sur les évènements que vous avez vécus ?
 - Plan personnel
 - Plan social
 - Plan des communautés
 - Si non, parlez-moi des impacts que cela a eu sur les évènements.
- Dans un monde idéal, quels éléments auriez-vous aimé qu'il y ait en place pour vous soutenir
 - Au niveau de votre vie personnelle ?
 - Dans votre communauté d'attache ?
- En quoi la perception de votre communauté a-t-elle changé ?
 - Quelles attentes aviez-vous quand à l'implication de votre communauté quant aux évènements ?
 - Quels besoins aviez-vous quant à l'implication de votre communauté quant aux évènements ?
- Comment cet ou ces évènements ont-ils eu un impact dans votre vie ? Pouvez-vous identifier des impacts de cette expérience dans votre vie.
 - Au niveau de votre jeu BDSM et/ou votre sexualité ?
 - Au niveau de vos relations avec des partenaires BDSM ou vanille ?

- Au niveau de vos relations avec d'autres membres de votre communauté ?
- Dans votre vie en général ? au niveau de votre santé mentale ? au niveau de votre santé physique ?

À CE JOUR

- Aujourd'hui, que pensez-vous des événements qui se sont produits ?
- Aujourd'hui, comment vous sentez-vous par rapport à cette situation ?
- À ce jour, vivez-vous encore des impacts/répercussions de ces événements ?
 - Au niveau de votre jeu BDSM et/ou votre sexualité ?
 - Au niveau de vos relations avec des partenaires BDSM ou vanille ?
 - Au niveau de vos relations avec d'autres membres de votre communauté ?
 - Dans votre vie en générale ? au niveau de votre santé mentale ? au niveau de votre santé physique ?
- Comment cette expérience a-t-elle eu ou non de l'influence sur votre perception des communautés BDSM ?

CLÔTURE DE L'ENTREVUE

- Demander au ou à la participant-e s'il y a autre chose qu'il ou elle aimerait ajouter avant de conclure l'entrevue
- Arrêter l'enregistrement
- Vérifier l'état émotif du ou de la participant-e et lui donner la liste de ressources si il ou elle en sent le besoin
- Expliquer les suites du projet de recherche
- Remercier chaleureusement le ou la participant-e
- Clore la rencontre et laisser le temps à Zoom de configurer l'enregistrement (si entrevue en visioconférence)

ANNEXE B

CERTIFICATION ÉTHIQUE



No. de certificat : 2023-4851
Date : 2022-06-02

CERTIFICAT D'APPROBATION ÉTHIQUE

Le Comité d'éthique de la recherche pour les projets étudiants impliquant des êtres humains (CERPE FSH) a examiné le projet de recherche suivant et le juge conforme aux pratiques habituelles ainsi qu'aux normes établies par la *Politique No 54 sur l'éthique de la recherche avec des êtres humains* (avril 2020) de l'UQAM.

Titre du projet : Les transgressions relationnelles et sexuelles en contexte de pratiques BDSM

Nom de l'étudiant : Justine Benoit

Programme d'études : Maîtrise en sexologie profil recherche-intervention

Direction(s) de recherche : Joanne Otis; Jessica Caruso

Modalités d'application

Toute modification au protocole de recherche en cours de même que tout événement ou renseignement pouvant affecter l'intégrité de la recherche doivent être communiqués rapidement au comité.

La suspension ou la cessation du protocole, temporaire ou définitive, doit être communiquée au comité dans les meilleurs délais.

Le présent certificat est valide pour une durée d'un an à partir de la date d'émission. Au terme de ce délai, un rapport d'avancement de projet doit être soumis au comité, en guise de rapport final si le projet est réalisé en moins d'un an, et en guise de rapport annuel pour le projet se poursuivant sur plus d'une année au plus tard un mois avant la date d'échéance (**2023-06-02**) de votre certificat. Dans ce dernier cas, le rapport annuel permettra au comité de se prononcer sur le renouvellement du certificat d'approbation éthique.

Sylvie Lévesque
Professeure, Département de sexologie
Présidente du CERPÉ FSH

CERTIFICAT D'APPROBATION ÉTHIQUE RENOUVELLEMENT

Le Comité d'éthique de la recherche pour les projets étudiants impliquant des êtres humains (CERPE FSH) a examiné le projet de recherche suivant et le juge conforme aux pratiques habituelles ainsi qu'aux normes établies par la *Politique No 54 sur l'éthique de la recherche avec des êtres humains* (avril 2020) de l'UQAM.

Titre du projet : Les transgressions relationnelles et sexuelles en contexte de pratiques BDSM

Nom de l'étudiant : Justine Benoit

Programme d'études : Maîtrise en sexologie profil recherche-intervention

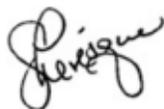
Direction(s) de recherche : Joanne Otis; Jessica Caruso

Modalités d'application

Toute modification au protocole de recherche en cours de même que tout événement ou renseignement pouvant affecter l'intégrité de la recherche doivent être communiqués rapidement au comité.

La suspension ou la cessation du protocole, temporaire ou définitive, doit être communiquée au comité dans les meilleurs délais.

Le présent certificat est valide pour une durée d'un an à partir de la date d'émission. Au terme de ce délai, un rapport d'avancement de projet doit être soumis au comité, en guise de rapport final si le projet est réalisé en moins d'un an, et en guise de rapport annuel pour le projet se poursuivant sur plus d'une année au plus tard un mois avant la date d'échéance (**2025-06-02**) de votre certificat. Dans ce dernier cas, le rapport annuel permettra au comité de se prononcer sur le renouvellement du certificat d'approbation éthique.



Sylvie Lévesque
Professeure, Département de sexologie
Présidente du CERPE FSH

ANNEXE C
CERTIFICAT EPTC-2

Groupe en éthique
de la recherche

Piloter l'éthique de la recherche humaine

EPTC 2: FER



Certificat d'accomplissement

Ce document certifie que

Justine Benoit

*a complété le cours : l'Énoncé de politique des trois Conseils :
Éthique de la recherche avec des êtres humains :
Formation en éthique de la recherche (EPTC 2 : FER)*

13 février, 2019

ANNEXE D

FORMULAIRE DE CONSENTEMENT

FORMULAIRE DE CONSENTEMENT

TITRE DU PROJET

Évènement où le consentement n'a pas été respecté en contexte de pratiques BDSM

CHERCHEURE

Justine Benoit, B.A., candidate à la maîtrise

Université du Québec à Montréal

Faculté des sciences humaines

Département de sexologie

DIRECTION ET CO-DIRECTION

Joanne Otis, Ph.D.

Université du Québec à Montréal

Faculté des sciences humaines

Département de sexologie

Jessica Caruso, M.A

Université du Québec à Montréal

Faculté des sciences humaines

Département de sexologie

1. BUT GÉNÉRAL DU PROJET

L'objectif de ce projet est de mieux comprendre la réalité des ~~praticant.e.s~~ du BDSM ayant vécu des événements où leur consentement n'a pas été respecté dans le contexte de leur pratique. Ce projet s'inscrit dans le cadre d'une maîtrise en sexologie profil recherche-intervention.

2. PROCÉDURE(S)

Votre participation consistera à un questionnaire en ligne d'une durée de **5 minutes** une entrevue individuelle d'une **durée approximative de 90 minutes**. À noter que l'audio seulement sera enregistrée dans le but d'en faire l'analyse.

3. AVANTAGES et RISQUES

Votre participation n'implique aucun avantage personnel ni rémunération. Cependant, au niveau des risques, les thématiques abordées lors de l'entrevue peuvent être sensibles et faire émerger des émotions et des sentiments difficiles. Si vous en ressentez le besoin, les chercheuses peuvent vous fournir une liste de ressources.

4. CONFIDENTIALITÉ et UTILISATION DES DONNÉES

Vos réponses, lors de l'entrevue, seront traitées de façon confidentielle et votre nom ne sera jamais associé aux résultats de la recherche. Un pseudonyme vous sera attribué pour assurer votre anonymat. Les enregistrements des entrevues et les formulaires de consentement seront conservés séparément sous clé par les responsables du projet pour la durée totale du projet, et ils seront détruits 5 ans après les dernières publications. Votre accord à participer implique également que vous acceptez que l'équipe de recherche utilise aux fins de la présente étude (mémoire, articles, conférences et communications scientifiques, rapport de recherche) les renseignements recueillis à la condition qu'aucune information permettant de vous identifier ne soit divulguée publiquement.

5. PARTICIPATION VOLONTAIRE et DROIT DE RETRAIT

Votre participation à ce projet est volontaire. Cela signifie que vous acceptez de participer au projet sans aucune contrainte ou pression extérieure, et que, par ailleurs, vous êtes libre de mettre fin à votre participation en tout temps au cours de cette étude, sans préjudice de quelque nature que ce soit et sans avoir à vous justifier. Dans ce cas, et à moins d'une directive contraire de votre part, les documents vous concernant seront détruits.

6. QUESTIONS SUR LE PROJET OU SUR VOS DROITS?

Pour toutes questions concernant ce projet, vous pouvez contacter la personne responsable du projet, Justine Benoit, à l'adresse benoit.justine.2@courrier.uqam.ca. Le projet auquel vous allez participer a été approuvé au plan de l'éthique de la recherche avec des êtres humains par le Comité d'éthique de la recherche pour les projets étudiants (CERPE) de la Faculté des sciences humaines de l'UQAM. Pour toute question ne pouvant être adressée à la direction de recherche ou pour formuler une plainte ou des commentaires, vous pouvez contacter la présidente du comité par l'intermédiaire de la coordination du cerpe.fsh@uqam.ca - 514-987-3000 poste 3642

7. CONTACT ULTÉRIEUR

Vu la nature sensible du sujet de l'entrevue, un contact ultérieur sera fait **systematiquement une semaine après l'entrevue** pour tous les participant.e.s afin que la chercheuse puisse s'assurer de l'état psychologique des participant.e.s et offrir du soutien au besoin. Acceptez-vous que la chercheuse vous contacte une semaine après votre entrevue ?

- J'accepte que la chercheuse me recontacte une semaine après l'entrevue
- Je refuse que la chercheuse me recontacte une semaine après l'entrevue

Désirez-vous recevoir un résumé des résultats du projet ? Oui Non
Si oui, adresse courriel :

8. REMERCIEMENT

Votre collaboration est essentielle à la réalisation de ce projet et nous tenons à vous remercier du temps que vous nous avez accordé.

SIGNATURES :

Je reconnais avoir lu le présent formulaire de consentement et je consens volontairement à participer à ce projet de recherche. Je reconnais aussi que le responsable du projet a répondu à mes questions de manière satisfaisante et que j'ai disposé de suffisamment de temps pour réfléchir à ma décision de participer. Je comprends que ma participation à cette recherche est totalement volontaire et que je peux y mettre fin en tout temps, sans pénalité d'aucune forme, ni justification à donner. Il me suffit d'en informer le responsable du projet.

Nom du ou de la participant(e)

Signature

Date

ANNEXE E
LISTE DE RESSOURCES

01 – Bas-Saint-Laurent

CALACS du KRTB

Téléphone : 418 816-1232

Courriel : calacskrtb@yahoo.ca

CALACS Rimouski

Téléphone : 418 725-4220

Courriel : calacsri@globetrotter.qc.ca

02 – Saguenay–Lac-Saint-Jean

CALACS Entre Elles

Téléphone : 418 275-1004 ou sans frais : 1 866 666-1004

Courriel : calacsentreelles@bellnet.ca

La Maison ISA

Téléphone : 418 545-6444

Courriel : maisonisa@bellnet.ca

03 – Capitale-Nationale

CALACS de Charlevoix

Téléphone : 418 665-2999

Courriel : calacscharlevoix@videotron.ca

Viol Secours

Téléphone : 418 522-2120

Courriel : info@violsecours.com

04 – Mauricie-et-Centre-du-Québec

CALACS Entraid'Action – Shawinigan

Téléphone : 819 538-4554

Courriel : info@calacs-entraide.ca

CALACS Trois-Rivières

Téléphone : 819 373-1232

Courriel : calacs@cgocable.ca

CALACS Unies-Vers-Elles de Victoriaville

Téléphone : 819 751-0755

Courriel : calacsvicto@cdcbf.qc.ca

CALACS La Passerelle de Drummondville

Téléphone : 819 478-3353

Courriel : info@calacs-lapasserelle.org

Emphase Mauricie Centre-du-Québec

Téléphone : 819 519-4273 ou sans frais : 1 855 519-4273

Courriel : info@emphasemcq.org

05 – Estrie

CALACS Estrie

Téléphone : 819 563-9999

Courriel : info@calacsestrie.com

CALACS Granby

Téléphone : 450 375-3338

Courriel : info@calacs-granby.qc.ca

06 – Montréal

CALACS de l'Ouest de l'Île

Téléphone : 514 684-2198

Courriel : info@calacsdelouest.ca

Centre pour les victimes d'agression sexuelle de Montréal (CVASM)

Téléphone : 514 934-4504

Courriel : info@cvasm.ca

Centre Marie-Vincent

Téléphone : 514 285-0505

Courriel : reception@ceasmv.ca

Mouvement contre le viol et l'inceste

Téléphone : 514 278-9383

Courriel : mcvi@contreleviol.org

Trêve pour Elles

Téléphone : 514 251-0323

Courriel : trevepourelles@videotron.ca

07 – Outaouais

CALACS Vallée-de-la-Gatineau

Téléphone : 819 441-2111 et pour urgence : 1 888 933-9007

Courriel : calacsmaniwaki@bellnet.ca

Centre d'aide et de lutte contre les agressions sexuelles de l'Outaouais (CALAS Outaouais)

Téléphone : 819 771-1773 ou sans frais : 1 866 757-7757

Courriel : calas@bellnet.ca

Centre d'intervention en abus sexuels pour la famille (CIASF)

Téléphone : 819 595-1905 ou sans frais : 1 855 595-1905

Courriel : info@ciasf.org

08 – Abitibi-Témiscamingue

CALACS Abitibi

Téléphone : 819 732-7889

Courriel : calacsabitibi@cableamos.com

Assaut Sexuel Secours

Téléphone : 819 825-6968

Courriel : info@assautsexuelsecours.com

CAPACS-AO ou CAPACS de la Sarre

Téléphone : 819 333-3773

Courriel : capacs-ao@tlb.sympatico.ca

Point d'appui, Rouyn-Noranda

Téléphone : 819 797-0101

Courriel : info@pointdappui.org

CALACS du Témiscamingue

Téléphone : 819 622-0777

Courriel : calacs@temiscamingue.net

09 – Côte-Nord

Lumière boréale - CALACS de Baie-Comeau

Téléphone : 418 589-1714 ou sans frais : 1 800 563-0443

Courriel : calacs09@globetrotter.net

La Pointe du jour - CALACS de Sept-Îles

Téléphone : 418 968-2116

Courriel : calacs7iles@globetrotter.net

10 – Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine

CALACS La Bôme Gaspésie

- Point de service de la Côte-de-Gaspé
 - Téléphone : 418 368-6686 ou sans frais : 1 866 986-6686
- Point de service de Ste-Anne-des-Monts
 - Téléphone : 418 763-7675
- Point de service du Rocher-Percé
 - Téléphone : 418 689-3144
- Point de service d'Avignon et Bonaventure
 - Téléphone : 418 364-2424 ou sans frais : 1 877 759-1330

CALACS L'Espoir des Îles, Îles-de-la-Madeleine

Téléphone : 418 986-6111

Courriel : calacsdesiles@ilesdelamadeleine.ca

11 – Chaudière-Appalaches

CALACS Rive-Sud

Téléphone : 418 835-8342 ou sans frais : 1 866 835-8342

CALACS Chaudière-Appalaches

Téléphone : 418 774-6856 ou sans frais : 1 855 474-6856

Courriel : info@calacsca.qc.ca

Partage au masculin

- Téléphone : 1 866 466-6379
-

12 – Laval

Centre de prévention et d'intervention pour les victimes d'agression sexuelle (CPIVAS) de Laval

Téléphone : 450 669-9053

13 – Lanaudière

CALACS Coup de cœur

Téléphone : 450 756-4999 ou sans frais : 1 866 756-4999

Courriel : info@calacscoupdecoeur.com

CALACS La Chrysalide

Téléphone : 450 964-7888 ou sans frais : 1 866 964-7888

Courriel : calacs.chrysalide@videotron.ca

14 – Laurentides

CALACS L'Ancrage

Téléphone : 450 565-6231

Courriel : info@calacslancrage.ca

CALACS L'Élan

- Mont-Laurier
 - Téléphone : 819 623-2624 ou sans frais : 1 866 431-2624
 - Courriel : mtlaurier@lelan.org
 - Sainte-Agathe
 - Téléphone : 819 326-8484 ou sans frais : 1 866 915-8484
 - Courriel : steagathe@lelan.org
-

15 – Montérégie

CALACS La Vigie

Téléphone : 450 371-4222

Courriel : calacslavigie@rocler.qc.ca

CALACS Châteauguay

Téléphone : 450 699-8258

Courriel : info@calacs-chateauguay.ca

CIVAS L'expression libre du Haut-Richelieu

Téléphone : 450 348-4380

Courriel : expressionlibre@videotron.ca

La Traversée – Rive sud

Téléphone : 450 465-5263

Courriel : info@latraversee.qc.ca

Centre d'aide pour victimes d'agression sexuelle (CAVAS) Richelieu-Yamaska et Sorel Tracy

Téléphone : 450 778-9992

Courriel : cavas@cgocable.ca

16 – Pour toutes les régions du Québec

Regroupement québécois des centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel

- Téléphone :
 - région de Montréal : 514 529-5252
 - extérieur de Montréal (sans frais) : 1 877 717-5252
 - Courriel : info@rqcalacs.qc.ca
-

ANNEXE F
AFFICHE DE RECRUTEMENT

Appel à la participation

Vous êtes invité·e à participer à une étude visant à **décrire le vécu** des pratiquant·e·s BDSM ayant fait l'expérience d'événements sexuels ou relationnels où **leur consentement n'a pas été respecté dans le contexte de leurs pratiques**

Votre implication consiste à :

Remplir un **questionnaire en ligne**
(5 minutes)

ET

Participer à une **entrevue individuelle** zoom ou présentiel
(90 minutes)

Votre participation est confidentielle.

Vous êtes éligible si :

- Vous avez vécu au moins un événement où votre consentement n'a pas été respecté en contexte de pratiques BDSM
- Vous vous identifiez comme faisant partie d'une communauté BDSM
- Vous êtes âgé·e de 18 ans ou plus
- Vous parlez et lisez le français

Pour participer à l'étude ou pour plus d'informations,

projetbdsm.uqam@gmail.com

Justine Benoit (Elle/She)

Candidate à la maîtrise en sexologie

Aucune compensation financière

n'est offerte pour votre participation.

UQÀM | Département de sexologie

Ce projet s'inscrit comme exigence à la maîtrise en sexologie profil recherche-intervention et a reçu l'approbation du comité d'éthique de la recherche pour les projets étudiants (CERPE) impliquant des êtres humains de l'UQAM

ANNEXE G
MATRICE DE CONDIFICATION #2

	P1	P2	P3	P4	P5	P6
Un développement insidieux : l'évolution progressive vers les bris de consentement en contexte BDSM						
À la frontière du consentement : les signes qui précèdent un bris de consentement dans la conception du BDSM						
Une conception problématique du consentement						
Bris de consentement dans des relations précédentes	X	X			X	
Non-respect des limites du partenaire		X		X	X	X
Préférence pour les relations avec des personnes vulnérables				X	X	
Une conception problématique du BDSM						
Assimilation de la domination à l'absence de limites				X	X	
Proposition de relation sans limites et sans contrat				X	X	
Inconstance dans l'entretien de la relation et le respect des règles						X
Absence de planification pour l'après						X
Utilisation de la manipulation et de l'isolement pour empêcher le départ						X
Abus financier						X
Mensonges				X	X	
Une incompréhension des implications du BDSM et importance de l'éducation						
Absence de participation aux communautés BDSM				X		X
Usage de termes BDSM sans réelle compréhension				X	X	

Intrication systématique de la sexualité dans les pratiques BDSM				X		
Réaction négative à la mention d'une limite ou à la présentation d'une vidéo éducative				X	X	
L'instauration d'une confiance : un facteur potentiel facilitant le dépassement des limites						
Une confiance instaurée	X	X	X	X		X
Une confiance ébranlée					X	X
La signification accordée à la relation : une influence sur l'interprétation du consentement en contexte BDSM						
Impression que la relation est plus que seulement BDSM	X				X	X
Prête a beaucoup pour la relation	X					X
Relation tellement significative que même après les bris de consentement pourrait reprendre la relation					X	X
Relation qui servait entre autres à explorer ses limites				X	X	X
Toutes les sphères étaient contrôlées						X
Le choc initial : la réaction immédiate face aux bris de consentement en contexte BDSM						
N'aurait pas pu s'y attendre, car il n'y avait eu aucun signe précédant le bris	X		X			
Ne se rendait pas compte sur le moment des pratiques douteuses		X			X	X
Figement	X		X		X	X
Impuissance			X		X	X
Dégoût			X			
Colère				X		
Tristesse	X					
Diminution des symptômes avec le temps	X	X		X		X
Les répercussions : des effets à la suite des bris de consentement qui s'étendent au-delà du contexte BDSM						
Peu ou pas d'impacts sur la vie quotidienne			X			

Symptômes apparaissent tranquillement		X				
Impacts sont encore présents même à ce jour		X			X	X
Les répercussions sur l'état psychologique						
Déprime quelques temps après les événements	X		X			
Difficulté de concentration	X					
Détresse psychologique importante		X			X	X
Dépersonnalisation se voit comme une mauvaise personne						X
Nécessité d'avoir une liberté, car ne peut plus être encadré						X
Submergé dans la gestion des responsabilités quotidiennes, car n'en avait plus l'habitude						X
Isolement mental						X
Impossibilité d'aller travailler les jours suivants les événements		X			X	
Impression d'avoir tout perdu	X	X				
Les répercussions sur les relations interpersonnelles						
Perte d'une relation significative	X				X	X
Les répercussions sur l'état physique						
Blessure physique importante		X				
Les répercussions sur la sexualité						
Nécessité de se réapproprier sa sexualité		X			X	
Blocage sexuel					X	
Sentiment d'être sale		X			X	
Plus consciencieux·euse du port du condom				X		
Les répercussions sur l'intérêt pour les pratiques BDSM						

Perte du goût de jouer	X					
Incapacité de retrouver une relation aussi significative	X					
Impossibilité de se soumettre de la même manière	X		X	X		X
Intérêt pour les pratiques BDSM toujours présents malgré tout	X	X	X	X	X	X
Envies BDSM sont plus fortes que la peur de vivre une autre agression	X					X
Désir de former une nouvelle relation BDSM est toujours présentes	X			X		X
Les stratégies d'adaptation : les mécanismes déployés en réponse à l'expérience de bris de consentement						
Les stratégies d'évitement						
Utilisation du déni comme mécanisme de protection		X			X	X
Culpabilisation/responsabilisation		X	X	X	X	X
Banalisation					X	
Impossibilité de se soumettre de la même manière	X		X	X		X
Évitement certaines pratiques	X		X			
Arrêt des pratiques BDSM par sécurité, mais les envies restent	X				X	
Les stratégies de vigilance						
Peur et méfiance des autres		X	X		X	
Choix des partenaires plus consciencieux et vigilance augmentée			X	X	X	X
Plus attentif.ve au drapeaux rouges		X	X	X	X	
Augmentation de la vigilance à l'égard du port du condom				X		
CHANGEMENT DE PERCEPTION QUANT AUX RISQUES DES PRATIQUES						
Les mesures de sécurité ne garantissent pas des pratiques sans risque		X	X			
L'environnement de pratiques peut ne pas être sans risque	X	X	X		X	

Le BDSM qu'on le veuille ou non s'est de s'exposer à des risques surtout en soumission		X	X		X	X
Le contrat n'est pas nécessairement infallible		X				X
Le danger de certaines rôles/dynamique	X	X	X			X
Les stratégies axées sur la résolution de problème						
Travail de réappropriation de la sexualité		X			X	
Adoption des rôles de domination ou switch plutôt que de soumission			X	X		
Changement du lieu de pratique		X				
Adaptation de sa manière de jouer et de se présenter aux autres à l'égard du consentement			X			
Déclencheur de plus participer aux communautés BDSM		X		X	X	
Retour des envies, mais avec des limites plus assumées ou un×e partenaire de confiance		X	X	X		
Porter plainte à la police		X				
Porter plainte/dénoncer dans sa communauté		X	X	X		
Parler avec des proches faisant ou ne faisant pas parti des communautés	X	X	X	X	X	X
Nécessité d'aller en thérapie pour se soigner et atténuer les répercussions vécus		X			X	X
Désir de protéger les autres		X		X	X	X
Désir d'aider d'autres victimes		X			X	
Désir de faire de l'éducation sur le consentement et ses meilleures pratiques			X		X	

RÉFÉRENCES

- Auerbach, C. F. et Silverstein, L. B. (2003). *Qualitative data : an introduction to coding and analysis*. New York University Press.
- Barker, M. (2013). Consent is a grey area? A comparison of understandings of consent in Fifty Shades of Grey and on the BDSM blogosphere. *Sexualities*, 16(8), 896-914. <https://doi.org/10.1177/1363460713508881>
- Beaud, J.-P. (2021). L'échantillonnage. Dans I. Bourgeois (dir.), *Recherche sociale: De la problématique à la collecte des données* (7e éd.). Presses de l'Université du Québec.
- Beckmann, A. (2009). *The social construction of sexuality and perversion : deconstructing sadomasochism*. Palgrave Macmillan.
- Beres, M. A. (2007). 'Spontaneous' sexual consent: An analysis of sexual consent literature. *Feminism & Psychology*, 17(1), 93-108. <https://doi.org/10.1177/0959353507072914>
- Best, A. (2011). Youth identity formation: contemporary identity work. *Sociology Compass*, 5(10), 908-922. <https://doi.org/10.1111/j.1751-9020.2011.00411.x>
- Bezreh, T., Weinberg, T. S. et Edgar, T. (2012, Jan). BDSM Disclosure and Stigma Management: Identifying Opportunities for Sex Education. *American Journal of Sexuality Education*, 7(1), 37-61. <https://doi.org/10.1080/15546128.2012.650984>
- Biggs, A., Brough, P. et Drummond, S. (2017). Lazarus and Folkman's Psychological Stress and Coping Theory. Dans *The Handbook of Stress and Health : A Guide to Research and Practice* (p. 349-364). <https://doi.org/10.1002/9781118993811.ch21>.
- Bourgeois, I. (2021). *Recherche sociale : de la problématique à la collecte des données* (7e édition ed.). Presses de l'Université du Québec. <http://central.bac-lac.gc.ca/.redirect?app=damspub&id=2b51d98f-64a3-4433-bf48-7a3d5f2d0401>
- Bowling, J., Wright, S., Benson, J. K., McCabe, S., Mennicke, A., Willard, J., Kissler, N., Good, H., Moody, B., Stambaugh, R. et Cramer, R. J. (2024, May). Disclosing and Reporting of Consent Violations Among Kink Practitioners in the United States. *Violence Against Women*, 30(6-7), 1453-1476. <https://doi.org/10.1177/10778012221145299>
- Boyd, N. G., Lewin, J. E. et Sager, J. K. (2009). A model of stress and coping and their influence on individual and organizational outcomes. *Journal of Vocational Behavior*, 75(2), 197-211. <https://doi.org/10.1016/j.jvb.2009.03.010>
- Breiding, M. J., Basile, K. C., Smith, S. G., Black, M. C. et Mahendra, R. (2015). *Intimate partner violence surveillance: Uniform definitions and recommended data elements. Version 2.0*.

- Dans U. D. o. H. a. H. Services (dir.). <https://www.cdc.gov/ncipc/> : National Center for Injury Prevention and Control of the Centers for Disease Control and Prevention.
- Brown, T. O. L. (2010). *“If someone finds out you’re a perv” : the experience and management of stigma in the BDSM subculture* Ohio University].
- Carlström, C. (2017). Gender equal BDSM practice – a Swedish paradox? *Psychology & Sexuality*, 8(4), 268-279. <https://doi.org/10.1080/19419899.2017.1383302>
- Caruso, J. (2012). *La communauté BDSM [bondage/discipline, domination/soumission, sadomasochisme] de montréal : Enquête sur la culture BDSM et les codes et scénarios sexuels qui la constituent* Université du Québec à Montréal]. <https://archipel.uqam.ca/5374/1/M12694.pdf>
- Caruso, J., Blais, M. et Otis, J. (2015). Codes et protocoles guidant les scénarios sexuels BDSM : une incursion dans la communauté BDSM de Montréal. *Aspects sociologiques*, 22(1), 63.
- Chabrol, H. et Callahan, S. (2018). *Mécanismes de défense et coping* (3e édition revue et actualisée ed.). Dunod.
- Cohen, A. K. (1955). *Delinquent boys : the culture of the gang*. Free Press.
- Connolly, P. H. (2006). Psychological functioning of Bondage/Domination/Sado-Masochism (BDSM) practitioners. *Journal of Psychology & Human Sexuality*, 18(1), 79-120. https://doi.org/10.1300/J056v18n01_05
- Cotter, A. (2018). *Violence entre partenaires intimes au Canada, 2018 : un aperçu* (vol. No 85-002-X) : Juristat.
- Damm, C., Dentato, M. P. et Busch, N. (2017). Unravelling intersecting identities: understanding the lives of people who practice BDSM. *Psychology & Sexuality*, 9(1), 21-37. <https://doi.org/10.1080/19419899.2017.1410854>
- Denzin, N. K. et Lincoln, Y. S. (2018). *The Sage handbook of qualitative research* (Fifth edition éd.). Sage.
- Dewe, P. et Cooper, C. L. (2007). Coping Research and Measurement in the Context of Work Related Stress. Dans *International Review of Industrial and Organizational Psychology 2007* (p. 141-192). <https://doi.org/https://doi.org/10.1002/9780470753378.ch4>.
- Dunkley, C. R. et Brotto, L. A. (2019, Sep). The role of consent in the context of BDSM. *Sex Abuse*, 32(6), 657-678. <https://doi.org/10.1177/1079063219842847>
- Eisenhardt, K. M. (1989). Building theories from case study research. *The Academy of Management Review*, 14(4), 532-550.

- Erickson, J. M., Slayton, A. M., Petersen, J. G., Hyams, H. M., Howard, L. J., Sharp, S. et Sagarin, B. J. (2022, Feb). Challenge at the intersection of race and kink: racial discrimination, fetishization, and inclusivity within the BDSM (Bondage-Discipline, Dominance-Submission, and Sadism-Masochism) community. *Arch Sex Behav*, 51(2), 1063-1074. <https://doi.org/10.1007/s10508-021-02102-9>
- Faccio, E., Sarigu, D. et Iudici, A. (2020). What is it like to be a BDSM player? The role of sexuality and erotization of power in the BDSM experience. *Sexuality & Culture*, 24(5), 1641-1652. <https://doi.org/10.1007/s12119-020-09703-x>
- Fontana, A. et Frey, J. H. (2005). THE INTERVIEW : From neutral stance to political involvement. Dans N. K. Denzin et Y. S. Lincoln (dir.), *The Sage Handbook of Qualitative Research Third Edition* (3e éd.). Sage Publications
- Fortin, M.-F. et Gagnon, J. (2016). *Fondements et étapes du processus de recherche : Méthodes quantitatives et qualitatives* (3e éd.). Chenelière Éducation.
- Foucault, M. (1995 [1977]). *Discipline and punish: The birth of the prison* (6 éd.). Vintage Books.
- Freeburg, M. N. et McNaughton, M. J. (2017). Fifty shades of grey: Implications for counseling BDSM clients. *Faculty, Administrator & Staff Articles*.
- Fulkerson, A. (2010). *Bound by consent: concepts of consent within the leather and bondage, domination, sadomasochism (BDSM) communities* [Wichita State University]. <http://hdl.handle.net/10057/3717>
- Gagnon, Y.-C. (2012). *L'étude de cas comme méthode de recherche* (2e éd.). Presses de l'Université du Québec.
- Garfinkel, H. (1967). *Studies in ethnomethodology*. Prentice-Hall.
- Graham, B. C., Butler, S. E., McGraw, R., Cannes, S. M. et Smith, J. (2016, Oct). Member perspectives on the role of BDSM communities. *J Sex Res*, 53(8), 895-909. <https://doi.org/10.1080/00224499.2015.1067758>
- Haenfler, R. (2023). *Subcultures : The basics* (2e éd.). Routledge.
- Haviv, N. (2016). Reporting sexual assaults to the police: The Israeli BDSM community. *Sexuality Research and Social Policy*, 13(3), 276-287. <https://doi.org/10.1007/s13178-016-0222-4>
- Hébert, A. et Weaver, A. (2015). Perks, problems, and the people who play: A qualitative exploration of dominant and submissive BDSM roles. *The Canadian Journal of Human Sexuality*, 24(1), 49-62. <https://doi.org/10.3138/cjhs.2467>
- Hillier, K. M. (2018). Counselling diverse groups: Addressing counsellor bias toward the BDSM and D/S subculture. *Canadian Journal of Counselling and Psychotherapy*, 25(1), 65-77.

- Hodkinson, P. (2002). *Goth : Identity, style and subculture*. Berg.
- Holt, K. (2016). Blacklisted: boundaries, violations, and retaliatory behavior in the BDSM community. *Deviant Behavior*, 37(8), 917-930. <https://doi.org/10.1080/01639625.2016.1156982>
- Holvoet, L., Huys, W., Coppens, V., Seeuws, J., Goethals, K. et Morrens, M. (2017, Sep). Fifty shades of belgian gray: The prevalence of BDSM-related fantasies and activities in the general population. *J Sex Med*, 14(9), 1152-1159. <https://doi.org/10.1016/j.jsxm.2017.07.003>
- Hughes, S. D. et Hammack, P. L. (2019). Affirmation, compartmentalization, and isolation: narratives of identity sentiment among kinky people. *Psychology & Sexuality*, 10(2), 149-168. <https://doi.org/10.1080/19419899.2019.1575896>
- Jozifkova, E. (2013, Sep). Consensual sadomasochistic sex (BDSM): the roots, the risks, and the distinctions between BDSM and violence. *Curr Psychiatry Rep*, 15(9), 392. <https://doi.org/10.1007/s11920-013-0392-1>
- Keenan, J. (2014). *Can you really be fired for being kinky? absolutely*. Slate.
- Kolmes, K., Stock, W. et Moser, C. (2006). Investigating bias in psychotherapy with BDSM clients. *J Homosex*, 50(2-3), 301-324. https://doi.org/10.1300/J082v50n02_15
- Krohne, H. W. (1993). *Attention and avoidance : strategies in coping with aversiveness*. Hogrefe & Huber.
- Lamy, R. (2022). *Moi aussi: MeToo, au-delà du hashtag*. JC Lattès.
- Lazarus, R. S. (1990). Theory-based stress measurement. *Psychological Inquiry*, 1(1). https://doi.org/info:doi/10.1207/s15327965pli0101_1
- Lazarus, R. S. et Folkman, S. (1984). *Stress, appraisal, and coping*. Springer.
- Le Breton, D. (2012). *L'interactionnisme symbolique*. Presses Universitaires de France. <https://doi.org/10.3917/puf.lebre.2012.03>.
- Ling, T. J., Geiger, C. J., Hauck, J. M., Daquila, S. M., Pattison, J. E., Wright, S. et Stambaugh, R. (2022). BDSM, non-monogamy, consent, and stigma navigation: narrative experiences. *Arch Sex Behav*, 51(2), 1075-1089. <https://doi.org/10.1007/s10508-021-02191-6>
- Mead, G. H. (1934). *Mind, self and society*. University of Chicago Press.
- Merriam, S. B. (2002). *Qualitative research in practice : examples for discussion and analysis*. Jossey-Bass.

- Miles, M. B. et Huberman, A. M. (2003). *Analyse des données qualitatives* (2e édition éd.). De Boeck Université.
- Moser, C. et Kleinplatz, P. J. (2006). Introduction: The state of our knowledge on SM. *Journal of Homosexuality*, 50(2-3), 1-15. https://doi.org/10.1300/J082v50n02_01
- Moser, C. et Kleinplatz, P. J. (2007). Themes of SM expression. Dans D. Langdrige et M. Barker (dir.), *Safe, Sane and Consensual : Contemporary Perspectives on Sadomasochism*. Palgrave macmillan.
- Muehlenhard, C. L. (2024). A broader view of sexual consent: Prerequisites that make consent more meaningful. *Psychology of Violence*, 14(6), 449-458. <https://doi.org/10.1037/vio0000553>
- Naegele, K. D. et Goffman, E. (1956). The Presentation of self in everyday life. *American Sociological Review*, 21(5), 631. <https://doi.org/10.2307/2089106>
- National Coalition for Sexual Freedom. (2015). *Consent Violations Survey*. <https://ncsfreedom.org/wp-content/uploads/2019/12/Consent-Violations-Survey.pdf>
- Newmahr, S. (2008). Becoming a sadomasochist: Integrating self and other in ethnographic analysis. *Journal of Contemporary Ethnography*, 37(5), 619-643. <https://doi.org/10.1177/0891241607310626>
- Ogien, A. (2012). *Sociologie de la déviance*. Presses Universitaires de France.
- Oliver, J. et Brough, P. (2002). Cognitive appraisal, negative affectivity and psychological well-being. *New Zealand Journal of Psychology*, 31(1).
- Ortmann, D. M. et Sprott, R. A. (2013). *Sexual outsiders : Understanding BDSM sexualities and communities*. Rowman & Littlefield Publishers, Inc. .
- Paillé, P. (2007). La recherche qualitative: une méthodologie de la proximité. Dans H. Dorvil (dir.), *Problèmes sociaux – Tome III : Théories et méthodologies de la recherche*. Presses de l'Université du Québec.
- Patton, M. Q. (2002). *Qualitative research and evaluation methods* (3rd éd.). Sage Publications.
- Paulhan, I. et Bourgeois, J.-M. (1995). *Stress et coping : les stratégies d'ajustement à l'adversité*. Presses universitaires de France.
- Pitagora, D. (2013). Consent vs. coercion BDSM interactions highlight a fine but immutable line. *The New School Psychology Bulletin*, 10(1).
- Pitagora, D. (2016). Intimate partner violence in sadomasochistic relationships. *Sexual and Relationship Therapy*, 31(1), 95-108. <https://doi.org/10.1080/14681994.2015.1102219>

- Poupart, J. (2011). Tradition de Chicago et interactionnisme : des méthodes qualitatives à la sociologie de la déviance. *Recherches Qualitatives*, 30(1). <https://doi.org/10.7202/1085485ar>
- Proulx, J. (2019). Recherches qualitatives et validités scientifiques. *Recherches Qualitatives*, 38(1), 53-70. <https://doi.org/https://doi.org/10.7202/1059647ar>
- Roth, S. et Cohen, L. J. (1986). Approach, avoidance, and coping with stress. *American Psychologist*, 41(7), 813-819. <https://doi.org/10.1037/0003-066X.41.7.813>
- Roy, S. N. (2021). L'étude de cas. Dans I. Bourgeois (dir.), *Recherche sociale : De la problématique à la collecte des données* (7e éd.). Presses de l'Université du Québec.
- Rubin, G. (2011 [1984]). Thinking sex: Notes for a radical theory of the politics of sexuality. Dans G. Rubin (dir.), *Deviations: A Gayle Rubin Reader* (p. 137-181). Duke University Press.
- Rye, B. et Traversa, M. (2019). A Psychometric report on Yost's Attitudes toward Sadomasochism Scale *Indian Journal of Health, Sexuality & Culture*, 5(2).
- Saldaña, J. et Omasta, M. (2022). *Qualitative research : analyzing life* (Second edition éd.). SAGE.
- Savoie-Zajc, L. (2021). L'entrevue semi-dirigée. Dans I. Bourgeois (dir.), *Recherche sociale: De la problématique à la collecte des données* (7e éd.). Presses de l'Université du Québec.
- Schuerwegen, A., De Zeeuw, I., Henckens, J., Huys, W., Goethals, K. et Morrens, M. (2020). A survey study investigating stigma towards BDSM in the general population and self-stigmatization among BDSM practitioners. *A3 Journal article 4 :7 9*. <https://doi.org/10.47739/2578-3718/1055>
- Sihvonen, T. et Tuomas Harviainen, J. (2020). “My games are ... Unconventional”: Intersections of game and BDSM studies. *Sexualities*, 26(8), 819-835. <https://doi.org/10.1177/1363460720964092>
- Simula, B. L. (2019). Pleasure, power, and pain: A review of the literature on the experiences of BDSM participants. *Sociology Compass*, 13(3). <https://doi.org/10.1111/soc4.12668>
- Sisson, K. (2007). The cultural formation of S/M: History and analysis. Dans D. B. Langdrige, Meg (dir.), *Safe, Sane and Consensual: contemporary perspectives on sadomasochism*. Palgrave Macmillan.
- Stake, R. E. (1995). *The art of case study research*. Sage.
- Stark, E. (2023). *Coercive control : How men entrap women in personal life*. Oxford University Press. <https://doi.org/10.1093/oso/9780197639986.001.0001>
- Stebbins, R. A. (2001). *Exploratory research in the social sciences*. Sage Publications.

- Stebbins, R. A. (2014). The serious leisure perspective. Dans R. A. Stebbins (dir.), *Serious Leisure*. Routledge.
- Stiles, B. L. et Clark, R. E. (2011). BDSM: A subcultural analysis of sacrifices and delights. *Deviant Behavior*, 32(2), 158-189. <https://doi.org/10.1080/01639621003748605>
- Taylor, G. W. et Ussher, J. M. (2001). Making sense of S&M: A discourse analytic account. *Sexualities*, 4(3), 293. <https://doi.org/10.1177/136346001004003002>
- Tracy, S. J. (2010). Qualitative quality: Eight “Big-Tent” criteria for excellent qualitative research. *Qualitative Inquiry*, 16(10), 837-851. <https://doi.org/10.1177/1077800410383121>
- Turley, E. L. et Butt, T. (2015). BDSM - bondage and discipline; dominance and submission; sadism and masochism. Dans C. Richards et B. M. J. (dir.), *The palgrave handbook of the psychology of sexuality and gender* (p. 24-41). Palgrave Macmillan.
- Vander Molen, L., Ronis, S. T., Benoit, A. A. et Walmark, S. (2021). Differential associations between paraphilic interests and sexual satisfaction. *Sexual Addiction & Compulsivity*, 27(3-4), 274-292. <https://doi.org/10.1080/10720162.2020.1867939>
- Vermersch, P. (2019). *L'entretien d'explicitation* (9e édition éd.). ESF sciences humaines.
- Waldura, J. F., Arora, I., Randall, A. M., Farala, J. P. et Sprott, R. A. (2016, Dec). Fifty Shades of Stigma: Exploring the health care experiences of kink-oriented patients. *Journal of Sexuality Medicine*, 13(12), 1918-1929. <https://doi.org/10.1016/j.jsxm.2016.09.019>
- Wallerstein. (2021). Engage for equity: advancing the fields of community - based participatory research and community - engaged research in community psychology and the social sciences. *American Journal of Community Psychology*, 67(3-4). <https://doi.org/doi/10.1002/ajcp.12530>
- Weiss, M. D. (2006). Mainstreaming kink: the politics of BDSM representation in U.S. popular media. *Journal of homosexuality*, 50(2-3), 103-132.
- Williams, D. (2009). Deviant leisure: Rethinking “The good, the bad, and the ugly”. *Leisure Sciences*, 31(2), 207-213. <https://doi.org/10.1080/01490400802686110>
- Williams, D. J., Thomas, J. N., Prior, E. E. et Christensen, C. (2014). From “SSC” and “RACK” to the “4Cs”: Introducing a new framework for negotiating BDSM participation. *Electronic Journal of Human Sexuality*, 17(5), 1-10.
- Williams, J. P. (2011). *Subcultural theory : traditions and concepts*. Polity Press.
- Wismeijer, A. A. et van Assen, M. A. (2013, Aug). Psychological characteristics of BDSM practitioners. *J Sex Med*, 10(8), 1943-1952. <https://doi.org/10.1111/jsm.12192>

- Wright, S. (2006). Discrimination of SM-identified individuals. *Journal of homosexuality*, 50(2-3), 217-231. https://doi.org/10.1300/J082v50n02_10
- Wright, S., Bowling, J., McCabe, S., Benson, J. K., Stambaugh, R. et Cramer, R. J. (2022, Dec). Sexual violence and nonconsensual experiences among alt-sex communities' members. *Journal of Interpersonnel Violence*, 37(23-24), NP21800-NP21825. <https://doi.org/10.1177/08862605211062999>
- Yin, R. (2014). *Case study research: Design and methods* (vol. 5). Sage Publications, Inc. .
- Yin, R. (2018). *Case study research and applications : design and methods* (Sixth edition ed.). SAGE Publications, Inc.
- Yost, M. (2010, Jan). Development and validation of the attitudes about sadomasochism scale. *Journal of Sex Research*, 47(1), 79-91. <https://doi.org/10.1080/00224490902999286>
- Yost, M. (2019). Attitudes about sadomasochism scale. Dans R. R. Milhausen, J. K. Sakaluk, T. D. Fisher, C. M. Davis et W. L. Yarber (dir.), *Handbook of Sexuality-Related Measures* (4 éd., p. 528-531). NY: Routledge.